

Les 74 ÉcoQuartiers "Label - étapes 3 & 4"

2013 - 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES

Ce document a été réalisé par l'équipe du Bureau AD4 - Bureau de l'Aménagement opérationnel durable (DGALN) :

Fabien AURIAT, Hélène BECQUEMBOIS, Bruno BESSIS, Delphine GAUDART, Émilie LEPOIVRE, Élise MARION, Florence MOTTES, Charline NENNIG, Lara TOBIN, Yâsimîn VAUTOR

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/contact/



SOMMAIRE

.....	3
1 - VALORISER DES PROJETS URBAINS DURABLES : LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER.....	7
1.1 - Faciliter l'émergence des projets d'aménagement durable.....	7
1.2 - Un label pour tous.....	8
1.3 - L'évaluation des ÉcoQuartiers : une garantie de qualité des opérations labellisées.....	9
1.4 - Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier.....	10
2 - DYNAMIQUE DE LA DÉMARCHE ÉCOQUARTIER.....	11
2.1 - Label - étape 1.....	12
2.2 - Label - étape 2.....	13
2.3 - Label - étape 3.....	14
2.4 - Label - étape 4.....	15
3 - LES ÉCOQUARTIERS LAURÉATS DU LABEL « ÉTAPE 4 ».....	16
3.1 - Cinq labels « étape 4 » en 2017.....	17
3.1.1 - Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine.....	17
3.1.2 - La Rivière, Projet de cœur de bourg.....	18
3.1.3 - Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière.....	19
3.1.4 - Longvic, Les Rives du Bief.....	20
3.1.5 - Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine Blanche.....	21
3.2 - Un label « étape 4 » en 2018.....	22
3.2.1 - Lyon, La Duchère.....	22
4 - LES ÉCOQUARTIERS LAURÉATS DU LABEL « ÉTAPE 3 ».....	23
4.1 - 10 labels « étape 3 » en 2013.....	23
4.1.1 - Boulogne-Billancourt, Le Trapèze.....	24
4.1.2 - Forcalquier, ÉcoQuartier historique.....	25
4.1.3 - Grenoble, Bouchayer Viallet.....	26
4.1.4 - Grenoble, ZAC de Bonne.....	27
4.1.5 - Hédé-Bazouges, Les Courtils.....	28
4.1.6 - La Chapelle-sur-Erdre, Quartier des Perrières.....	29
4.1.7 - Lille, Les Rives de la Haute-Deûle.....	30
4.1.8 - Mulhouse, Wolf Wagner.....	31
4.1.9 - Paris, ZAC Claude Bernard.....	32
4.1.10 - Paris, Fréquel-Fontarabie.....	33
4.2 - 17 labels « étape 3 » en 2014.....	34
4.2.1 - Sainte-Croix-aux-Mines – Les Coccinelles.....	35
4.2.2 - Mulhouse, Lefebvre.....	36
4.2.3 - Bordeaux, Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1).....	37

4.2.4 - Tours, Monconseil (tranche 1).....	38
4.2.5 - Reims, Croix-Rouge Pays de France (tranche 1).....	39
4.2.6 - Morez, Villedieu-Le Puits.....	40
4.2.7 - Nanterre, Hoche.....	41
4.2.8 - Paris, Boucicaut.....	42
4.2.9 - Prades-le-Lez, Projet Horizons : Viala Est.....	43
4.2.10 - Les Forges, La Ferme Forgeronne.....	44
4.2.11 - Balma, Vidailhan.....	45
4.2.12 - Blagnac / Beauzelle, Andromède (tranche 1).....	46
4.2.13 - Graulhet, Les Résidences du Parc.....	47
4.2.14 - Mons-en-Baroeul, Le Nouveau Mons.....	48
4.2.15 - Angers, ZAC Desjardins.....	49
4.2.16 - Changé, La Barberie.....	50
4.2.17 - Grenoble, Blanche-Monier.....	51
4.3 - 7 labels « étape 3 » en 2015.....	52
4.3.1 - Saint-Brieuc, Quartier de l'Europe.....	53
4.3.2 - Mantes-la-Jolie, Quartier du Val Fourré (secteur Nord).....	54
4.3.3 - Levallois-Perret, Quartier Eiffel.....	55
4.3.4 - Montreuil, Quartier Bel Air – Grands Pêcheurs.....	56
4.3.5 - Ivry-sur-Seine, ZAC du Plateau.....	57
4.3.6 - Montpellier, Les Grisettes.....	58
4.3.7 - Montpellier, Parc Marianne.....	59
4.4 - 11 labels « étape 3 » en 2016.....	60
4.4.1 - Saint-Jean de Braye, ÉcoQuartier du Hameau (tranche 1).....	61
4.4.2 - Paris, Clichy-Batignolles (tranche 1).....	62
4.4.3 - Brétigny-sur-Orge, Clause – Bois Badeau (tranche 1).....	63
4.4.4 - Ris-Orangis, Les Docks de Ris.....	64
4.4.5 - Saint-Ouen, Les Docks de Saint-Ouen (tranche 1).....	65
4.4.6 - Val-de-Reuil, Éco-Village des Noés.....	66
4.4.7 - Arelaune-en-Seine, Quartier de l'Église.....	67
4.4.8 - Pessac, Quartier Arago.....	68
4.4.9 - Dun, Le Palassou (tranche 1).....	69
4.4.10 - Ramonville Saint-Agne, Maragon Floralties (tranche 1).....	70
4.4.11 - Changé, Requalification du centre-ville (tranche 1).....	71
4.5 - 14 labels « étape 3 » en 2017.....	72
4.5.1 - Annecy (commune déléguée de Cran-Gevrier), Les Passerelles.....	73
4.5.2 - Cannes, Cannes Maria.....	74
4.5.3 - Coudoux, Grand Coudoux.....	75
4.5.4 - Laguiole, Éco-lotissement du Frêne.....	76
4.5.5 - Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive.....	77
4.5.6 - Montlouis-sur-Loire, Coeur de ville.....	78

4.5.7 - Montpellier, Quartier Rive Gauche (Tranches 1, 2 et 4).....	79
4.5.8 - Nîmes, ÉcoQuartier Universitaire Hoche.....	80
4.5.9 - Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel.....	81
4.5.10 - Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes.....	82
4.5.11 - Strasbourg, La Brasserie.....	83
4.5.12 - Tréveneuc, Centre-Bourg.....	84
4.5.13 - Vernon, Quartier Fieschi.....	85
4.5.14 - Villiers-le-Bel, Derrière-Les-Murs de Monseigneur – la Cerisaie.....	86
4.6 - 9 labels « étape 3 » en 2018.....	87
4.6.1 - Brest, Le plateau des capucins.....	88
4.6.2 - Lons, La Verderie.....	89
4.6.3 - Lormont, Les Akènes.....	90
4.6.4 - Marseille, Parc des Calanques.....	91
4.6.5 - Montévrain, ÉcoQuartier – tranche 1.....	92
4.6.6 - Rouen, Luciline – rives de Seine – tranche 1.....	93
4.6.7 - Saint-Étienne, ZAC Desjoyaux.....	94
4.6.8 - Saint-Nazaire, ZAC du Courtil-Brécard.....	95
4.6.9 - Vandoeuvre-lès-Nancy, ZAC Biancamaria – tranches 1 et 2.....	96
5 - ANNEXE : LES 158 ÉCOQUARTIERS "LABEL - ÉTAPE 2" (PAR RÉGION ET PAR ANNÉE).....	97
6 - ANNEXE : LES 338 ÉCOQUARTIERS "LABEL - ÉTAPE 1" (PAR RÉGION ET PAR ANNÉE).....	101
7 - ANNEXE : LES APPELS À PROJETS ÉCOQUARTIER DE 2009 ET 2011.....	108
7.1 - Les résultats de l'appel à projets ÉcoQuartier de 2009.....	108
7.2 - Les résultats de l'appel à projets ÉcoQuartier de 2011.....	110

1 - Valoriser des projets urbains durables : la démarche ÉcoQuartier

La démarche ÉcoQuartier, portée depuis fin 2008 par le ministère en charge du Logement, vise à favoriser l'émergence d'une nouvelle façon de concevoir, de construire et de gérer la ville durablement.

Elle a été mise en œuvre par des projets d'aménagements très divers, qu'ils soient neufs, en renouvellement urbain ou en rénovation de quartiers sensibles, dans de grandes agglomérations ou des contextes périurbains et ruraux, en France métropolitaine comme à l'Outre mer...

Depuis la création du label national ÉcoQuartier en 2013, ce sont 74 opérations qui sont désormais achevées et labellisées à l'étape 3 ou à l'étape 4 partout en France. Par ailleurs, 158 projets en cours de réalisation ont, à ce jour, reçu le label à l'étape 2 (dont 25 en 2018) et ont donc vocation à franchir l'étape 3 au cours des prochaines années. 338 collectivités (dont 48 en 2018) ont signé la charte ÉcoQuartier et accèdent au label étape 1.

En 2018, l'étape 4 a été demandée par le projet en renouvellement urbain de Lyon – La Duchère. C'est désormais le sixième projet à obtenir le label étape 4, puisqu'en 2017, cinq collectivités avaient expérimenté cette nouvelle étape afin de mettre en lumière leurs démarches d'auto-évaluation et les résultats obtenus après 3 années à l'épreuve de l'usage.

1.1 - Faciliter l'émergence des projets d'aménagement durable

Initiée à l'occasion du « Grenelle de l'environnement », la démarche ÉcoQuartier recouvre tous les aspects de l'aménagement durable : de la démarche de projet (gouvernance, pilotage, localisation du projet, évaluation, etc.), aux aspects plus techniques liés au cadre de vie et aux usages (mixité sociale, vivre ensemble, solidarité, densité, formes urbaines), au développement économique et territorial (mixité fonctionnelle, emplois, mobilité, etc.), ainsi qu'à la préservation des ressources et l'adaptation aux changements climatiques (eau, biodiversité, énergie, etc.).

A l'origine, **les appels à projets ÉcoQuartier de 2009 et 2011** avaient pour objectif de faire connaître des opérations exemplaires en matière de développement durable, de les valoriser au sein de palmarès nationaux et de permettre la diffusion des bonnes pratiques et des innovations en termes d'aménagement.

En parallèle, dès 2010, l'État a souhaité mutualiser les connaissances acquises pour dynamiser le mouvement sous la forme d'un Club national ÉcoQuartier.

Ce club propose aujourd'hui :

- des sessions de formations ouvertes aux élus et techniciens des collectivités, ainsi qu'aux services de l'État ;
- une lettre d'information mensuelle ;
- des visites de terrain ;
- un site Internet rassemblant l'intégralité des outils et des productions du club (www.ecoquartiers.logement.gouv.fr) ;
- des journées nationales et régionales privilégiant le partage d'expériences.

À ce jour, ce sont plus de 1000 collectivités qui ont rejoint le Club national ÉcoQuartier, au sein duquel les correspondants ville durable de l'État au niveau local animent régulièrement des événements.

1.2 - Un label pour tous

Lancé en décembre 2012, le label ÉcoQuartier constitue une étape fondamentale dans la démarche ÉcoQuartier.

Bâti sur une **Charte de 20 engagements répartis en 4 dimensions** (démarche et processus ; cadre de vie et usages ; développement territorial ; environnement et climat), l'objectif du label ÉcoQuartier est de garantir la qualité des projets sur un socle d'exigences fondamentales, tant sur la technique que la gouvernance ou la dynamique économique insufflée, et ce, quel que soit le territoire sur lequel il est implanté.

Le label ÉcoQuartier permet de valoriser et d'apprécier une démarche progressive et ainsi reconnaître la qualité d'une opération. Il n'est pas une norme et ne propose en aucun cas un modèle unique d'ÉcoQuartier. Il en découle une certaine souplesse permettant la contextualisation et l'adaptation de la démarche à tout type de ville, quelle que soit sa taille, son contexte, son histoire, sa culture et à tous les stades d'avancement du projet. Son ambition est d'encourager les projets d'aménagement durable et de faire levier sur les politiques de développement territorial.

Les 4 étapes du label ÉcoQuartier

La labellisation comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée, la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, l'amélioration continue avec et pour ses usagers. À la demande de la collectivité, la DDT(M) et les partenaires locaux peuvent accompagner le projet à toutes les étapes.

Label ÉcoQuartier – étape 1 : L'ÉcoQuartier en projet

Le label ÉcoQuartier – étape 1 est obtenu par la signature de la charte ÉcoQuartier par les élus et leurs partenaires pour le projet concerné. L'enregistrement du projet sera fait sur une plate-forme très simple et rapide. Cette étape correspond au démarrage de la phase d'étude du projet par la collectivité locale.

Dès cette étape, les acteurs du projet sont invités à l'identifier avec le label et le projet est répertorié comme « labellisé - étape 1 » dans la communication nationale.

Label ÉcoQuartier – étape 2 : L'ÉcoQuartier en chantier

Une fois les études achevées et le chantier engagé, une double expertise du projet est réalisée pour vérifier la conformité du projet à la charte ÉcoQuartier. Les conclusions de cette expertise sont débattues avec la collectivité et ses partenaires, afin d'ajuster si nécessaire les suites du projet.

Le label ÉcoQuartier – étape 2 est délivré par la Commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

Label ÉcoQuartier – étape 3 : L'ÉcoQuartier livré

Dans les mêmes conditions que l'étape 2, lorsque l'ÉcoQuartier est livré (ou quasi livré), une double expertise est réalisée pour l'obtention du label ÉcoQuartier – étape 3.

Le label ÉcoQuartier – étape 3 est délivré par la Commission nationale ÉcoQuartier sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

Label ÉcoQuartier - étape 4 : L'ÉcoQuartier confirmé

Après trois ans de vie de quartier, la collectivité mesure la tenue de ses engagements dans le temps, la façon dont les usages projetés sont appropriés par les usagers du quartier. Par ailleurs, elle présente également la façon dont les pratiques d'aménagement ont évolué au sein de la collectivité, au-delà du périmètre opérationnel du quartier.

Cette étape s'appuie sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation associant les habitants et usagers du territoire, et tournée vers l'amélioration continue (à l'échelle du projet, et dans les pratiques au-delà, sur le territoire de compétence de la collectivité).

Cette étape est validée par la Commission nationale ÉcoQuartier, sur proposition de la Commission régionale, après présentation des conclusions des experts.

Le label ÉcoQuartier ne vise pas l'innovation ou l'excellence à tout prix. Il s'agit de vérifier que l'opération témoigne de bonnes pratiques et apporte des réponses ambitieuses au regard de son contexte et des enjeux portés par la démarche ÉcoQuartier.

Une importante mobilisation depuis 2009 confirme la forte attente des collectivités pour entrer dans la démarche ÉcoQuartier.

Fort de ce succès, **le ministère a lancé une nouvelle campagne de labellisation en 2018**, avec une double expertise de chaque dossier candidat et la tenue de Commissions régionales, précédant la Commission nationale.

1.3 - L'évaluation des ÉcoQuartiers : une garantie de qualité des opérations labellisées

Afin de **s'assurer de la qualité des opérations dans le temps**, le ministère, avec l'appui du Comité Scientifique ÉcoQuartier et des partenaires de la démarche, a élaboré avec les collectivités une boîte à outils pour l'évaluation de leurs projets d'ÉcoQuartiers.

Portant sur l'ensemble des 20 engagements de la charte ÉcoQuartier, l'objectif est de disposer d'un référentiel d'évaluation avec des questions évaluatives, des indicateurs, des fiches "retour d'expérience" permettant aux collectivités de réaliser leur évaluation.

Ce référentiel commun, ainsi que les premiers outils et indicateurs, sont aujourd'hui disponibles et complètent les outils déjà existants de la démarche ÉcoQuartier (la charte et le dossier en ligne de labellisation).

Pour en savoir plus :

www.ecoquartiers.logement.gouv.fr

1.4 - Les 20 engagements de la Charte ÉcoQuartier

Dimension "Démarche et Processus"

Engagement 1 : Réaliser les projets répondant aux besoins de tous en s'appuyant sur les ressources et contraintes du territoire.

Engagement 2 : Formaliser et mettre en œuvre un processus participatif de pilotage et une gouvernance élargie créant les conditions d'une mobilisation citoyenne.

Engagement 3 : Intégrer la dimension financière tout au long du projet dans une approche en coût global.

Engagement 4 : Prendre en compte les pratiques des usagers et les contraintes des gestionnaires tout au long du projet.

Engagement 5 : Mettre en œuvre, à toutes les étapes du projet et à l'usage, des démarches d'évaluation et d'amélioration continue.

Dimension "Cadre de Vie et Usages"

Engagement 6 : Travailler en priorité sur la ville existante et proposer des formes urbaines adaptées pour lutter contre l'étalement urbain.

Engagement 7 : Mettre en œuvre les conditions du vivre-ensemble et de la solidarité.

Engagement 8 : Assurer un cadre de vie sûr et qui intègre les grands enjeux de santé, notamment la qualité de l'air.

Engagement 9 : Mettre en œuvre une qualité urbaine, paysagère et architecturale.

Engagement 10 : Valoriser le patrimoine (naturel et bâti), l'histoire et l'identité du site.

Dimension "Développement Territorial"

Engagement 11 : Contribuer à un développement économique local, équilibré et solidaire.

Engagement 12 : Favoriser la diversité des fonctions et leur proximité.

Engagement 13 : Optimiser l'utilisation des ressources et développer les filières locales et les circuits courts.

Engagement 14 : Favoriser les modes actifs, les transports collectifs et les offres alternatives de déplacement.

Engagement 15 : Favoriser la transition numérique vers la ville intelligente.

Dimension "Environnement et Climat"

Engagement 16 : Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux risques et aux changements climatiques.

Engagement 17 : Viser la sobriété énergétique et la diversification des ressources au profit des énergies renouvelables et de récupération.

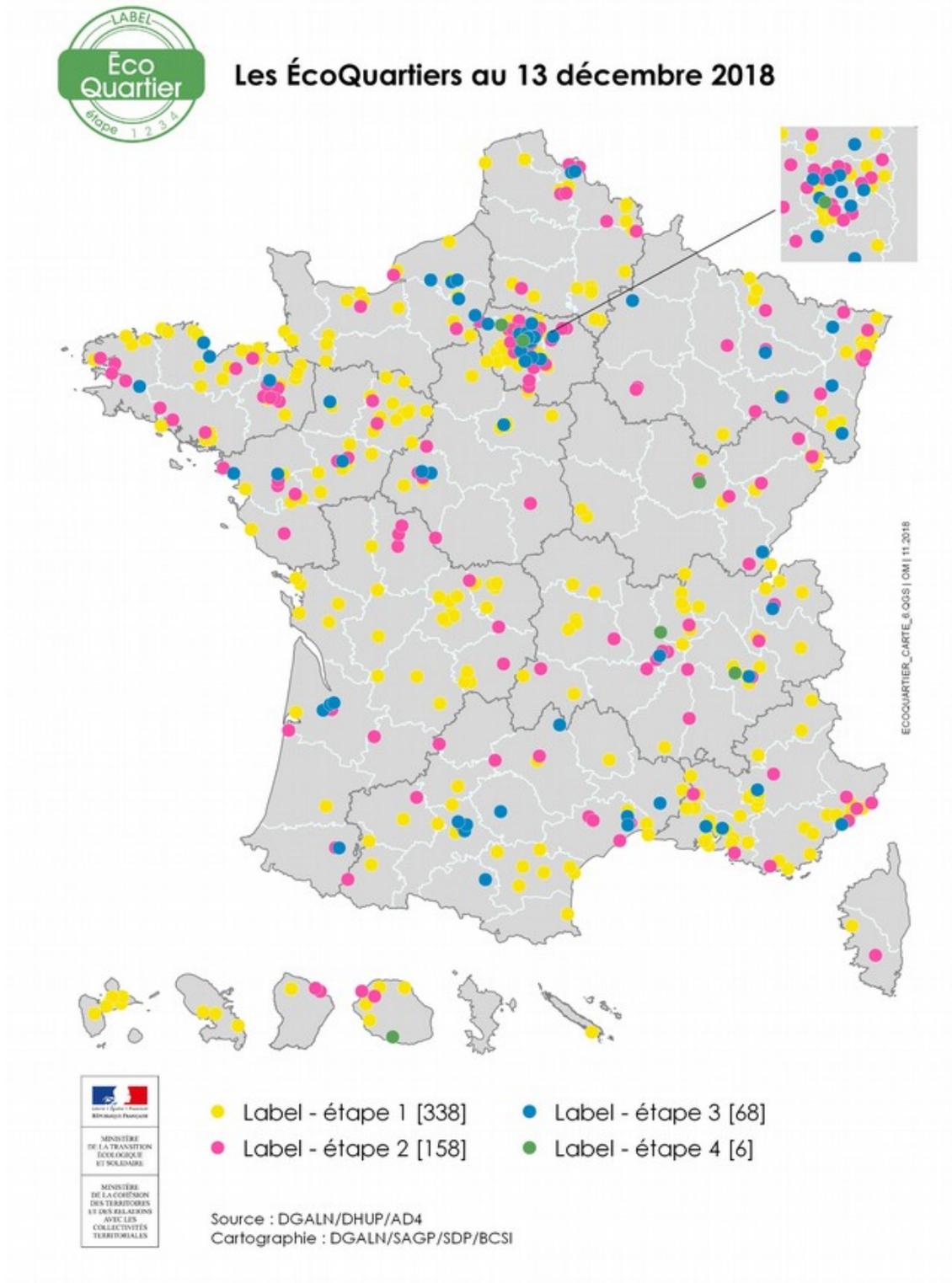
Engagement 18 : Limiter la production des déchets, développer et consolider des filières de valorisation et de recyclage dans une logique d'économie circulaire.

Engagement 19 : Préserver la ressource en eau et en assurer une gestion qualitative et économe.

Engagement 20 : Préserver et valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels.

2 - Dynamique de la démarche ÉcoQuartier

Ce sont aujourd'hui 570 projets qui sont engagés dans la démarche aux diverses étapes. Les 48 chartes signées en 2018 indiquent que la démarche poursuit son développement sur l'ensemble du territoire national.



2.1 - Label - étape 1

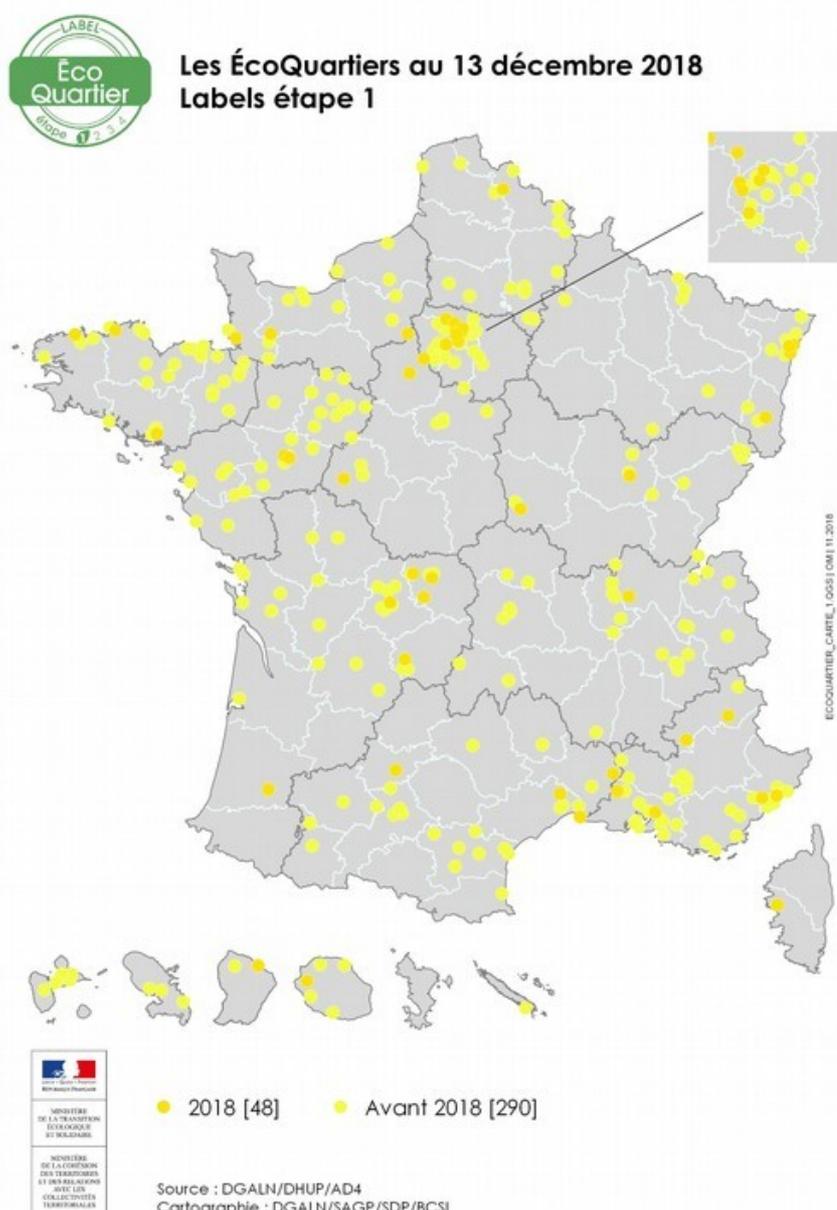
De nombreuses collectivités ont rejoint la démarche en 2018, puisque 48 communes ont signé la charte d'engagement ÉcoQuartier. Le nombre de projets engagés dans la mise en oeuvre des 20 engagements ÉcoQuartier s'élève désormais à 338.

Tous les territoires français sont concernés. La démarche est particulièrement dynamique en Île-de-France, en Nouvelle-Aquitaine et en Provence-Alpes-Côte-d'Azur; ces régions comptent respectivement 8, 7 et 6 nouvelles chartes signées en 2018.

La démarche s'étend également dans les territoires d'Outre-Mer avec trois nouveaux projets dont un à La Réunion et deux en Guyane.

Le label est de plus en plus demandé dans les territoires ruraux. De nombreux centres-bourgs ont signé la charte ÉcoQuartier en 2018, en particulier en région Bretagne.

Des nouveaux territoires vont expérimenter le label. Deux nouvelles chartes ont été signées pour la première fois en 2017 dans le département de Corse du Sud. L'un de ces deux projets obtient par ailleurs le label étape 2.



2.2 - Label – étape 2

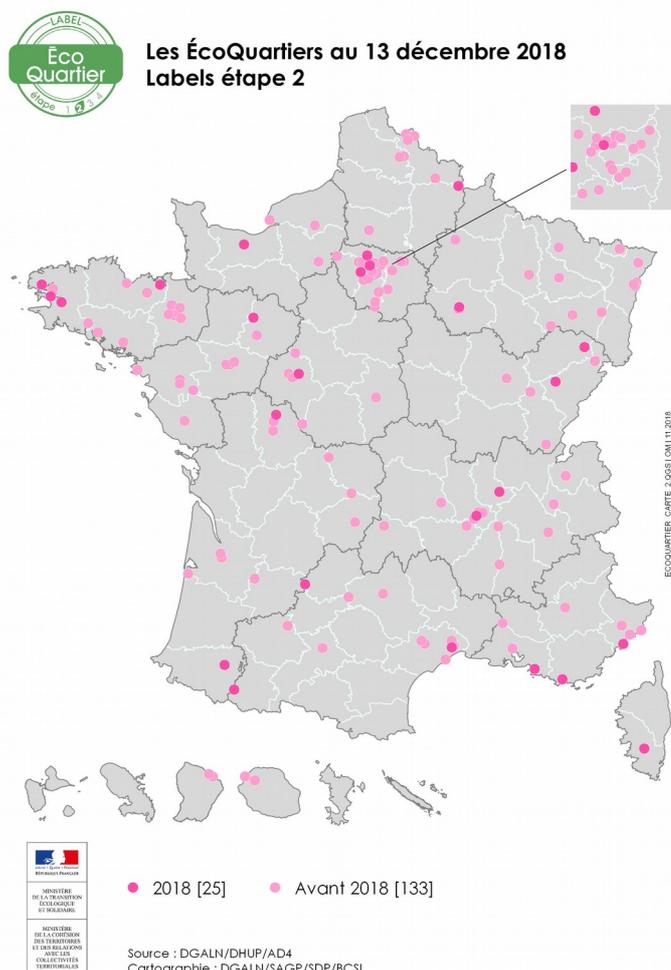
Cette année, 25 projets ont été reconnus label ÉcoQuartier - étape 2. La diversité des lauréats et la qualité des projets présentés confirme que la démarche ÉcoQuartier peut être mise en œuvre quelque soit le territoire et les ressources à disposition.

La plupart des projets dans les villes ou les territoires ruraux privilégient une requalification de la ville existante.

Parmi les projets dans les villes de taille importante, les contextes d'intervention sont divers. Cela va de la requalification d'un quartier ancien fortement dégradé, au renouvellement urbain de quartiers prioritaires de la ville, en passant par la reconquête d'anciennes friches ferroviaires.

Les projets proposés en 2018 sont exemplaires à plusieurs titres. Ils sont pensés pour remettre une qualité de vie en milieu très urbain parfois ancien et dégradé, pour faire davantage de place aux mobilités actives (piétons, vélos) ou encore pour proposer de nouveaux services aux habitants. Plusieurs projets ont été particulièrement remarqués pour leur travail sur des services de proximité à destination des plus âgés.

Les ÉcoQuartiers ruraux sont particulièrement représentés : 10 projets repensent le tissu de villages, de centres-bourgs et de petites villes inscrites dans des territoires ruraux. Ces projets montrent que la démarche ÉcoQuartier constitue un véritable outil de développement local et d'attractivité. Des dynamiques exemplaires se mettent en place avec le projet d'ÉcoQuartier, d'Écobourg ou d'Écohameau. Les élus s'en saisissent pour donner de la cohérence à leur projet de transition écologique ou pour amplifier une démarche partie d'une action plus ciblée telle que la reconstruction d'une école ou la requalification d'un espace public emblématique. Les déclencheurs sont multiples et marquent la singularité de chaque projet. L'accent a été mis pour certains sur la valorisation du patrimoine ou pour d'autres sur des projets collectifs qui recréent du lien tels que les jardins partagés.



2.3 - Label – étape 3

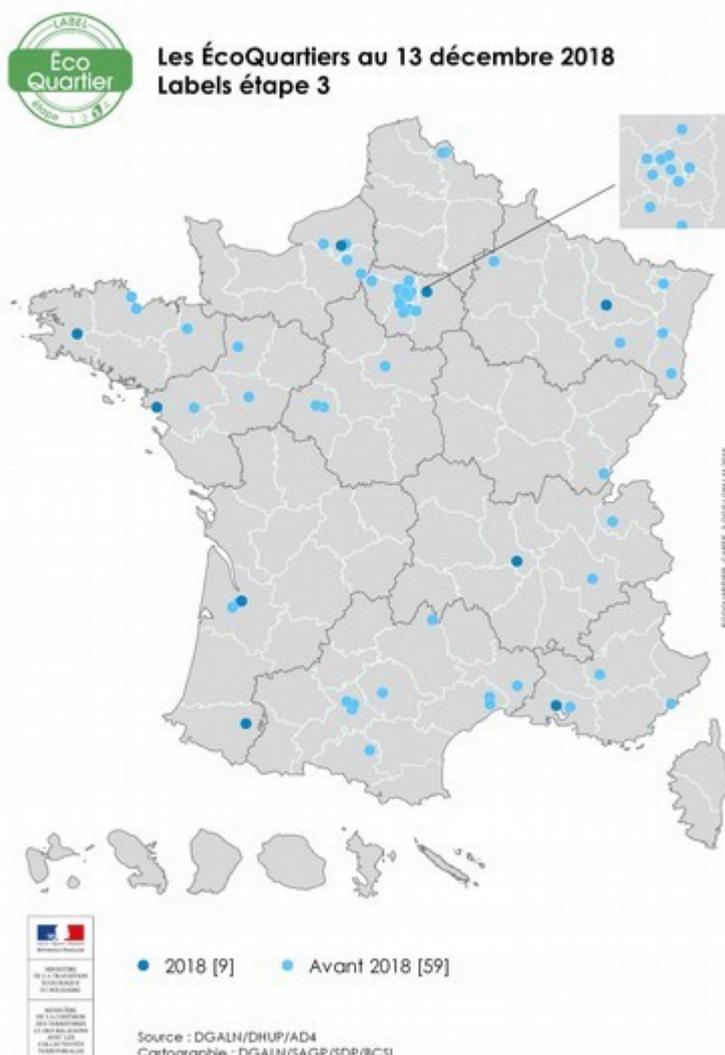
Cette année, 9 projets sont lauréats du label étape 3. Le label étape 3 est accordé lorsque l'opération est achevée et le quartier est habité ou près de l'être. En 2015, 2016 et 2017, le nombre de projets labellisés était respectivement de 7, 12 et 14. Cela fait désormais 68 projets labellisés étape 3 depuis 2013.

Les ÉcoQuartiers livrés et labellisés étape 3 en 2018 sont tous situés dans des grandes villes ou des métropoles.

Cette année, un projet (Les Akènes à Lormont) était un nouvel entrant dans la démarche : il a ainsi officialisé son engagement en signant la charte ÉcoQuartier, et obtenu le label étape 3 pour le quartier livré.

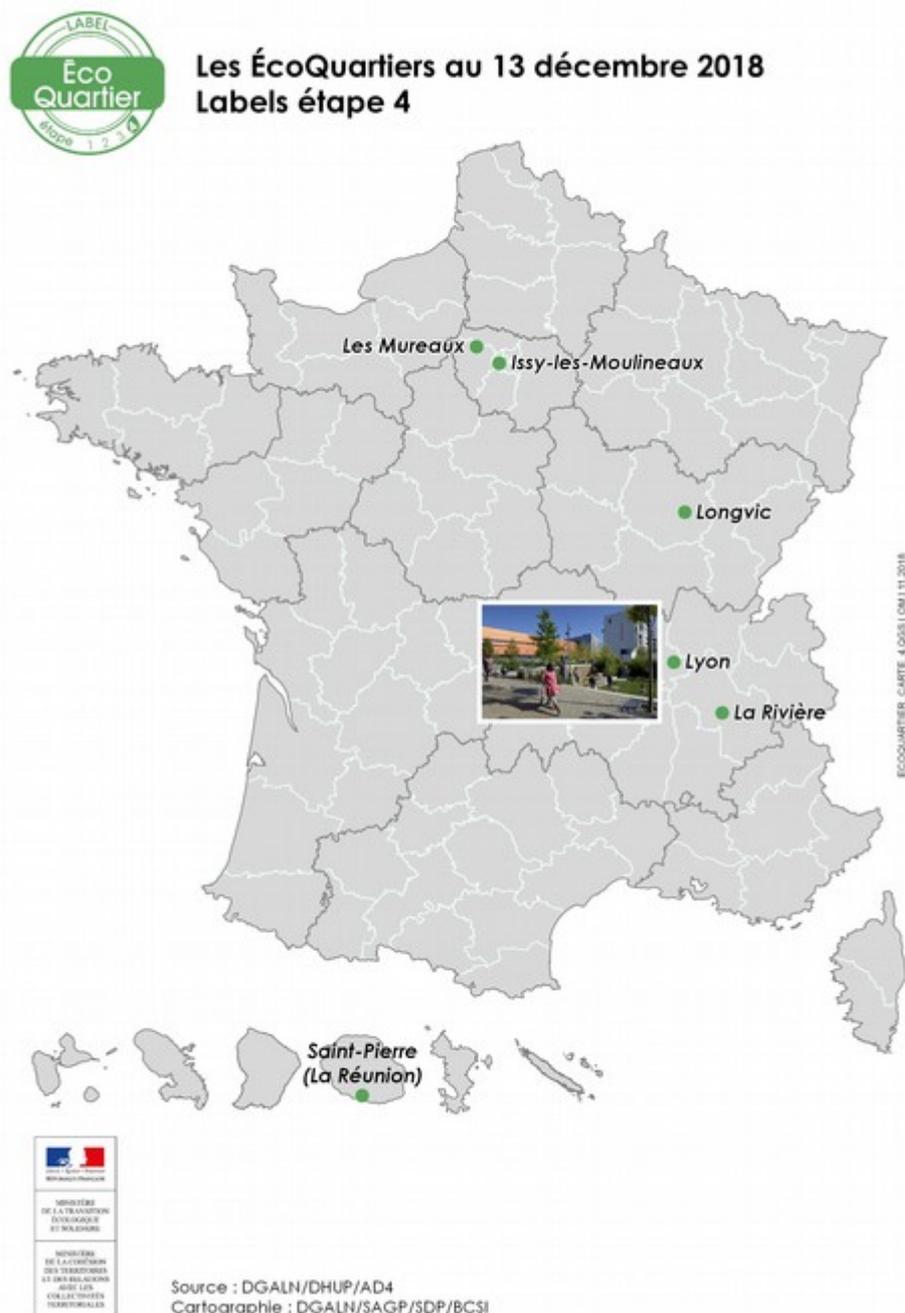
Parmi les 9 lauréats, un premier projet était une opération de renouvellement d'un quartier prioritaire de la ville. Quatre autres projets ont pour objectif le renouvellement de quartiers existants. Deux lauréats ont présenté la reconversion de friches industrielles. Enfin, trois collectivités territoriales présentaient de nouveaux quartiers en continuité de la ville existante.

Ce sont de nouvelles références pour la démarche ÉcoQuartier en matière de valorisation du patrimoine existant et du paysage, d'intégration des préoccupations environnementales (matériaux locaux et biosourcés, eau, énergie, biodiversité) ou d'articulation de projets agricoles et alimentaires au projet d'aménagement durable.



2.4 - Label – étape 4

Cette année 2018 voit l'attribution du label étape 4 au projet de Lyon La Duchère. Cinq projets avaient déjà expérimenté en 2017 cette nouvelle étape du label. Tous étaient dans des contextes très divers de renouvellement de la ville et des territoires. Cette nouvelle étape de labellisation permet de mesurer la tenue des objectifs dans la durée, l'appropriation du projet par les acteurs du projet (au premier plan desquels les habitants et les gestionnaires), et l'effet levier de l'ÉcoQuartier sur les pratiques à l'échelle du territoire.



3 - Les ÉcoQuartiers lauréats du Label « étape 4 »

En 2017 :

Issy-les-Moulineaux, **Bords de Seine**

La Rivière, **Projet de cœur de bourg**

Longvic, **Les Rives du Bief**

Les Mureaux, **Programme de rénovation urbaine des Mureaux**

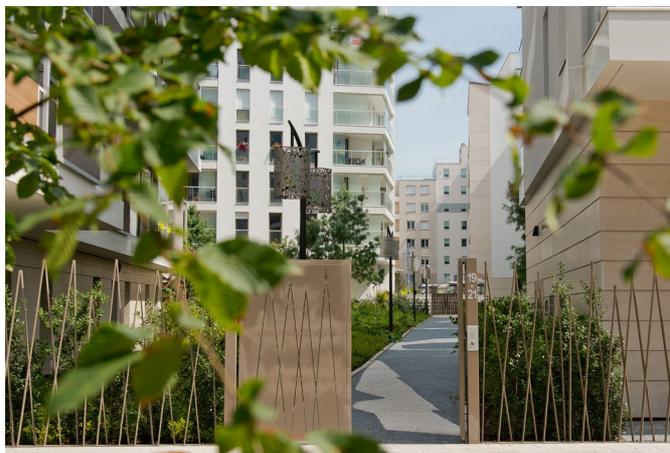
Saint-Pierre-de-la-Réunion, **La Ravine Blanche**

En 2018 :

Lyon, **La Duchère**

3.1 - Cinq labels « étape 4 » en 2017

3.1.1 - Issy-les-Moulineaux, Bords de Seine



Ville : Issy-les-Moulineaux, Hauts-de-Seine, Île-de-France

MOA : Ville d'Issy-les-Moulineaux (92), SEM 92

Type de projet : Renouvellement urbain, friches industrielles

MOE : Bernard Hemery (architecte-urbaniste) ; Dominique Decourt (paysagiste) ; Alain Bornarel – TRIBU (AMO développement durable).

Partenaires : organisme HLM Seine Ouest Habitat ; EGIS, EXPLICIT, O INDDIG, ARP, SARECO, ÉCOSPHÈRE.

Présentation du projet :

L'opération « Bords de Seine tranche 2 » est localisée sur le site de l'ancienne usine de traitement industriel des résidus urbains d'Issy-les-Moulineaux. L'ÉcoQuartier labellisé en étape 3 en 2016 présente une requalification urbaine de grande qualité, tant sur l'association des citoyens tout au long de la démarche, que sur les outils de prescriptions efficaces pour l'aménagement durable (cahiers des prescriptions à suivre par les promoteurs sous peine de séquestre), ou encore par son effet levier sur le territoire.

La qualité architecturale et des cœurs d'îlots est remarquable, ainsi que l'appropriation du mail central par la population. L'opération témoigne d'une ambition forte en matière de développement durable, de l'échelle de la ville à celle du quartier. Sa conception s'est appuyée sur l'élaboration de documents stratégiques et l'association d'experts : AMO développement durable, écologues, architectes, paysagistes...

Les points forts à retenir :

- Une association des citoyens tout au long de la démarche et une ambition forte en matière de développement durable maintenue et développée dans de nouveaux projets d'aménagement du territoire
- L'intégration réussie de plus de 160 logements sociaux dans un contexte urbain très tendu, des retours habitants satisfaits de leur cadre de vie (utilisation d'une application citoyenne numérique)
- Un traitement des espaces publics qui fait ses preuves pour lutter contre l'îlot de chaleur et limiter les risques d'inondation

3.1.2 - La Rivière, Projet de cœur de bourg



MOA : Commune de La Rivière (38)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier F4 (Architecte urbaniste mandataire), Atelier Verdance (Paysagiste)

Partenaires : MM. Girard et Tassin (AMO HQE)

Présentation du projet :

Le projet se situe dans une commune rurale de 781 habitants à 28 km au nord-ouest de Grenoble. La commune a vu son dernier commerce fermer en 1995. Depuis, la commune enregistre les demandes des habitants pour la remise en service d'un commerce de proximité et a souhaité y répondre par la réalisation d'un commerce multi-services. En outre, face à une demande croissante en logements, l'opération s'inscrit dans le cadre de la redynamisation du village fondée sur la réhabilitation du bâti existant, et l'utilisation des dents creuses.

Des services, des commerces de proximité et une nouvelle offre résidentielle s'ouvrent sur la place. Reliée au réseau départemental des pistes cyclables, la commune s'est également dotée de structures d'accueil touristique (deux gîtes) et a renforcé la qualité de son offre d'activités en plein air (sites d'escalade, canyons, sentiers de randonnées et de découvertes) afin de favoriser le tourisme vert, de valoriser le patrimoine du village et de s'affirmer en tant que porte du Parc naturel régional du Vercors.

Le projet s'est appuyé sur une approche environnementale de l'urbanisme incluant la gestion du risque torrentiel, la gestion de l'énergie et l'utilisation de la ressource locale de bois.

L'opération a obtenu le Prix de la Biennale de l'Habitat durable de Grenoble 2008 et le Grand Prix national Art urbain 2009. Elle fait l'objet d'une publication nationale dans l'ouvrage du Certu *Écoquartiers en milieu rural ? Aménager durablement les petites communes* (2011).

Ce qu'il faut retenir du quartier :

- **La création d'un véritable cœur de village comprenant un commerce, un restaurant, une place publique et une salle polyvalente**
- **La démarche de qualité environnementale utilisant le matériau bois, ressource locale importante, la place importante laissée à la biodiversité et aux espaces verts, la gestion du risque inondation, la qualité paysagère, la désimperméabilisation des sols et la récupération des eaux pluviales**
- **Un réseau de chaleur alimenté par le bois de la forêt domaniale**

3.1.3 - Les Mureaux, ÉcoQuartier Molière



Ville : Les Mureaux, Yvelines, Île-de-France

MOA : Commune des Mureaux, SEM 92

Type de projet : Renouvellement urbain (NPNRU – quartier prioritaire)

MOE urbaine : Atelier JAM, atelier Villes et paysages (espaces publics), Explicit (énergie)

Partenaires : Communauté urbaine Grand Paris Seine Ouest, ANRU, bailleurs sociaux du quartier, associations d'habitants, services de l'État

Présentation du projet :

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) des Mureaux est initialement inscrit dans un contexte socio-économique très complexe aux problématiques fortement ancrées dans le territoire : précarité économique des habitants, population relativement jeune en manque de perspective d'emploi, forts taux de délinquance et violences urbaines quotidiennes, quartier très fortement stigmatisé. Face à un sentiment d'abandon de la part des 15 000 habitants des quartiers, il y avait la nécessité de bâtir un projet d'envergure associant projet urbain et projet social. Pour ce faire, un budget global de plus de 400 millions d'euros a été investi sur 70ha de quartiers prioritaires, permettant de mettre en place l'un des plus ambitieux projets de renouvellement urbain réalisés en France.

L'ÉcoQuartier Molière labellisé « ÉcoQuartier- étape 3 » depuis 2014, est un projet de renouvellement exemplaire démontrant qu'il est possible de bâtir un projet d'aménagement durable dans des contextes complexes en intégrant les bailleurs et les habitants de la conception à la vie de quartier.

L'aménagement urbain a valorisé les qualités résidentielles des quartiers, en travaillant sur les équipements et la qualité des espaces publics, tout en proposant une diversification de l'offre de logements. Une importante recomposition foncière a permis de désenclaver les différents quartiers et de restructurer l'espace public autour du Parc Molière.

Les points forts à retenir :

- **L'ÉcoQuartier et les habitants : des habitants experts aux Mureaux, des associations fortement investies (santé, agriculture urbaine, éducation,...)**
- **Qualité du cadre de vie : des espaces publics et partagés généreux et de qualité, vivants et respectés par ses usagers, qui continuent à évoluer avec les usages**
- **Du point de vue des gestionnaires : implication en amont, montée en compétence et reconnaissance des équipes techniques (collectivités, bailleurs...), process d'amélioration en continu**
- **Des certifications et processus d'exemplarité obtenus (HQE aménagement) qui valorisent des méthodes de gouvernance et des actions en faveur du développement durable à toutes les échelles : de l'îlot au quartier, du quartier à la ville et au territoire**

3.1.4 - Longvic, Les Rives du Bief



MOA : Commune de Longvic (21)

Type de projet : Rénovation urbaine

MOE : Sequana Paysage (paysagiste), Silene (BET hydraulique), Egis environnement (BET VRD), Urbaniste (JC Jacques-grand Dijon)

Partenaires : ANRU, DREAL, DDTM, promoteurs privés, foncière logement, agence d'urbanisme, CAUE, Associations de quartiers, partenaires institutionnels, CAF, Éducation Nationale

Présentation du projet :

Ce projet d'ÉcoQuartier, sur un site en renouvellement urbain, comprend la création de 71 logements neufs (individuels groupés et collectifs y compris à destination des primo-accédants), la requalification d'équipements publics (centre social et crèche), la création d'une maison des associations et d'un terrain multi-sports, la mise en place de locaux dédiés à des activités tertiaires et des services principalement médicaux, la restructuration d'une place centrale, la réalisation d'un axe vert dédié aux déplacements doux et la création d'une nouvelle voie de desserte qui permet de désenclaver le quartier. Il accorde une place importante aux espaces verts et espaces publics, avec notamment le recrutement d'une paysagiste qui a coordonné la maîtrise d'œuvre du projet. Le site est situé à proximité du Parc de la Colombière et jouxte immédiatement les canaux de Bourgogne et de l'Ouche ; il participe directement à la création d'un axe vert à l'échelle de l'agglomération, et il constitue une réponse à la stratégie de développement durable de la commune.

Les points forts à retenir :

- **Projet de recomposition urbaine qui fait référence pour les communes voisines et à l'échelle régionale, car il a conduit à un important changement d'image de ce quartier en ZUS**
- **Une grande générosité et qualité de ses espaces publics et espaces végétalisés qui sont très investis et prisés par les habitants du quartier, du voisinage, mais aussi des longviciens. À noter en particulier la réalisation d'une noue fonctionnelle exemplaire, qui apporte une contribution à la biodiversité du site**
- **Le projet est un tournant dans la politique d'aménagement urbain de la commune, qui souhaite désormais généraliser à tout nouveau projet la démarche ÉcoQuartier.**

3.1.5 - Saint-Pierre-de-la-Réunion, La Ravine Blanche



Ville : Saint-Pierre, La Réunion (974)

MOA : Ville de Saint-Pierre

Type de projet : Renouvellement urbain – Quartier prioritaire

MOE : groupements de bureaux d'études techniques, différentes AMO (qualité urbaine, développement économique, communication, etc)

Partenaires : ANRU, SIDR, SHLMR, SEMADER, promoteurs privés, foncière logement, Agence réunionnaise de l'énergie, CCI, ADEME, Agorah, CDC, DEAL, SGAR, Conseil régional, Conseil départemental, CAUE.

Présentation du projet :

À l'ouest du centre ancien de St Pierre, la Ravine blanche en est l'un des quartiers les plus denses et aussi l'un des premiers quartiers d'habitat social des années 60. Les objectifs initiaux du projet de rénovation urbaine de la Ravine blanche, porté dans le cadre du Programme National de Renouvellement Urbain de l'ANRU, visaient à en renforcer l'attractivité et l'accessibilité, ainsi qu'à y accroître la mixité sociale. À cet effet, les porteurs de projet ont travaillé sur la transformation de l'image du quartier, qui est aujourd'hui une réalité (réhabilitation de nouveaux logements, résidentialisation du parc social), ont repensé son fonctionnement urbain (requalification d'espaces publics, recomposition de la trame viaire, clarification des domanialités) ainsi que la mobilité (mise en place d'un TCSP), et ont facilité l'implantation d'un certain nombre de services, et d'activités économiques au cœur du quartier. La perception du quartier est aujourd'hui très positive, pour les résidents comme les non-résidents, et les habitants cherchent à revenir s'installer dans ce quartier.

Ce qu'il faut retenir du quartier :

- **Un projet reconnu pour sa qualité, son caractère innovant, et son portage politique fort. Le projet est présenté comme exemplaire y compris au-delà du périmètre de l'île**
- **Une très forte implication des citoyens dans l'évaluation participative et partagée du quartier, maintenue dans le temps**
- **Un plan stratégique local garant de la pérennisation de la dynamique engagée**
- **Une évolution vers une gestion urbaine économique et sociale de proximité, avec des démarches originales comme l'école des gardiens d'immeubles mise en place par un bailleur social, la SEMADER**
- **Un ÉcoQuartier à l'origine d'un certain nombre de prescriptions de l'« ÉcoPLU » de la ville, en cours d'instruction**
- **Les retours d'expériences, objectivés grâce à l'évaluation mise en place sur le quartier, permettent à la collectivité de progresser dans la mise en œuvre de ses nouveaux projets d'ÉcoQuartiers**

3.2 - Un label « étape 4 » en 2018

3.2.1 - Lyon, La Duchère



Ville : Lyon (Mission GPV Lyon-La Duchère) (69)

MOA : SERL

Type de projet : Rénovation urbaine

MOE : Alain Marguerit / Bernard Paris / Pascal Gontier / Bernard Martelet

Partenaires : Organismes HLM, promoteurs privés, Foncière logement, Rhône Saône Habitat, ADEME, ANAH, ANRU

Présentation du projet :

Le quartier d'habitat social de La Duchère, 12 000 habitants, à l'ouest de Lyon se transforme dans le cadre d'un PRU avec un programme de 1 700 logements démolis et reconstruits en 15 ans pour rééquilibrer l'offre (55 % sociaux - 45 % privés).

Une liaison bus optimisée vers Lyon, le pôle universitaire et d'activités de l'ouest, ainsi qu'un programme ambitieux d'équipements publics, d'activités et de commerces dans le cadre de la Zone Franche Urbaine augmentent son attractivité.

L'attention est portée sur la qualité des espaces publics et naturels (parc du Vallon). Une concertation étroite est menée notamment avec les habitants. La première tranche est terminée, la seconde se précise.

Les points forts à retenir :

- **Concertation exemplaire et diversifiée**
- **Mise en place d'un espace éphémère pendant les travaux (gestion de la transition par l'appropriation des espaces)**
- **Approche environnementale du projet de renouvellement urbain**

4 - Les ÉcoQuartiers lauréats du label « étape 3 »

4.1 - 10 labels « étape 3 » en 2013

Boulogne-Billancourt, **Le Trapèze**

Forcalquier, **ÉcoQuartier historique**

Grenoble, **Bouchayer Viallet**

Grenoble, **ZAC de Bonne**

Hédé-Bazouges, **Les Courtils**

La Chapelle-sur-Erdre, **Quartier des Perrières**

Lille, **Les Rives de la Haute Deûle**

Mulhouse, **Wolf Wagner**

Paris, **ZAC Claude Bernard**

Paris, **Fréquel-Fontarabie**

4.1.1 - Boulogne-Billancourt, Le Trapèze



Ville : Boulogne-Billancourt (92)

MOA : SAEM Val de Seine Aménagement

Type de projet : Reconversion de friches industrielles et renouvellement urbain

MOE : Patrick CHAVANNES (Urbaniste – Coordonnateur) Architecte coordonnateur pour chaque secteur opérationnel et bureaux d'études spécialisés environnement / développement durable

Partenaires : Organismes HLM, Promoteurs privés, ADEME, ANRU, CDC

Présentation du projet :

L'aménagement du territoire des Rives de Seine et de l'île Seguin s'appuie sur la reconversion des friches industrielles des usines Renault. Il comprend 3 grands secteurs : l'île Seguin, le Trapèze et le quartier du Pont de Sèvres. Il s'étend sur une superficie de 74 hectares (soit 10% du territoire communal).

L'aménagement du Trapèze, secteur qui fait l'objet de la labellisation ÉcoQuartier, porte sur la création d'un quartier multifonctionnel : logements (53%), bureaux, commerces, équipements de proximité (crèche, lycée...), équipements culturels.

Ce sont ainsi près de 14 000 habitants et 19 000 emplois supplémentaires qui sont projetés (plus de 6000 habitants déjà sur le site).

Il est à noter que le projet comprend le quartier du Pont de Sèvres en cours de rénovation, dont l'enjeu majeur est son intégration aux nouveaux aménagements et au reste de la ville.

Les points forts à retenir :

- **Outil innovant de gouvernance associant public et privé (convention tripartite)**
- **Gestion des eaux et du risque inondation exemplaire**
- **Présence du végétal dans un quartier dense**

4.1.2 - Forcalquier, ÉcoQuartier historique



Ville : Forcalquier (04)

MOA : H2P (bailleur social), opérateurs privés

Type de projet : Renouvellement urbain d'un centre ancien

MOE : Gilles BROCCOLI (architecte), ÉCOWATT (AMO HQE), Jacques GUISEPPI (BE Structure)

Partenaires : DDT, STAP et DRAC

Présentation du projet :

Ville-centre d'un territoire rural, la commune de Forcalquier bénéficie d'un rayonnement important et d'un tissu économique diversifié. Elle est confrontée à un enjeu de maîtrise du développement communal, avec un territoire périphérique attractif et un centre en dégénérescence.

Pour ce faire, différents outils ont été mobilisés depuis plus d'une décennie, avec un fort investissement sur le développement durable et le traitement de l'habitat dégradé. Le secteur d'intervention est la partie la plus dégradée du centre historique de la commune.

Le projet a permis la requalification des îlots dégradés, la remise sur le marché de logements (social et libre) et de locaux d'activité, ainsi que la création d'espaces publics de qualité. Au-delà du tissu traité, la requalification s'est diffusée à l'échelle de l'ensemble du centre et a initié d'autres démarches.

Les points forts à retenir :

- **Réhabilitation d'un quartier historique médiéval**
- **Coopération fructueuse entre le public et le privé**
- **Organisation d'un concours d'idées sur le parti d'aménagement**

4.1.3 - Grenoble, Bouchayer Viallet



Ville : Grenoble (38)

MOA : SEM INNOVIA

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Cabinet Félix Faure Macary Page/ IZUBA – Ingérop In Sit

Partenaires : EPFL, CDC

Présentation du projet :

Le projet Bouchayer Viallet concerne le réinvestissement d'un quartier présentant 6 hectares de friche industrielle lourdement polluée située en entrée de ville dans un site très accessible (gare, tramway) et pourtant pour partie enclavé.

À dominante tertiaire (hôtel d'entreprises, bureaux, entreprises, équipement sportif – salle d'escalade - et espaces culturels, CNAC et Salle de Musique Amplifiée), le quartier inclut également la construction de 657 logements (27 % de la surface de plancher), dont 28% de locatif social et 177 logements étudiants.

Le projet a été conçu en s'appuyant sur l'identité industrielle et culturelle des lieux en intégrant le gestionnaire et les occupants du site dans une démarche de concertation active.

Les points forts à retenir :

- **Changement d'image du quartier pour aller vers plus d'attractivité**
- **Équipements diversifiés permettant de brasser la population**
- **Réhabilitation et valorisation du patrimoine industriel**

4.1.4 - Grenoble, ZAC de Bonne



Ville : Grenoble (38)

MOA : SAGES

Type de projet : Reconversion d'une caserne militaire

MOE : Christian DEVILIERS (Marché de définition), Aktis Architecture, AMO : Éneritech, Terre-Éco, Agence Locale de l'Énergie

Partenaires : OPAC 38, GEG, EDF, Grenoble Alpes Métropole

Présentation du projet :

Confrontée à une forte demande de logements et disposant de peu de réserves foncières, la ville s'est portée acquéreur de la caserne de Bonne libérée par l'armée en 1994. Cette acquisition foncière lui a permis d'étendre le centre-ville et de créer une continuité urbaine jusqu'aux grands boulevards grenoblois.

Cet espace de 15,5 hectares est à la jonction d'un quartier du XIX^{ème} siècle, d'un secteur années 1950 et d'un quartier social des années 1980 près de l'hypercentre de la ville.

Le projet comprend la reconversion de la caserne, la construction de 1 100 nouveaux logements, une amélioration de l'offre commerciale du centre-ville, ainsi que l'aménagement d'un nouveau parc urbain.

Cette opération a bénéficié du programme Concerto (innovation dans la production d'énergie renouvelable et les performances thermiques des bâtiments), démontrant la forte volonté politique de la ville de Grenoble.

Les points forts à retenir :

- Démarche d'évaluation des consommations énergétiques
- Bilan financier positif
- Qualité architecturale et urbaine globale

4.1.5 - Hédé-Bazouges, Les Courtils



MOA : Ville de Hédé-Bazouges (35)

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : G. Le Garzic / B. Menguy (architectes), Atelier Fayole (paysagiste)

Partenaires : Conseil régional de Bretagne, Ville de Langouët

Présentation du projet :

Opération emblématique en milieu rural, le lotissement Les Courtils à Hédé-Bazouges est une opération basée sur le principe de l'éco-construction, dans une recherche expérimentale des formes urbaines.

Il développe un programme de 32 logements dont 10 sociaux, habité depuis 2008. Une seconde tranche est actuellement en cours de construction. Cette opération a véritablement impliqué des habitants motivés qui sont acteurs directs du projet.

L'opération a également permis de maintenir des activités économiques sur la commune, voire d'en développer de nouvelles. Par ailleurs, les espaces publics ont été pensés dans le respect de la trame paysagère existante.

Les points forts à retenir :

- **Projet précurseur en milieu rural**
- **Responsabilisation des habitants par le biais de dispositifs individuels**
- **Opération financièrement équilibrée**

4.1.6 - La Chapelle-sur-Erdre, Quartier des Perrières



EPCI : Nantes-Métropole depuis 2010 (44)

MOA : SELA

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Agence Sixième Rue, Cabinet Desormeaux, Cabinet Aubépine (végétal)

Partenaires : Calligée (géotechnique, hydrologique), SCE (biodiversité), Exotech

Présentation du projet :

Le quartier des Perrières est la deuxième tranche de la zone du Plessis de 80 hectares, qui couvre 54 hectares et qui prévoit de construire 1 280 logements dans un environnement de qualité puisqu'il jouxte une zone naturelle importante protégée (ZNIEFF, espace naturel sensible, zone Natura 2000 de la vallée de l'Erdre, zone inondable le long de la vallée du Rupt).

Le projet inclut 25 hectares d'espaces naturels, dont 7 en espace boisé. La commune a souhaité capitaliser les expériences et remarques récoltées lors de la 1^{ère} tranche (ZAC de la Source) pour améliorer le projet d'aménagement, notamment par le biais d'études sur le logement et la mixité urbaine.

Le projet urbain et paysager a résulté d'une démarche environnementale poussée, articulant étroitement les objectifs paysagers, de biodiversité et de maîtrise des eaux pluviales, fondés sur un inventaire de la végétation et une reconnaissance pédologique, associés aux études hydraulique et paysagère.

Les points forts à retenir :

- **Maintien de corridors écologiques et création de nombreux espaces végétalisés**
- **Capacité d'évolution avec une densification du projet liée à l'arrivée des transports en commun**
- **Démarche d'amélioration continue**

4.1.7 - Lille, Les Rives de la Haute-Deûle



EPCI : Lille Métropole Communauté Urbaine (59)

MOA : SEM SORELI

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier de paysages Bruel-Delmar

Partenaires : Expert Conseil environnemental (I. Hurpy), Organisme HLM, promoteurs privés

Présentation du projet :

Le site dit des « Rives de la Haute-Deûle » se situe au sud-ouest de l'agglomération lilloise, sur le territoire des communes de Lille et de Lomme, dans une zone urbanisée, de part et d'autre de l'ancien canal de la Deûle.

Ce secteur est marqué par son passé à dominante industrielle depuis la fin du XIX^{ème} siècle. On y retrouve donc des ruptures d'échelles paysagères entre le patrimoine architectural industriel et l'habitat ouvrier.

L'ÉcoQuartier des Rives de la Haute-Deûle permet la reconquête de ces 25 hectares d'anciennes filatures pour devenir l'un des grands pôles d'excellence économique de Lille métropole autour des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Dans le château de l'industrie réhabilité (Le Blan - Lafont), la ZAC comptabilise déjà 2 000 employés. L'eau agrémente et met en valeur les espaces publics (jardin d'eau, voie d'eau). 600 logements sont prévus à terme (65% en locatif et accession sociale).

Les points forts à retenir :

- Excellence économique
- Structuration autour de la valorisation du patrimoine industriel
- Mise en valeur de l'eau et de la biodiversité

4.1.8 - Mulhouse, Wolf Wagner



Ville : Mulhouse (68)

MOA : Ville de Mulhouse, m2A, Mulhouse Habitat

Type de projet : Rénovation urbaine

MOE : équipe EUROPAN (études pré-opérationnelles), Wagner maîtres d'oeuvre

Partenaires : Agence d'urbanisme de la région mulhousienne, ANRU, CDC, DDT 68, ADEME, EDF, GRDF

Présentation du projet :

Wolf Wagner est un quartier construit à la fin des années 1950, situé au nord de la ville de Mulhouse, en limite des zones d'habitat. Regroupant originellement des barres d'habitations, le lieu présentait une forte paupérisation. Le projet de la ville, à la fois renouvellement et reconstruction urbaine, propose une véritable amélioration du cadre de vie du quartier et un aménagement respectueux de l'environnement permettant une appropriation aisée par les habitants de leur quartier. La Cité Wagner, accessible depuis le centre-ville à pied comme en transports en commun, cohabite avec de grandes infrastructures et des équipements structurants comme le musée de l'Automobile, le dépôt du tramway et le parc des expositions.

L'opération fait l'objet d'une convention ANRU, avec la réhabilitation de 405 logements, la démolition de 230 logements et la reconstruction de 168 logements. L'opération «Ott et Colin» a permis la réalisation de logements collectifs, de logements intermédiaires et des maisons de ville pour diversifier l'offre. S'y ajoute un programme économique (540 m² de locaux d'activité), des équipements et espaces publics (siège de Mulhouse Habitat, multi-accueil petite enfance, centre social, école réhabilitée, parc public, terrain de proximité).

Ce projet a permis un travail important sur le verdissement de la zone et les mobilités douces pour changer l'image du quartier.

Les points forts à retenir :

- **Changement d'image du quartier grâce à une rénovation réussie**
- **Apaisement du quartier**
- **Forte implication du bailleur social**

4.1.9 - Paris, ZAC Claude Bernard



Ville : Paris (75)

MOA : SEMAVIP

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence François Leclercq (coordinateur), Agence TER (espaces publics), Arepenterre (forêt), Gautier Conquet (berges), AMO Environnement : Cap Terre

Partenaires : BNP Paribas immobilier, RIVP, SNI Ile-de-France, UGC Ciné Cité, Communes riveraine

Présentation du projet :

La ZAC Claude Bernard est une opération de renouvellement urbain située dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Elle s'étend le long du tramway T3 et de la future gare du RER E « Évangile ».

Ce projet de 14 hectares constitue un véritable programme mixte de 103 000 m² comprenant : 50% de logements sociaux, un EHPAD de 6000m², des commerces de proximité, 41 000 m² de bureaux et un pôle de loisirs de 10 000 m² avec un cinéma.

La lutte contre le bruit, ainsi qu'une intégration des principes bioclimatiques dans l'organisation du plan masse (mur anti-bruit, étude vents dominants, forêt linéaire) ont été opérées pour ce projet.

La reconversion de l'entrepôt Mac Donald, ancienne structure logistique de 130 000 m², a été parfaitement réalisée.

La ZAC Claude Bernard met en cohérence des ensembles disparates et isolés en assurant une offre de logement conséquente (1 500 logements) et mixte.

Les points forts à retenir :

- Démarche exemplaire mise en place par la ville à plusieurs échelles
- Mise en place de la phyto-remédiation
- Travail sur l'intégration de la nature en ville (forêt linéaire, réserve écologique)

4.1.10 - Paris, Fréquel-Fontarabie



Ville : Paris (75)

MOA : SIEMP

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Éva Samuel (architecte coordonnateur), Terre Éco (développement durable), Patrick Martin (HQE)

Partenaires : Paris-Habitat, ADEME, ARENE IdF, CSTB

Présentation du projet :

Fréquel-Fontarabie est une opération de renouvellement urbain située dans le 20^{ème} arrondissement de Paris. Ce projet s'étend sur un îlot d'un hectare accueillant 106 logements sociaux et un espace pour la petite enfance.

L'objectif de ce projet est de lutter contre l'insalubrité, favoriser la mixité sociale à plus grande échelle et mettre en place un site de pilotage en matière de développement durable (et notamment d'énergie).

Le projet de Fréquel-Fontarabie visait une implantation des bâtiments dans le respect de la continuité et de la configuration du quartier. Ce renouvellement urbain autour d'un espace non bâti, regroupant une placette, un jardin partiellement public et associatif et 2 passages piétonniers.

Une importante réflexion sur la sobriété énergétique (orientations, isolation extérieure, vitrages à isolation renforcée, bâtiments passifs...), la production d'ECS et d'électricité à partir d'EnR solaire et la lutte contre les îlots de chaleur (puits franciliens...) a été mise en œuvre.

Les points forts à retenir :

- Exemple réussi de renouvellement urbain sur un petit îlot
- Performance énergétique réelle (objectifs globalement atteints)
- Prise en compte de la biodiversité en ville

4.2 - 17 labels « étape 3 » en 2014

Sainte-Croix-aux-Mines, **Les Coccinelles**

Mulhouse, **Lefebvre**

Bordeaux, **Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1)**

Tours, **Monconseil (tranche 1)**

Reims, **Croix-Rouge Pays de France (tranche 1)**

Morez, **Villedieu-Le Puits**

Nanterre, **Hoche**

Paris, **Boucicaut**

Prades-le-Lez, **Projet Horizons : Viala Est**

Les Forges, **La Ferme Forgeronne**

Balma, **Vidailhan**

Blagnac / Beauzelle, **Andromède (tranche 1)**

Graulhet, **Les Résidences du Parc**

Mons-en-Baroeul, **Le Nouveau Mons**

Angers, **ZAC Desjardins**

Changé, **La Barberie**

Grenoble, **Blanche-Monier**

4.2.1 - Sainte-Croix-aux-Mines – Les Coccinelles



Ville : Sainte-Croix-aux-Mines (68)

MOA : SEM de Haute Alsace

Type de projet : Reconversion de friche en cœur de bourg

MOE : G.Studio Architectes mandataires / Klein & Baumann architectes / B.Kluber paysagiste / SEDIME bois structure / Lollier VRD / Énergico fluides / C2B1 économie

Partenaires : CAUE du Haut-Rhin / Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

Présentation du projet :

Projet de lotissement de 15 lots sur une ancienne friche en cœur de commune, l'opération des Coccinelles visait initialement à diversifier l'offre en logements et proposer une alternative au lotissement traditionnel.

Ainsi, le projet se situe en cœur de bourg et ne consomme donc pas de surfaces agricoles. Il se caractérise par des tailles réduites de parcelles, des habitations innovantes, contemporaines et modulables.

Le CAUE et le PNR ont été initiateurs du projet avec un appel à projets urbains innovants. La commune, très volontaire, s'est entourée de nombreux partenaires : portage foncier par le Conseil Général, pilotage de l'opération par la SEM Haute Alsace.

Les points forts à retenir :

- **Volonté de porter un projet innovant, véritable alternative au lotissement traditionnel**
- **Capacité d'adaptation du projet**
- **Participation à la dynamique territoriale communale**

4.2.2 - Mulhouse, Lefebvre



Ville : Mulhouse (68)

MOA : SERM (Société d'Équipement de la Région Mulhousienne)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : ANMA (Nicolas Michelin et associés)

Partenaires : ANAH, Région Alsace, CG Haut Rhin, Mulhouse Alsace Agglomération, Caisse des dépôts

Présentation du projet :

La ZAC Lefebvre est une première opération dans un programme de renouvellement urbain en centre ancien dont le périmètre s'inscrit sur le quartier Vauban-Neppert, à proximité du centre-ville de Mulhouse. Marqué par un habitat ouvrier à l'architecture remarquable, aujourd'hui dégradé, composé d'une population aux revenus très modestes, c'est l'un des quartiers les plus denses de la ville.

La stratégie développée pour requalifier le quartier Vauban-Neppert repose sur le renouvellement de son attractivité pour des ménages extérieurs au quartier, en construisant de nouveaux logements implantés autour de jardins qui relieront la caserne Lefebvre à l'avenue de Colmar.

Le programme de la ZAC prévoit la construction d'immeubles d'habitation autour d'un parc d'1 ha et la rénovation emblématique d'un bâtiment de la caserne (qui fait l'objet de la labellisation en 2014).

Les points forts à retenir :

- **Réhabilitation architecturale et technique remarquable**
- **Effet levier pour le développement du quartier**
- **Portage partenariat fort**

4.2.3 - Bordeaux, Ginko - Les Berges du Lac (tranche 1)



Ville : Bordeaux (33)

MOA : Bouygues Immobilier

Type de projet : Renouvellement urbain / Centre

MOE : Christian DEVILLIERS & associés, agence d'architecture Brochet/Lajus/Pueyo/ SignesOuest.I3C Ingénierie. Sogreah

Présentation du projet :

L'ÉcoQuartier Ginko est situé au nord de Bordeaux, en continuité du centre urbain. Il assure le lien entre un secteur d'habitat à l'image dégradée, un secteur commercial très dense et un secteur tertiaire (parc des expositions, complexe hôtelier).

Le quartier Ginko offre une composition urbaine, une mixité sociale, fonctionnelle et d'usage proches de celles d'un centre-ville.

Les objectifs de cette opération d'aménagement se déclinent à travers 5 thèmes : la mise en valeur des berges du lac ; le jardin promenade et la lisibilité des accès ; le développement d'une mixité sociale ; les continuités urbaines entre les quartiers de logements et les activités, ainsi qu'entre la zone tertiaire du Lac, le quartier des Aubiers et les bassins à flot ; la création d'un véritable réseau d'espaces publics adapté à tous les modes de déplacements et aux différentes occupations du sol ; les contraintes liées à la nature du sol.

La labellisation 2014 concerne la 1^{ère} tranche habitée de ce nouveau quartier.

Les points forts à retenir :

- **Quartier globalement bien perçu par ses nouveaux habitants**
- **Participation au désenclavement des quartiers alentour**
- **Qualité environnementale, comme facteur d'attractivité du quartier**

4.2.4 - Tours, Monconseil (tranche 1)



Ville : Tours (37)

MOA : Tour(s)Habitat (OPH)

Type de projet : Extension urbaine (dents creuses) maîtrisée

MOE : Éva SAMUEL & Associés (Architecte Urbaniste)

Partenaires : agence d'urbanisme de Tours, CERQUAL, promoteurs, Ecole Polytechnique de Tours, associations, entreprises, riverains

Présentation du projet :

L'opération de Monconseil, 20 hectares en plein cœur de Tours Nord, fait émerger un nouveau quartier, en lieu et place d'anciens terrains agricoles (maïsculture intensive), s'intégrant au mieux dans la ville qui l'entoure et largement relié à celle-ci par des transports en commun (dont le tramway depuis 2013) et des voies cyclables développées à l'occasion.

En réunissant une multitude de fonctions (1 450 logements, une crèche, un EHPAD, un gymnase, un parc de 1,2 hectare, 1 500 m² commerces en pied d'immeubles, 30 000 m² de bureaux, un espace culturel, une salle de quartier, une église, un foyer d'hébergement pour adultes handicapés), l'ÉcoQuartier de Monconseil impulse une nouvelle centralité à l'échelle de Tours Nord.

Plusieurs mesures originales (éclairage, déchets) visant à diminuer la consommation d'énergie sur l'espace public font partie des éléments majeurs de ce projet. Le label 2014 concerne la 1^{ère} tranche habitée du quartier.

Les points forts à retenir :

- **Création d'une nouvelle centralité urbaine**
- **Certification des bâtiments permettant de suivre les consommations réelles**
- **Équipements urbains performants**

4.2.5 - Reims, Croix-Rouge Pays de France (tranche 1)



MOA : Ville de Reims (51), Foyer Rémois, Agence Verdier-Tappia, ARTELIA (AMO)

Type de projet : Rénovation urbaine (ANRU Convention 2008-2012 multi-sites)

MOE : Ville de Reims (espace public), Ilot A (Bécard et Palay), Ilot B (Atelier Ruelle), Ilot H (JDL), JP Thomas (équipement culturel)

Partenaires : ANRU, DDT 51, ARCAD

Présentation du projet :

Pays de France est le secteur identifié comme le plus fragile socialement au sein du quartier Croix-Rouge, à Reims.

Le projet d'ÉcoQuartier vise donc à changer l'image du quartier, dynamiser l'activité commerciale, favoriser la réinsertion par l'emploi et améliorer la performance thermique des logements.

Le projet urbain s'appuie sur l'arrivée du tramway et sur les résultats du marché de définition réalisé en 2005 sur le quartier Croix Rouge. La maîtrise d'ouvrage est partagée entre la ville (pour partie en régie) et le bailleur (via un marché de conception réalisation).

Dans cette première phase labellisée en 2014, 530 logements sont réhabilités (thermique et résidentialisation) et 127 construits. Le projet intègre également une démarche de revitalisation des commerces autour du tramway.

Les points forts à retenir :

- **Ambition énergétique et instruments de mesure dans les logements**
- **Prise en compte du coût global en amont et suivi des résultats en continu**
- **Prise en compte de la dimension culturelle dans la concertation**

4.2.6 - Morez, Villedieu-Le Puits



MOA : Ville de Morez (39), OPH du Jura, Foyer Jurassien, ADEF Résidence, Bureau d'études ACEIF

Type de projet : Rénovation urbaine

MOE : SARL d'architecture BW-ATE, Ingrid GENILLON architecte, Georges LADOY architecte , Addict Architecture, ATE architecture – Probat, INDDIGO conseil et ingénierie, VERDI ingénierie, CC du Haut-Jura, Endroits en Vert paysagiste

Partenaires : ANRU, CG du Jura, CR Franche-Comté, CAF, ADEME, CDC, DDT

Présentation du projet :

Situés sur les hauteurs de la ville de Morez, les quartiers Villedieu et Le Puits ont été construits dans les années 1970 pour répondre à un besoin important de main d'œuvre de l'industrie de la lunetterie. A partir de 1990, suite au déclin de cette industrie, ils connaissent un processus continu de déqualification.

Une opération est mise en œuvre à partir de 2002 dans le cadre du Programme national de renouvellement urbain : démolition de logements, création d'un parc urbain et de jardins partagés, réhabilitation thermique et résidentialisation des immeubles, programme de logements neufs diversifiés, construction d'une résidence pour personnes handicapées et d'une nouvelle gendarmerie, création d'une chaufferie bois utilisant les ressources locales.

Ce projet se distingue par la volonté municipale de porter un projet d'ampleur avec une qualité du cadre de vie qui attire de nouvelles populations et la cohérence avec les politiques territoriales mises en œuvre dans le Haut-Jura.

Les points forts à retenir :

- **Qualité urbaine et paysagère des aménagements**
- **Inscription dans des dynamiques territoriales plus globales**
- **Retour d'une mixité sociale et fonctionnelle absente initialement**

4.2.7 - Nanterre, Hoche



Ville : Nanterre (92)

MOA : EPADESA (Établissement Public d'Aménagement La Défense – Seine Arche)

Type de projet : Reconversion de friches urbaines

MOE : TGT (urbaniste coordinateur du secteur Hoche), agence d'architecture et d'urbanisme Gautier Conquet (espaces publics), Arcadis, atelier LD

Partenaires : CAUE 92, CG 92, Région Ile-de-France, ADEME

Présentation du projet :

L'ÉcoQuartier Hoche constitue un nouveau morceau de ville (5,4 hectares) qui joue un rôle de couture urbaine et apporte une réponse de qualité urbaine et architecturale aux forts enjeux posés par le territoire (par une forme urbaine réglée par le plan de référence).

Il dispose d'une forte densité (près de 150 logements à l'hectare) sous forme de bâti compact économe en énergie permettant de ménager des percées visuelles sur des cœurs d'îlots généreux et partagés. La mixité sociale est conçue pour être durable, avec notamment une modération des prix de sortie des logements, avec un effort particulier sur l'opération d'habitat participatif.

L'apport en eau chaude et chauffage est assuré par la chaufferie bois (appoint gaz 20% maximum), qui alimente également une partie du quartier voisin. Enfin, des dispositifs d'évaluation des consommations (compteurs, expérimentation Smart'Hoche) sont présents sur le quartier.

Les points forts à retenir :

- **Volonté de maîtrise des prix de sortie des logements**
- **Qualité architecturale**
- **Expérimentation Smart'Hoche sur l'électricité et l'eau**

4.2.8 - Paris, Boucicaut



Ville : Paris (75)

MOA : SemPariSeine

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : AUA Paul Chemetov (Architecte coordonnateur), Comptoir des Projets (Paysagiste coordonnateur), SLG Paysage & ESE (espaces publics), Le Sommer (AMO Développement durable), 2EI (Environnement)

Partenaires : Ville de Paris, Préfecture de police, Préfecture de Paris

Présentation du projet :

Situé à l'ouest du 15^{ème} arrondissement de Paris, sur le site de l'ancien hôpital Boucicaut, le projet a été lancé à la fin de l'année 2000, lors de sa fermeture après un siècle de fonctionnement.

Les objectifs d'aménagement étaient de désenclaver le site pour l'ouvrir aux riverains, tout en préservant sa mémoire, ainsi que son patrimoine architectural et paysager. La réappropriation de la vocation philanthropique originelle du lieu a constitué le parti pris pour la définition de la programmation (nombreux équipements et structures à vocation sociale).

Le quartier propose des logements très diversifiés (sociaux, à loyer maîtrisé, en accession à la propriété, résidence sociale pour travailleurs migrants, foyer pour adultes handicapés), avec une attention portée au nombre de logements familiaux.

Une pépinière d'entreprises, des commerces et un espace culturel viennent compléter la programmation de l'ensemble.

Les points forts à retenir :

- **Prise en compte de l'histoire du site (architecturale et végétale)**
- **Mixité sociale**
- **Gestion de l'eau**

4.2.9 - Prades-le-Lez, Projet Horizons : Viala Est



Ville : Prades-le-Lez (34)

MOA : SERM (Société d'Équipement de la Région Montpelliéraine)

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Cabinet Antoine Garcia-Diaz, EGIS Aménagement, AMETIS, BACOTEC, Maison Claude Rizon

Partenaires : Région Languedoc-Roussillon

Présentation du projet :

L'ÉcoQuartier du Viala Est est l'un des quatre nouveaux quartiers de Prades-le-Lez. Il est situé à l'est de la commune au sein d'une dent creuse, entouré de lotissements pavillonnaires et d'une petite zone d'activités.

La proximité avec le centre-village permet aux habitants d'avoir un accès facile aux services et activités économiques, tout en profitant de la tranquillité d'un quartier résidentiel. De plus, la rénovation et la requalification des voiries ont permis d'optimiser l'utilisation des axes piétons et pistes cyclables, désormais sécurisés et adaptés aux besoins des habitants et des riverains. Le quartier s'intègre au tissu urbain existant, tout en offrant une mixité de logements adaptés à chaque mode de vie (individuel – groupé – collectifs / sociaux – en accession aidée, à prix plafonné ou libre).

Le patrimoine naturel existant a été valorisé grâce aux espaces paysagers fleuris au cœur du site, provenant de l'utilisation des bassins de rétention en parcs paysagers, mais aussi par la conservation et la plantation d'essences locales d'arbres et plantes.

Les points forts à retenir :

- **Mixité urbaine et sociale**
- **Prise en compte du patrimoine dans les espaces publics**
- **Traitement des espaces pour la gestion de l'eau**

4.2.10 - Les Forges, La Ferme Forgeronne



MOA : Commune des Forges (88)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Cabinets VITALIS Architecture et environnement (architecte mandataire), ASCENDENSE (Architectes associés), OPC TRIGO, (Économiste), TERRANERGIE et PERMANERGIE (Études thermiques & Énergies renouvelables), KUBLER (Paysagiste)

Partenaires : CAUE, ADEME, Chambre d'Agriculture, CRITT Bois

Présentation du projet :

La Ferme Forgeronne est la réhabilitation d'une ancienne ferme de 800 m² au centre de la commune en vue de l'accueil - au rez de chaussée - d'un local de vente directe de produits agricoles locaux, d'un cabinet de vétérinaire et un second d'infirmières, et - aux étages - de 4 appartements.

L'objectif visé est la revitalisation d'un centre-bourg, au sein de la couronne d'Épinal (à 5 km), aujourd'hui marquée par l'étalement urbain et les faibles densités.

La réimplantation de services de proximité va limiter les distances de déplacement et redonner de l'intérêt aux déplacements en modes doux, à l'animation et à la convivialité locale.

Les points forts à retenir :

- Démarche originale qui s'appuie sur les besoins du territoire
- Réponse pertinente à l'étalement urbain
- Valorisation des filières courtes

4.2.11 - Balma, Vidailhan



EPCI : Communauté urbaine Toulouse métropole, en lien avec la ville de Balma (31)

MOA : SEM OPPIDEA

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : A&P DUMONS (urbaniste) Groupement KCAP Architects & Planners / Droit de cité / Mutabilis paysage TISSEO - SMTC

Partenaires : ARPE, ADEME, AUAT, organismes HLM, promoteurs privés

Présentation du projet :

Le quartier de Vidailhan est un projet de 31 hectares situé en couronne périurbaine à l'est de Toulouse, proche d'un accès métro et de transports en commun. Ce projet de quartier est porté par la communauté urbaine en lien avec la commune. Il est entré dans sa phase opérationnelle en 2010 avec les voiries et bâtiments affectés au secteur tertiaire. 1247 logements de typologies variées (373 sociaux) sont prévus pour accueillir 2 800 habitants et 2 600 emplois nouveaux.

Le quartier offre une densité raisonnable, agréablement rythmée d'espaces publics étendus et d'espaces plus intimistes. Le projet propose une mixité de typologie de l'offre d'habitat, une mixité fonctionnelle (bonne répartition entre logements, commerces, équipements) et mixité sociale.

Le parc au cœur du quartier sert de lieu de rencontre et de poumon vert et participe au renforcement du lien social. Enfin, un accent particulier est mis sur la gouvernance participative.

Les points forts à retenir :

- **Gouvernance de projet et concertation**
- **Mise en place d'un processus d'évaluation sur 8 ans**
- **Installation de concentrateurs solaires (une première en France)**

4.2.12 - Blagnac / Beauzelle, Andromède (tranche 1)



EPCI : Communauté urbaine Toulouse métropole, en lien avec les villes de Blagnac et Beauzelle (31)

MOA : SEM OPPIDEA

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Treuttel Garcias Treuttel (urbanistes), Egis Aménagement, Acte 2 Paysages (paysagiste), Philippe Almont pH A (concepteur lumière)

Partenaires : 5 AMO : développement durable, urbanisme, sécurité, management, gestion eaux pluviales, promoteurs privés, AUAT, CERQAL (AMO bâtiment)

Présentation du projet :

La ZAC Andromède (210 hectares), desservie par le tramway et le bus, est située sur les communes de Blagnac et Beauzelle, en couronne périurbaine de Toulouse, à proximité de l'aéroport et de la zone d'activités Aéroconstellation. Le site est dans une zone à enjeux naturels et paysagers (axe Garonne en zone Natura 2000).

Le projet consiste en une extension du tissu urbain en zone agricole. Le projet, porté par la Communauté urbaine Toulouse Métropole et la SEM OPPIDEA, prévoit la construction de 4 000 logements dont 20% de logements locatifs sociaux, 200 000 m² de bureaux et 11 000 m² de commerces. Il va également créer 700 000 m² d'espaces verts publics dont une coulée verte de 3 km.

Une répartition sur le quartier d'équipements et établissements destinés aux personnes âgées, à l'enfance et aux publics fragiles (établissement pour l'insertion des PH, FJT, EHPAD,..) est également prévue.

Le label 2014 a été décerné à la 1^{ère} tranche opérationnelle livrée.

Les points forts à retenir :

- Large place accordée au végétal
- Conservation de la trame paysagère existante et des chênes centenaires classés
- Achat groupé des baies vitrées

4.2.13 - Graulhet, Les Résidences du Parc



MOA : Ville de Graulhet (81), Communauté de communes Tarn et Dadou, OPHLM

Type de projet : rénovation urbaine

MOE : Atelier Bernard Paris et associés, François Peyrard (Architectes), OTCE, FAU Jean-Pierre (Environnement), Urbane (Urbanistes), Sol et cité (études urbaines), SCP Sabatier (Architecte)

Partenaires : ANRU, DDT 81, CAUE 81, CR Midi Pyrénées, CG Tarn, CDC

Présentation du projet :

Graulhet est marqué par un passé industriel fort, de production de cuir, qui en a constitué le fleuron. Cette principale source économique pour la ville, issue d'un modèle industriel du début du XX^{ème} siècle, a subi une forte déconvenue au cours des décennies passées, ce qui a fortement impacté la dynamique démographique et le marché de l'emploi sur la commune.

Afin d'engager une démarche positive sur l'image de la ville et prendre un nouvel essor, la commune a lancé un projet global de revitalisation, qui touche plusieurs quartiers de la ville, dont En Gach, rebaptisé « Les Résidences du Parc », fait partie. Ce quartier d'habitat social, organisé en impasse, était fortement dégradé au début des années 2000 (isolement, dégradation du cadre de vie, du bâti, désaffection pour le site, forte vacance, incivilités...).

Au moyen d'un projet de recomposition urbaine, rénovation, démolition, reconstruction, ce quartier a retrouvé son attractivité et un rôle positif dans les équilibres complémentaires des différents quartiers de la ville.

Les points forts à retenir :

- **Accompagnement social**
- **Apaisement des espaces publics par une recomposition urbaine d'ensemble**
- **Réflexion en coût global sur l'énergie**

4.2.14 - Mons-en-Baroeul, Le Nouveau Mons



MOA : Ville de Mons-en-Baroeul (59)

Type de projet : Rénovation urbaine

MOE : François-Xavier Mousquet (paysagiste), AMO GIP Lille Métropole rénovation urbaine, BET ArcAle, BioTop Conseil, Empreinte, Lilika TROHA, Egis

Partenaires : LMCU, SEM Ville Renouvelée, Bailleurs

Présentation du projet :

Desservi par le métro et des lignes de bus, l'ÉcoQuartier du Nouveau Mons bénéficie d'une situation privilégiée au cœur du tissu urbain de l'agglomération lilloise. Ce projet ANRU consiste en la rénovation urbaine de la ZUS de Mons-en-Baroeul (100 hectares).

Il prévoit la réhabilitation de 990 logements, la résidentialisation de 625 logements, la démolition de 405 logements, la construction de 330 logements dont 55% social (locatif et accession), l'installation de nouveaux équipements publics, le réaménagement des espaces publics en favorisant la place du piéton et des modes de déplacements doux, l'extension du réseau de chaleur et la création de jardins familiaux tout en retissant des liens avec le Vieux Mons.

Le projet se caractérise par une grande qualité des espaces publics qui donne une image renouvelée au quartier, notamment en limitant l'impact visuel de la voiture.

Les points forts à retenir :

- **Qualité des espaces publics**
- **Extension de la chaufferie et passage à la biomasse**
- **Travail fin sur le rééquilibrage de la mixité sociale**

4.2.15 - Angers, ZAC Desjardins



Ville : Angers (49)

MOA : SARA (Société d'Aménagement de la Région d'Angers)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : ENET DOLOWI – Phytolab (MOE urbaine), SNC Lavalin (MOE infra)

Partenaires : Bailleurs, promoteurs privés

Présentation du projet :

Le quartier Desjardins est situé sur le site d'une ancienne caserne de gendarmerie en centre-ville d'Angers, dans un tissu pavillonnaire ancien. Les 2 pavillons d'entrée ont été réhabilités et transformés l'un en crèche, l'autre en maison des associations.

Il s'articule autour d'un parc de 1 ha, à usage du quartier, réalisé en co-conception avec les riverains et les habitants. Cet espace a été rendu disponible par la gestion d'un stationnement mutualisé sur voirie, hors emprise et sous immeuble.

L'opération est essentiellement destinée au logement mais quelques cellules commerciales trouvent aussi leur place en pied d'immeuble, au nord. Pour rééquilibrer la population du quartier et créer de la mixité sociale et générationnelle, le quartier Desjardins propose plutôt de petits logements en habitat collectif ou intermédiaire. Le projet a servi de laboratoire, notamment sur les aspects gouvernance qui sont maintenant appliqués pour les nouveaux aménagements.

Les points forts à retenir :

- Effet levier pour les autres projets de la ville
- Réhabilitation de bâtiments existants en équipements
- Présence du végétal

4.2.16 - Changé, La Barberie



MOA : Ville de Changé (53), Méduane Habitat (bailleur social)

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Dupeux/Philouze (architectes urbanistes), Composante urbaine (paysage, hydrodologie), Cabinet Guillemot (VRD, DD), BET Cap solaire (EnR), Descamps (géomètre)

Partenaires : Crédit immobilier (promoteur privé), DDT 53

Présentation du projet :

La ville de Changé est située au centre du département de la Mayenne. Elle est limitrophe au nord de Laval, chef-lieu du département et ville centre de la Communauté d'agglomération. Sa population est de 5 822 habitants.

Ce projet de 3.4 ha est composé de 76 logements, dont 66 à caractère social. Il est structuré en 4 îlots avec des typologies de logements allant du T2 au T5. Les espaces publics créés ont un caractère original (jardins familiaux, enclos éco-pâturage).

Ce projet fait partie d'une stratégie plus globale d'urbanisation où la ville de Changé porte actuellement deux projets d'aménagement.

Les points forts à retenir :

- **Projet s'inscrivant dans une stratégie plus large**
- **Développement du monde associatif (jardins familiaux)**
- **Actions pour la biodiversité**

4.2.17 - Grenoble, Blanche-Monier



MOA : Ville de Grenoble (38), Atelier Tekhnê (AMO urbaine et architecturale)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier Tekhnê (urbanisme et architecture), atelier LD (paysage), Soberco (environnement), Eegénie (AMO HQE)

Partenaires : ACTIS / Bouygues Immobilier / Grenoble Habitat

Présentation du projet :

Situé dans le quartier de l'Île-Verte de Grenoble, le secteur de la ZAC Blanche-Monier est constitué de petites activités artisanales et tertiaires. Il a bénéficié d'un développement résidentiel depuis les années 1950, qui s'est amplifié avec l'arrivée du tramway.

Ce projet de renouvellement urbain accompagne la mutation d'un tissu urbain hétérogène. Il s'inscrit dans les enjeux d'aujourd'hui de la collectivité à savoir « refaire la ville sur la ville » en promouvant une densité raisonnée et un cadre de vie de qualité.

Réalisé pour grande partie, les objectifs annoncés du projet par la collectivité sur le secteur ont été tenus, à savoir : renforcer l'offre de logements sociaux, conforter l'implantation d'activités et réaliser des équipements, promouvoir le label BBC à coûts maîtrisés.

Les points forts à retenir :

- **Maîtrise des coûts par la collectivité**
- **Réorganisation de la trame urbaine**
- **Objectifs ambitieux imposés au privé par la collectivité**

4.3 - 7 labels « étape 3 » en 2015

Saint-Brieuc, **Quartier de l'Europe**

Mantes-la-Jolie, **Quartier du Val Fourré (secteur Nord)**

Levallois-Perret, **Quartier Eiffel**

Montreuil, **Quartier Bel Air - Grands Pêcheurs**

Ivry-sur-Seine, **ZAC du Plateau**

Montpellier, **Les Grisettes**

Montpellier, **Parc Marianne**

4.3.1 - Saint-Brieuc, Quartier de l'Europe



MOA : Ville de Saint-Brieuc (22) / Terre et Baie Habitat (pour les logements)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Daniel KAHANE, Grand Prix de Rome (1967) est l'architecte conseil. De très nombreuses équipes-projets ont travaillé sur toutes les composantes (aménagement des espaces publics, équipements, démolition, réhabilitation, construction neuve, voiries).

Partenaires : ANRU, Saint-Brieuc Agglomération, Maison de l'insertion et de l'Emploi, Conseil Général des Côtes d'Armor, Conseil Régional de Bretagne, Caisse des dépôts et Consignations, Armor Habitat, Foncière Logement, ALE, SDE, La Maison Passive et ADEME.

Présentation du projet ;

Retenu au titre de la rénovation urbaine en 2006 et comme quartier prioritaire par l'État en 2014, le quartier Europe-Balzac-le Plateau dans lequel se situe l'ÉcoQuartier est enclavé sur un plateau bordé par la vallée du Gouédic et longé par la RN 12.

L'ÉcoQuartier de l'Europe se compose de deux secteurs distincts, reliés entre eux par la rue Balzac, axe structurant de l'agglomération briochine.

Le projet aujourd'hui entièrement réalisé correspond à une profonde transformation du quartier, que ce soit au niveau des espaces publics (création d'un mail piétonnier, d'espaces publics qualitatifs), des équipements publics (nouvelle piscine, maison de la petite enfance, centre social) et des logements (394 logements réhabilités, 172 démolis), en lien avec le projet de bus à haut niveau de service qui reliera à terme le quartier au centre-ville en 6 minutes. Une 2ème phase du projet est inscrite au PNRU2.

Les points forts à retenir :

- **Appropriation des équipements et des espaces de vie par les habitants**
- **Réhabilitations et espaces publics de grande qualité**
- **Désenclavement du site par des démolitions ciblées et un travail sur les espaces publics en pariant sur les modes doux**

4.3.2 - Mantes-la-Jolie, Quartier du Val Fourré (secteur Nord)



MOA : Ville de Mantes-la-Jolie (78), maîtrise d'ouvrage déléguée EPAMSA (Établissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier Albert Amar-Atelier de l'Île, Espace Libre, AIP 3A Architecture, Agence Search, Vincent Pruvost Paysagiste

Partenaires : ANRU, ADEME, Conseil régional, Conseil départemental, Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, bailleurs sociaux.

Présentation du projet :

Depuis les années 1980, avec le déclin de l'industrie automobile à proximité, le quartier du Val Fourré s'est fortement appauvri et concentre de nombreuses difficultés sociales et économiques.

Le projet de rénovation urbaine mis en œuvre depuis 15 ans (avec la démolition de tours, des opérations de construction de logements et d'équipements publics et l'aménagement d'espaces publics) a permis la réhabilitation et la transformation du quartier.

Le projet propose, en particulier, une gestion innovante de la précarité énergétique, une diversification des modes de déplacement avec la réalisation de la ligne de transport en site propre TZEN pour 2020 et un désenclavement du quartier par l'installation d'équipements structurants en son sein ou en périphérie (Aqualude, hôpital). De plus, la prise en compte de l'environnement, absente lors de la construction du quartier, est de plus en plus forte dans les opérations menées (création d'une darse, introduction de la biodiversité).

Les points forts à retenir :

- **Évolution du quartier très positive, dans un contexte initialement difficile**
- **Gestion innovante de la précarité énergétique (nouvelle chaufferie, renégociation des contrats, contrats de performance énergétique)**
- **Mixité fonctionnelle, vie de quartier conservée**

4.3.3 - Levallois-Perret, Quartier Eiffel



MOA : Ville de Levallois-Perret (92), SEMARELP

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : DGM et associés (architecte coordonnateur), Cabinet Neveu Rouyer (paysagiste)

Partenaires : Logirep, OPHLM, Unibail Rodemco

Présentation du projet :

Situé au sud-est de la commune de Levallois-Perret, limitrophe de Paris, le quartier Eiffel a vu le jour dans les années 1970. Très vite, de nombreux problèmes sont apparus directement liés à la conception même du projet (inconfort, insécurité, vieillissement des équipements publics, bureaux obsolètes, livraisons en surface).

La commune a souhaité mettre en place une démarche de requalification du quartier en gardant la totalité des logements (1784 dont 75% de LLS), pour permettre de le désenclaver et de l'inscrire dans une activité économique dynamique (centre commercial, cinéma, bureaux, médiathèque, parc urbain).

L'image du quartier a été radicalement modifiée : espaces publics très agréables et appropriés, clairs et bien maillés, stationnement aérien considérablement réduit, équipements publics relocalisés et accessibles, retournement des halls d'immeuble, prise en compte des principes de prévention situationnelle, équilibre intéressant entre niveau de densité et espaces de respiration avec un ensemble d'espaces verts relativement conséquents et plus important que dans le reste de la ville.

Les points forts à retenir :

- **Relance de l'attractivité économique du quartier (nouveaux emplois du centre commercial et des bureaux)**
- **Des espaces publics rénovés donnant une large place aux modes doux et aux transports en commun**
- **Création d'un parc urbain de 1,7 hectare, dans une zone très dense, avec une gestion sans produit phytosanitaire**

4.3.4 - Montreuil, Quartier Bel Air – Grands Pêchers



MOA : Ville de Montreuil (93) en régie

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence Gautier Conquet pour AVP (espaces publics), Cabinet Arpents Paysage

Partenaires : ANRU, bailleurs sociaux, EPARECA, AFL, promoteurs privés

Présentation du projet :

Projet de rénovation urbaine situé à Montreuil, commune limitrophe de Paris, dans un quartier d'habitat social composé de grands ensembles des années 1950-1970, assez éloigné du centre-ville, entre le Plateau et le Bas-Montreuil. L'intervention de l'ANRU s'est faite en 2 phases : démolition de 300 logements sociaux et réhabilitation de 1000 logements sociaux ; puis réaménagement des espaces extérieurs.

L'opération Bel Air – Grands Pêchers est exemplaire par la qualité de l'implication de la commune, le travail sur les espaces publics et privés, la concertation avec les habitants, la mixité sociale et fonctionnelle, la gestion alternative des eaux de pluie et la préservation de la biodiversité. Le projet a été conçu de manière à pouvoir accueillir la future desserte en transports en commun.

Un Plan stratégique local a été mis en place pour poursuivre la dynamique enclenchée par l'ANRU.

Les points forts à retenir :

- Rôle et investissement majeur de la commune, concertation et implication des habitants (notamment dans l'aménagement de la place Beethoven)
- Politique volontaire de limitation de la place de l'automobile (forte réduction des parkings en surface)
- Évolution possible du quartier avec l'arrivée du tramway T1 (2019) et le prolongement du métro 1 à l'horizon 2025-2030 grâce à de nombreuses réserves foncières disponibles.

4.3.5 - Ivry-sur-Seine, ZAC du Plateau



MOA : Ville d'Ivry-sur-Seine (94), Grand Paris Aménagement (GPA)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Urbaniste : Agence BDVA / Jean Michel DUMAS ; Bureau d'études techniques : BATT ; Paysagiste : Urbicus ; AMO développement durable : AETIC

Partenaires : Conseil départemental 94, collectif d'artistes (HQAC), bailleurs.

Présentation du projet :

Projet localisé à Ivry-sur-Seine, au sud-est de Paris, près de la porte de Choisy, entre de grandes emprises (cimetières, entrepôt RATP, cité Pierre et Marie Curie). L'origine de l'opération se trouve dans la volonté d'élargir la RD5 (ex-RN305), en anticipation de l'implantation d'un bus en site propre, puis d'un tramway en 2020. L'opération ZAC du Plateau a permis de requalifier un tissu urbain anciennement dégradé situé aux abords de cet axe.

La maîtrise d'ouvrage a porté une politique volontariste sur plusieurs aspects : mixité sociale et fonctionnelle, ambitions environnementales (réduction de la place de la voiture au profit des modes actifs, raccordement à un réseau de chaleur, réalisation de toitures végétalisées...). Du point de vue urbain, on relève plusieurs points très positifs : la création d'une perméabilité vers la RD5, la qualité architecturale de certains bâtis, le développement d'une polarité commerciale qualitative autour de la place Charles de Gaulle.

Les points forts à retenir :

- Une forte densité associée à une très bonne desserte en transports en commun (métro, tramway) aux portes de Paris
- La démarche originale HQAC (Haute Qualité Artistique et Culturelle) participe au rayonnement de l'opération
- Offre en logements diversifiée et accessible qui permet un parcours résidentiel complet

4.3.6 - Montpellier, Les Grisettes



MOA : Ville de Montpellier (34), SERM (mandataire)

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Richez Associés (architecte-urbaniste), Atelier Global (paysagiste)

Partenaires : ACM – Hérault Habitat, Chambre d'agriculture de l'Hérault

Présentation du projet :

Initialement, le site des Grisettes était occupé pour partie par des vignes peu entretenues qui constituent aujourd'hui un Agri-Parc, et pour partie par un vaste terrain en friche, en limite de zone résidentielle, qui a fait l'objet de la ZAC.

Le quartier des Grisettes comporte aujourd'hui environ 1900 logements, organisés selon trois typologies (habitats collectifs, habitat en forme de U et habitat intermédiaire). Il comporte de nombreux équipements et services, un pôle service santé (EHPAD, crèche), une résidence étudiante, une école (en frange), des commerces de proximité, une clinique et, à terme, 10 000 m² de bureaux. Desservi par à terme 2 stations de tramway, voire un tram-train, le projet est relié à la fois au centre-ville, et aux zones d'emploi situées alentour.

Il intègre un Agri-Parc en frange Ouest (fonction productive – vin et huile d'olives, pédagogique et d'insertion sociale), et se structure principalement autour d'une grande rambla, accueillant marché, jeux pour enfants, et commerces en RDC ou services. Il bénéficie ainsi d'espaces publics adaptés au climat méditerranéen.

Les points forts à retenir :

- Un quartier laboratoire pour la ville en termes d'évaluation (données et indicateurs du référentiel conçu par la ville pour l'aménagement urbain)
- Une forte densité qui a permis de ménager l'espace d'un Agriparc emblématique, et qui s'organise à travers 3 types de formes urbaines déclinées selon la proximité au parc et aux espaces publics principaux.
- Un réseau de chaleur relié à l'usine de méthanisation Amétyst

4.3.7 - Montpellier, Parc Marianne



MOA : Ville de Montpellier (34), SERM

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Architecture Studio (ZAC) et divers MOE pour les bâtiments

Partenaires : Bailleurs sociaux

Présentation du projet :

D'une superficie de 30 ha, le quartier de Parc Marianne fait partie des 8 ZAC qui composent Port Marianne, large opération couvrant 400 ha.

Il s'agit d'une opération de grande qualité dans le traitement architectural bioclimatique des bâtiments, la création d'espaces publics structurants, ainsi que la mixité sociale et fonctionnelle traitée (logements locatifs sociaux, accession sociale à la propriété, logements privés, mélange logements/bureaux/services).

La création du vaste parc Georges Charpak (6 ha) permet d'économiser la ressource foncière et la place dédiée aux espaces verts est importante (37 m² par habitant).

Le quartier comprend principalement deux ensembles d'habitat collectif. La desserte par 2 lignes de tramway situe Port Marianne à quelques minutes du centre-ville et de l'ensemble ludo-commercial de l'Odysseum.

Les points forts à retenir :

- **L'aspect « risque inondation » (2 bassins de rétention, dont le parc public de 60 000 m³) a été pris en compte**
- **Les besoins d'eau chaude sanitaire et de chauffage sont assurés par une chaufferie tri-génération au bois (chaleur renouvelable)**
- **Groupe scolaire « Chengdu » exemplaire en termes de performances énergétiques et de sobriété (immeuble BEPOS)**

4.4 - 11 labels « étape 3 » en 2016

Saint-Jean de Braye, **ÉcoQuartier du Hameau**

Paris, **Clichy-Batignolles**

Brétigny-sur-Orge, **Clause - Bois Badeau**

Ris-Orangis, **Les Docks de Ris**

Saint-Ouen, **Les Docks de Saint-Ouen**

Val-de-Reuil, **Éco-Village des Noés**

Arelaune-en-Seine, **Quartier de l'Église**

Pessac, **Quartier Arago**

Dun, **Le Palassou**

Ramonville Saint-Agne, **Maragon Floralties**

Changé, **Requalification du centre-ville**

4.4.1 - Saint-Jean de Braye, ÉcoQuartier du Hameau (tranche 1)



MOA : Commune de Saint-Jean de Braye (45), SEMDO

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : André Lortie, architecte-urbaniste, Philippe Hilaire, paysagiste (espaces publics : Sébastien Neveux-Rouyer), Daniel Mandouze, sociologue.

Partenaires : Agence d'urbanisme de l'agglomération orléanaise ; CAUE ; Communauté d'agglomération Orléans Val-de-Loire ; ADEME.

Présentation du projet :

Le quartier du Hameau est une opération de ZAC engagé en 2008 et qui prévoit la création, à terme, de 900 logements et d'équipements en continuité immédiate du centre-ville, notamment le long de la nouvelle ligne de tramway.

Un dispositif poussé de gouvernance et d'association des populations a été mis en place et se poursuit aujourd'hui, à travers notamment des Ateliers de Travail Urbain (ATU) pour les nouveaux arrivants, ainsi que sur l'habitat participatif.

Le programme comporte plusieurs éléments emblématiques témoignant des ambitions volontaristes du projet (maison intergénérationnelle, projet d'habitat participatif, maisons passives, espace multifonctionnel, réseau de chaleur par doublet géothermique...).

Les éléments réalisés dans cette 1^{ère} tranche attestent de la capacité du maître d'ouvrage à obtenir le niveau de qualité souhaité. Les réflexions en cours sur l'évolution du centre-ville témoignent de l'effet levier du projet sur le territoire.

Les points forts à retenir :

- Participation des habitants à la conception des projets à travers des ATU. La démarche se poursuit avec les nouveaux arrivants et habitants du quartier
- Programme ambitieux en densité et en mixité, inscription à la ville existante par les formes urbaines, l'épannelage des hauteurs, la structuration des espaces publics autour d'axes forts (tramways, voies vertes), grande perméabilité du quartier par la continuité du maillage viaire avec la rame existante de rues et venelles
- Maison intergénérationnelle, maisons passives, habitat participatif

4.4.2 - Paris, Clichy-Batignolles (tranche 1)



MOA : Ville de Paris (75), SPLA Paris Batignolles Aménagement

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Atelier François Grether / Agence Jacqueline Osty, Omnium Général Ingénierie (VRD), Inddigo/ATM (AMO DD), Une autre Ville (AMO pilotage environnemental).

Partenaires : DRPJ, EPPJP, RATP, SAEMES, SNCF/RFF, STIF, Bouygues, Bouwfonds Marignan, COGEDIM, EMERIGE, APUR...

Présentation du projet :

Le secteur « Clichy-Batignolles » est situé dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, en position charnière entre des quartiers haussmanniens et faubouriens, et la commune de Clichy-La-Garenne. S'étendant sur près de 50 ha, le projet est celui d'une mutation radicale d'un site dédié historiquement aux infrastructures ferroviaires. Une 1^{ère} tranche de 7 ha a été réalisée (secteur Est) et une 2^{ème} tranche est en cours de chantier avec des objectifs de développement durable très poussés.

Cette opération exemplaire se caractérise par une programmation mixte et diversifiée sur le volet social comme sur les fonctions proposées : logements, activités tertiaires et productives, équipements et commerces, loisirs. Il s'agit d'un véritable projet vitrine, avec de nombreux aspects innovants et des expérimentations dans la gouvernance comme dans les réalisations. Une démarche d'évaluation et de suivi a été mise en place.

Un vaste parc urbain de 10 ha est situé au cœur du projet, avec une conception et une gestion créatives et contemporaines (Parc Martin Luther King).

Les points forts à retenir :

- **Un projet vitrine, exemplaire sur de nombreux aspects et dispositifs testés, avec un effet levier notable sur les pratiques de la capitale pour développer une ville durable**
- **Une conception et une gestion écologique du parc exceptionnelles, répondant concrètement à l'urgence climatique et environnementale tout en améliorant le quotidien (nature en ville, îlot de chaleur urbain, jardins partagés...)**
- **Des choix structurants ambitieux : maintien d'activités tertiaires et de logistique, gestion intégrée des eaux pluviales, collecte pneumatique des déchets**

4.4.3 - Brétigny-sur-Orge, Clause - Bois Badeau (tranche 1)



MOA : Ville de Brétigny sur Orge (91), SORGEM, SEM du Val d'Orge

Type de projet : Renouvellement urbain (6 ha) et extension maîtrisée

MOE : Atelier JAM, Latitude Nord, MAGEO, 8'18''.

Partenaires : AUDESO, CAUE, Coeur d'Essonne Agglomération, ADEME, Immobilière 3F, OSICA, Vilogia, Icade, Kaufman & Broad, Terralia, BNPPI, Vinci, Bouygues Immobilier...

Présentation du projet :

Dans un secteur de 42 hectares autour d'une gare RER, découpé en deux ZAC (ZAC Clause Bois-Badeau et ZAC des Sorbiers), l'opération prévoit à terme 2 400 logements. Cette 1^{ère} tranche, à la densité importante, concerne 850 logements, 3 000 m² de commerces et 4 000 m² de bureaux.

La qualité architecturale est remarquable, entre réhabilitation de bâtiments historiques (ancien bâtiment des machines de l'usine Clause) et architecture moderne, avec une diversité des formes urbaines.

Une importance particulière est accordée aux espaces publics et naturels, avec une partie du site en ZNIEFF, dans la continuité de la vallée de l'Orge. Le point fort du projet est le parc de 7 hectares, dont la gestion repose principalement sur des moyens passifs (pas d'arrosage, gestion et traitement des eaux pluviales par décantation) et naturels (plantes endémiques, adaptées au climat local).

Les points forts à retenir :

- **Un effet levier sur le territoire de Brétigny et du sud de l'agglomération francilienne**
- **La place importante de la nature en ville (avec un parc de 7 hectares, une partie du site en ZNIEFF, importance des zones humides)**
- **Le renforcement de la centralité autour de la gare RER, au profit de la commune et du bassin d'emplois**

4.4.4 - Ris-Orangis, Les Docks de Ris



MOA : Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, Grand Paris Aménagement

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence Brochet-Lajus-Pueyo, Agence Laverne, Alterdéveloppement

Partenaires : Essia (Essonne Habitat)

Présentation du projet :

Cette opération est la reconversion d'un secteur de friches industrielles de 18 hectares au nord de la commune de Ris-Orangis (91) et à proximité d'une gare RER. Il prévoit à terme la construction de 1000 logements, présentant une diversité permettant de véritables parcours résidentiels au sein de la commune et une densité bâtie de l'ordre de 100 logements à l'hectare.

La diversité des fonctions et activités présentes sur le site participe à l'identité et au rayonnement du quartier : services culturels de la ville de Ris-Orangis, Centre Autonome d'Expérimentation Sociale, squat d'artistes rénové, crèche, 6 000 m² d'activités et commerces... La proximité d'une zone d'activité existante participe également à la mixité fonctionnelle.

En bordure de Seine, le projet contribue à la mise en valeur de la biodiversité par une trame verte et l'aménagement dans un espace boisé d'un parc de 8 hectares comprenant un plan d'eau.

L'intégration des problématiques de « risque inondation » a témoigné de son efficacité lors des crues de juin 2016.

Les points forts à retenir :

- **Une valorisation des éléments de patrimoine historique et industriel très réussie et une requalification des berges de Seine pollués**
- **Une mixité fonctionnelle qui participe à l'identité du quartier (notamment culturelle) et une ambition énergétique importante**
- **Une gestion habile de la diversité des formes urbaines, de la qualité architecturale, des épaulements, de la végétalisation des espaces publics**

4.4.5 - Saint-Ouen, Les Docks de Saint-Ouen (tranche 1)



MOA : Ville de Saint-Ouen (93), Séquano Aménagement

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence Makan Rafatdjou, Agence Reichen & Robert & Associés. MOE Parc : TER, Berim, Biotope...

Partenaires : EPFIF, Ville de Paris, Nexity

Présentation du projet :

L'ÉcoQuartier des Docks de Saint-Ouen est un projet emblématique de requalification de friches industrielles.

La 1^{ère} tranche, mixte et évolutive, se compose de plus de 2 000 logements avec une politique de prix de sortie maîtrisés, de 32 000 m² de bureaux, de 18 000 m² de commerces et services. Il comporte également des équipements nombreux : 2 groupes scolaires (dont un à énergie positive BPOS), un gymnase, une crèche, ainsi qu'un grand parc de 12 hectares (comprenant jardins familiaux et rucher).

Le parc est composé de multiples milieux, conçus pour des usages variés. Il constitue un îlot de fraîcheur important et agit comme un lieu de collecte et de filtration naturelle des eaux pluviales du quartier, mais également comme un réservoir en cas de crue de la Seine.

Un solide système d'évaluation a été mis en place, ainsi qu'un suivi des consommations avec notamment l'implication des habitants dans le projet de plateforme NumDocks, outil numérique permettant de mesurer les performances du quartier et de les diffuser.

Les points forts à retenir :

- Des exigences fortes en matière de développement durable et de performances énergétiques (réseau de chaleur urbain)
- L'implication d'un « pôle citoyen » dans l'élaboration du projet, avec une simulation des usages par les habitants lors d'ateliers
- Le maintien en secteur dense d'activités souvent rejetées à l'extérieur des villes (traitement des déchets, CPCU, emprises ferroviaires)

4.4.6 - Val-de-Reuil, Éco-Village des Noés



MOA : Ville de Val-de-Reuil (27), SILOGE (bailleur social du département de l'Eure)

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Atelier Philippe Madec

Partenaires : CAUE, YSOS-Les Jardins de Neustrie, Habitat et Territoires Conseil, Habitat Coopératif de Normandie

Présentation du projet :

Cette opération est composée de 98 logements, de services et d'équipements, répartis sur 3 hameaux implantés sur 4,6 hectares (dont 1,5 hectare de zone verte inconstructible), en bordure de l'Eure et à proximité immédiate de la gare, ce qui conduira à terme à la réalisation d'un ÉcoQuartier de près de 350 logements.

Son pilotage s'appuie sur une nouvelle approche méthodologique exemplaire : procédure de concours européen, mobilisation des acteurs et des habitants (étude sociologique, ADDOU).

Le volet environnemental est largement développé, avec une valorisation des contraintes du site : concept ZEN, bâtiments passifs, chaufferie bois, état des lieux et suivi faune/flore annuel, gestion des crues et des pluies... De nombreuses actions en faveur de l'insertion, du développement des filières courtes et locales y sont développées : maraîchage biologique, fourniture locale du bois de la chaufferie...

Le parc du Val de l'Eure contribue à l'amélioration du cadre de vie de la commune, et la tranquillité du quartier, les espaces conviviaux, la qualité architecturale permettent une insertion harmonieuse du quartier dans le tissu résidentiel environnant.

Les points forts à retenir :

- **Une forte mobilisation des acteurs et des habitants**
- **Une intégration permanente des contraintes du site pour les valoriser**
- **De nombreuses actions en faveur de l'insertion, du développement des filières courtes et locales**

4.4.7 - Arelaune-en-Seine, Quartier de l'Église



MOA : Commune d'Arelaune-en-Seine (76), Logeo Seine Estuaire (bailleur social)

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Atelier XV (architecture), Atelier G. Le Moaligou (paysagiste)

Partenaires : EPF Normandie, CAUE 76, DRAC, PNR Boucles de Seine, AMO ETHEIS, ADEME, Mariette TP

Présentation du projet :

Le Quartier de l'Église est issu de l'acquisition par la commune de l'ancien presbytère et de son parc de 9000 m². A partir de cette opportunité foncière, le projet a été conçu afin de concilier densité et préservation du patrimoine et des espaces paysagers.

Implanté à proximité du centre bourg, l'opération comporte, d'une part, la transformation du presbytère en médiathèque et l'aménagement de ses abords (dont un arboretum) ; et, d'autre part, la création de 30 logements sociaux, en petit collectif et en individuel.

Sa qualité urbaine, paysagère et architecturale valorise le cadre de vie des habitants. La biodiversité est renforcée, par la préservation des continuités végétales existantes, la valorisation des jardins, l'installation d'« hôtels à insectes » et la plantation de fruitiers anciens.

Le projet a également permis de pérenniser les services de la commune (école, poste, cabinet médical, commerces...), mais aussi de favoriser les échanges avec les communes voisines.

Les points forts à retenir :

- **Une opération susceptible de faire référence en matière d'aménagement de bourgs ruraux, ambitieuse et marquée par une cohérence d'ensemble**
- **Réhabilitation d'un bâti ancien fortement identitaire en bibliothèque/médiathèque, créant une nouvelle centralité**
- **Aucun logement vacant, malgré le pari de la municipalité de proposer des parcelles réduites par rapport à la moyenne en Normandie**

4.4.8 - Pessac, Quartier Arago



MOA : Ville de Pessac (33), Bordeaux Métropole, ESH Domofrance

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : MOUS de la Ville de Pessac, RVL Architecture/DEBARRE DUPLANTIER Associés, ECOTEN (économiste & OPC), INGEROP (BET)

Partenaires : ANRU, CILSO, Caisse des Dépôts et Consignations

Présentation du projet :

Le projet de renouvellement urbain Arago fait suite au rachat par l'ESH Domofrance d'un ensemble immobilier privé comprenant 613 logements, un centre commercial et un centre médical. Cette résidence s'inscrit dans un quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville, comprenant près de 1 500 logements gérés par le même bailleur social.

Cette opportunité a été mise à profit pour réhabiliter les logements en BBC, démolir, densifier, réintroduire de la mixité sociale via une nouvelle offre de logements diversifiée, et développer l'animation sociale et culturelle du quartier.

Outre l'amélioration du cadre de vie, les différentes orientations du développement durable ont été traitées, avec un effort particulier sur la présence de la nature en ville. En effet, le quartier étant auparavant très minéral, le travail réalisé sur la végétalisation est remarquable, à l'exemple de la méridienne verte et des immeubles végétalisés.

La population a également été sensibilisée et impliquée dans l'amélioration de son cadre de vie (aspects paysagers et aménagements d'espaces de proximité).

Les points forts à retenir :

- **Opération de renouvellement urbain très réussie, notamment dans la réhabilitation du bâti, et offrant une amélioration du cadre de vie très nette**
- **Forte baisse des émissions de GES ; les consommations énergétiques des logements ont été divisées par 3**
- **Dynamisation de l'économie sociale et solidaire (formation, insertion, qualification)**

4.4.9 - Dun, Le Palassou (tranche 1)



MOA : Commune de Dun (09), ALOGEA (Carcassonne)

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Architecture et Paysages, BET ESI, Bureau d'études en structure bois Bernard Batut

Partenaires : CAUE de l'Ariège, PNR des Pyrénées Ariégeoises, ADEME

Présentation du projet :

La collectivité a souhaité aménager la zone sud du village afin d'y créer de nouvelles habitations accessibles à des foyers aux revenus modestes et de proposer ces logements à des jeunes agriculteurs porteurs de projets de microentreprises.

Cette opération rurale d'ÉcoQuartier, reconnue comme exemplaire et pionnière, s'inscrit dans une véritable dynamique de projet d'ensemble à l'échelle du village : parfaite adéquation du projet avec le contexte local, forte connotation sociale (mixité, solidarité) et environnementale (biodiversité développée), optimisation de la consommation des ressources et des matériaux.

L'ÉcoQuartier s'inscrit dans une zone où sont prévus à plus long terme d'autres aménagements : une 2^{ème} tranche pour l'ÉcoQuartier, un lotissement, une zone de loisirs avec camping et commerce multi-services, un foyer-logement pour personnes âgées valides, une médiathèque, des jardins familiaux, un arboretum et un départ de sentiers de randonnées à thèmes (maquisards, faune, flore...).

Les points forts à retenir :

- D'une commune rurale souffrant d'un fort exode, de la disparition des entreprises locales, Dun a su initier un développement durable, intégré et concerté
- Elle connaît aujourd'hui un essor démographique, un maintien voire un développement de ses services, commerces et entreprises locales
- La commune s'inscrit dans une dynamique de projets : MARPA, camping, bistrot de pays, jardins familiaux, piste cyclable traversante

4.4.10 - Ramonville Saint-Agne, Maragon Floralties (tranche 1)



MOA : Ville de Ramonville Saint-Agne (31)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Bureau URBANE, COPLAN RCF, CAP Terre Écotone, GINGER

Partenaires : Les Chalets (entreprise sociale habitat), Agence d'urbanisme AUAT, AERA

Présentation du projet :

Cet ÉcoQuartier, porté par la commune en régie, s'inscrit dans la continuité d'un plan de sauvegarde de la copropriété dégradée « Les Floralties ». Il s'appuie sur la reconstruction de cette copropriété de 290 logements, vouée à la démolition à la suite du diagnostic technique et financier. La collectivité a également décidé d'ouvrir à l'urbanisation le secteur de Maragon, limitrophe des Floralties, pour créer un nouveau quartier.

Une gouvernance de qualité a été mise en place, avec un véritable processus de concertation et d'association des habitants au projet. Cette concertation s'est traduite avec les équipes d'architectes, qui ont intégré à leurs projets certains besoins exprimés par les futurs habitants (terrasse, cheminée...).

Pour la première fois en France, un montage innovant en Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) permet à des personnes d'entrer dans ce processus.

Cet ÉcoQuartier s'inscrit dans un projet de territoire plus large, traduit dans l'Agenda 21.

Les points forts à retenir :

- **Innovation avec la création de la première Société civile immobilière d'accession progressive à la propriété (SCIAPP) de France (un immeuble, 13 logements concernés)**
- **Une co-construction progressive de l'aménagement des espaces publics avec les habitants ; ces derniers ont également été associés à la conception des logements (participation, co-conception, ateliers urbains...)**
- **L'histoire et l'identité du quartier ont été confiées à un artiste à travers une mission de mémoire du lieu**

4.4.11 - Changé, Requalification du centre-ville (tranche 1)



MOA : Commune de Changé (53), Méduane Habitat

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence Rhizome architectes, Cabinet Guillemot (paysagiste), Ouest Structures, BET IcoFluides

Partenaires : CAUE 53, ADEME

Présentation du projet :

La première phase de requalification du centre-ville de Changé prend place sur l'emprise d'un bâti ancien dégradé, presque entièrement détruit. Il a consisté à la construction d'immeubles d'habitations, adossés aux rives d'un ruisseau ré-aménagé, sur un socle commercial entourant une place urbaine englobant le parvis de l'Église.

Situé sur un carrefour à fort trafic, offrant des commerces et services, le projet permet d'apaiser la circulation, de matérialiser le centre-ville et d'intensifier la vocation commerciale et servicielle de cette centralité.

Il offre également des logements attractifs bien situés. Les espaces publics s'inscrivent dans un réseau de déplacement doux global et leur traitement propose un cadre de vie agréable et accessible.

Les phases suivantes permettront de diversifier encore plus l'offre de logements et de poursuivre le réaménagement des espaces publics.

Les points forts à retenir :

- **Intégration du quartier dans une stratégie globale d'aménagement (cheminement, lien avec l'ÉcoQuartier de la Barberie qui a obtenu le "Label - étape 3" en 2014...) et de développement durable (Agenda 21...)**
- **Renforcement de la centralité commerciale grâce à un important travail partenarial avec les commerçants**
- **Des solutions en termes de mobilité (subvention pour l'achat d'un vélo électrique...)**

4.5 - 14 labels « étape 3 » en 2017

Annecy (commune déléguée de Cran-Gevrier), **Les Passerelles**

Cannes, **Cannes Maria**

Coudoux, **Grand Coudoux**

Laguiolle, **Éco-lotissement du Frêne**

Lieusaint, **ÉcoQuartier de l'Eau Vive**

Montlouis-sur-Loire, **Coeur de ville**

Montpellier, **Quartier Rive Gauche (Tranches 1, 2 et 4)**

Nîmes, **ÉcoQuartier Universitaire Hoche**

Palaiseau, **ÉcoQuartier Camille Claudel**

Roncherolles-sur-le-Vivier, **ÉcoQuartier des Arondes**

Strasbourg, **La Brasserie**

Tréveneuc, **Centre-Bourg**

Vernon, **Quartier Fieschi**

Villiers-le-Bel, **Derrière-Les-Murs de Monseigneur - la Cerisaie**

4.5.1 - Annecy (commune déléguée de Cran-Gevrier), Les Passerelles



MOA : Annecy (74)- commune déléguée de Cran-Gevrier (espaces publics), Cran2005, PRIAMS, Haute-Savoie Habitat, OPH74 (logements), TERACTION (Papeterie - Pôle image numérique - aménageur espaces publics), INDIGGO (AMO développement durable)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : AKTIS - ADP Dubois (maîtrise d'œuvre urbaine, paysage), UNANIME (Papeterie - Pôle image numérique), Atelier Fontaine (paysage), cabinet UGUET, SOBERCO, Conseil Ingénierie Lémanique, Tornello, A.E.R - Annecy, AKTIS - Grenoble, WOLFF architectes - Chavanod, GTB - Grenoble, PLOTTIER Architectes - Lyon

Partenaires : Cabinet OASIIS, INITIAL Consultants - Agence Rousseau, SAGE Environnement, INGEOS

Présentation du projet :

L'opération consiste en la reconversion d'une friche industrielle de 6,5 ha, située en continuité du centre-ville. Cette extension urbaine offre des possibilités de logements variées, accueille des activités pour conforter l'emploi, réduit la part de la voiture au profit des déplacements en modes doux et valorise la rivière traversant le site en tant que source d'énergie renouvelable.

Avec la réalisation de 606 logements et d'activités (7 848 m²), la projet propose une offre résidentielle inédite et accessible sur le bassin Annécien. La volonté partagée d'intégrer une démarche forte de prise en compte des enjeux de développement durable tout au long de l'opération se traduit par un ensemble du bâti cohérent, un milieu naturel reconquis à 60 %, un système de liaisons douces efficace et l'utilisation de 95 % d'énergies renouvelables.

Le « hall des machines » a été réhabilité comme témoignage de l'activité industrielle. Pour compléter son offre en services et équipements, la ville a créé le pôle d'image en mouvement, afin d'accueillir des activités innovantes en lien avec les dynamiques locales. L'espace se compose d'une pépinière d'entreprises, d'une salle de co-working, de salles multifonctions et d'un restaurant.

Les points forts à retenir :

- **Création d'un nouvel espace économique dans un ancien bâtiment de la papeterie**
- **Une charte d'aménagement urbain fixant des ambitions élevées en termes de développement durable**
- **L'intégration d'une production d'énergie renouvelable sur le site**

4.5.2 - Cannes, Cannes Maria



MOA : Commune de Cannes (06)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Studio d'Architecture Jean-Jacques ORY, **AMO :** BET Pastorello, EURECA, paysagiste Cabinet FOURNET, AMO CITADIA, Bureau d'études HQE IOSIS

Partenaires : Conseil Départemental

Présentation du projet :

Situé sur une friche industrielle (ex-terrain GDF et transformateur EDF), le projet a l'ambition de résorber la coupure entre les quartiers populaires du secteur Prado-République et le quartier résidentiel de la Californie, en créant une liaison cohérente et esthétique.

L'opération comprend la construction de 270 logements (dont 1/3 sociaux), 2 200 m² de locaux commerciaux et 2 600 m² d'équipements publics intergénérationnels. 600 places de stationnement en souterrain ont également été construites, dont un peu plus d'un tiers ouvert au public afin de compenser les places supprimées en surface dans le cadre du réaménagement des espaces publics du quartier.

S'inscrivant dans un quartier à l'identité forte, ce projet met l'accent sur les aspects sociaux et culturels.

Les points forts à retenir :

- **Des ambitions sociales, avec une offre de logements sociaux et de logement à coût maîtrisé en centre-ville**
- **Un travail avec les acteurs locaux pour proposer une offre de commerces et de services complémentaire à l'offre existante**
- **L'insertion urbaine et la mise en valeur paysagère**

4.5.3 - Coudoux, Grand Coudoux



MOA : Commune de Coudoux (13), Métropole Aix-Marseille-Provence

Type de projet : Renouvellement urbain et extension maîtrisée

MOE : Villes et paysages et SPLA Pays d'Aix territoires (aménagement), Manuel CANAS (Architecte)

Partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, EPF, Ademe, CAUE

Présentation du projet :

Dans un contexte de forte croissance démographique, de pression sur l'offre foncière et d'évolution urbaine marquée par le développement pavillonnaire, le projet de la commune veut redonner une centralité au village et proposer une alternative à l'extension du pavillonnaire en suivant un principe de renouvellement et de densification urbaine.

De nouveaux espaces publics ont ainsi été réalisés et une offre diversifiée en logements a été proposée. 100 logements, en collectifs et en maisons de ville, ont été construits (dont 30 % à coût maîtrisé), 6 nouveaux commerces de proximité ont été implantés sur la nouvelle place centrale, qui joue le rôle de nouvelle polarité de la commune.

Le projet a été élaboré en consultation avec la population et a répondu à la volonté de créer un quartier économe en énergie (une chaudière mixte bois/gaz alimente l'ensemble des logements créés).

Les points forts à retenir :

- **L'effet levier sur la commune : les habitants s'investissent dans d'autres démarches de développement durable**
- **La mise en place d'une chaudière au bois mutualisée entre les logements créés et les équipements communaux**
- **La densification du centre-ville comme alternative au pavillonnaire avec une diversité de fonctions et de types de logement**

4.5.4 - Laguiole, Éco-lotissement du Frêne



MOA : Commune de Laguiole (12)

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Jean-Yves PUYO (architecte DPLG, urbaniste OPQU), Bureaux d'études techniques VRD Concept), Philippe BARRAL (ingénieur ENTPE), Pierre POUBLAN (paysagiste).

Partenaires : Caue, E.I.E point info énergie, OPH, ADEME, DDT

Présentation du projet :

Située au cœur des plateaux de l'Aubrac, cette commune rurale soumise à la loi Montagne a validé un dossier d'éco-lotissement de 1,5 ha dans le bourg.

16 lots en construction libre (dont 2 sociaux) permettent d'accueillir 38 habitants. L'aménagement en extension maîtrisée assure le lien entre la zone d'activité, le camping, les équipements et les services existants (espaces publics de loisirs dont jardins partagés et terrains de sports) et propose un accès vers le centre-bourg avec des cheminements piétons.

L'éco-lotissement permet de répondre aux besoins en logements de la commune, tout en limitant l'extension du bourg. Une dynamique de rénovation est désormais engagée sur le bâti ancien et le centre-bourg.

Les points forts à retenir :

- **Sur la gouvernance : la qualité de la participation citoyenne grâce à l'accompagnement fort du CAUE, et la procédure d'échanges fonciers avec les agriculteurs pour acquérir le terrain**
- **La qualité de l'aménagement avec un découpage parcellaire varié pour une mixité sociale des habitants, une conception bioclimatique des maisons et modulable des garages, et une infiltration des eaux pluviales à la parcelle**
- **L'optimisation des ressources locales, avec l'utilisation du bois (bardages des façades, chauffage individuel), le réemploi des déblais en merlon pour créer des protections visuelles séparatives, ou encore la formation des entreprises locales à la conception BBC**

4.5.5 - Lieusaint, ÉcoQuartier de l'Eau Vive



MOA : Commune de Lieusaint (77)

MOA déléguée : EPA Sénart

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Architecte Urbaniste de l'EPA Sénart (Alain Hibert), AMO paysagiste Michel Desvigne

Partenaires : EGIS, Confluence , Vegetude

Présentation du projet :

Située au cœur du territoire de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de Sénart, la commune de Lieusaint appartient à la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, qui regroupe 24 communes de près de 350 000 habitants sur une superficie de 11,97 km². L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Sénart, l'agglomération Grand Paris Sud et la commune de Lieusaint sont engagés dans une politique volontariste de croissance et d'intensification urbaine, en accord avec les objectifs régionaux et les exigences environnementales. Le but du territoire est de favoriser une urbanisation cohérente avec le niveau d'équipements et de services d'un cœur d'agglomération.

Avec un rythme de construction de 150 logements par an, l'ÉcoQuartier de l'Eau Vive est un élément clé de la densification urbaine du territoire. Le périmètre de ce nouveau quartier urbain mixte s'étend sur deux ZAC (Pyramide et Université-Gare) et vise à créer une articulation avec l'ancien bourg tout en valorisant le cadre de vie, l'environnement (Trame Verte et Bleue), la performance énergétique et les mobilités alternatives. Scindé en deux phases opérationnelles, la première phase du projet arrivera à échéance en 2018 et prévoit la construction de 1 200 logements. L'EPA de Sénart a engagé une évaluation environnementale de cette première phase afin de réaliser un bilan qui permettra d'orienter les améliorations éventuelles pour la seconde phase. Celle-ci se développera à l'est de la première phase et prévoit la construction de 800 logements.

Les points forts à retenir :

- La mise en place d'un dialogue avec les habitants du centre historique et de l'ÉcoQuartier, pour intégrer au mieux le projet dans la vie de la commune
- La très bonne desserte du quartier (RER, pistes cyclables, réseau Tzen, gare routière, cheminements doux)
- L'offre de logements diversifiée avec une mixité sociale et de nombreux espaces extérieurs
- L'évaluation de la tranche 1, pour bénéficier d'un retour d'expérience dans le cadre de l'aménagement de la tranche 2

4.5.6 - Montlouis-sur-Loire, Coeur de ville



MOA : Société d'Équipements de Touraine (SET)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Société d'Équipements de Touraine (SET)

Partenaires : Philippe Madec (conception)

Présentation du projet :

Bordée au Nord par la Loire, à l'Est et au Sud par les vignes, la commune de Montlouis-sur-Loire s'est principalement développée vers l'Ouest pour se rapprocher de l'agglomération Tourangelle.

Le projet d'extension urbaine s'étend sur 2 ha dans le centre-ville et vise à redonner une véritable centralité au bourg en offrant une gamme diversifiée de logements (149 dont 49 sociaux), commerces, services et équipements, s'ajoutant aux services déjà existants (mairie, écoles, commerces, transports...). L'opération comporte la création de jardins, d'une médiathèque et de voies cyclables et piétonnes. La transition temporelle et spatiale est assurée grâce à la valorisation d'éléments patrimoniaux, permettant de préserver l'identité de la commune. La plantation de nouveaux arbres et végétaux harmonise les nouvelles constructions avec celles environnantes.

Les points forts à retenir :

- **L'intégration dans l'environnement existant et une couture urbaine réussie, avec un travail de préservation de l'identité du bourg**
- **Une offre diversifiée de logements en réponse aux besoins exprimés par les habitants**
- **La création d'une nouvelle centralité du bourg par la valorisation des services existants et la création de services complémentaires**

4.5.7 - Montpellier, Quartier Rive Gauche (Tranches 1, 2 et 4)



MOA : Ville de Montpellier (34), SERM (Maîtrise d’Ouvrage Déléguée)

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : TECTA (espaces publics), EIFFAGE TP/EUROVIA (voiries), EHTP-SCAM (réseaux humides), SOGEA SUD/SERM – Énergie du Sud (réseau de chaleur et de froid)

Partenaires : Promoteurs

Présentation du projet :

Localisé entre le Lez et l’avenue Raymond Dugrand, l’ÉcoQuartier Rive Gauche s’inscrit dans la continuité du projet urbain Port Marianne, qui doit permettre d’accueillir, à terme, 50 000 habitants sur un territoire de 600 hectares à l’est du territoire communal.

L’ambition est de transformer cette zone d’aménagement concertée en un quartier méditerranéen agréable à vivre, proposant des grands logements et de la mixité sociale pour rééquilibrer l’offre existante sur la ville. Le projet comporte 1 200 logements (dont 1/3 sociaux), 3,1 ha d’espaces publics (dont 1,5 ha de parcs et une plage de ville), 6 400 m² d’équipements publics (dont un groupe scolaire et un bâtiment regroupant crèche, relai d’assistance maternelle et maison pour tous) ; 14 484 m² de commerce (dont 6 000 m² d’hôtel) et 8 711 m² de bureaux.

Le quartier répond également à une volonté de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre en utilisant des éléments naturels du site pour améliorer de manière passive les performances énergétiques des bâtiments. Dans un contexte de réchauffement climatique, la composition du quartier propose une véritable recherche architecturale et suit les principes bioclimatiques afin de maîtriser les contraintes environnementales (phénomène d’îlot de chaleur urbain, risque inondation).

Les points forts à retenir :

- **La vision sur le long terme développée au sein du projet « Port Marianne »**
- **Un aménagement pensé pour gérer le risque de débordement du Lez qui devient une opportunité pour des espaces publics et végétalisés de grande qualité dont la promenade sur la rive**
- **La composition urbaine issue des principes bioclimatiques et favorisant les modes actifs**
- **Le choix énergétique du raccordement au réseau de chaleur approvisionné par une centrale tri-génération qui conforte la filière bois-énergie locale**

4.5.8 - Nîmes, ÉcoQuartier Universitaire Hoche



MOA : Ville de Nîmes (30)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Antoine Grumbach et associés, Jean-Pierre Duval Architecte, Ingérop Bet Infrastructures, Tractebel (Stucky), SF2e, Écomed

Partenaires : RFF, SNCF, DDTM, Ministère de la défense, Université et étudiants

Présentation du projet :

Cette opération ambitieuse et structurante de requalification permet de décloisonner l'Est de Nîmes.

Elle concerne un secteur opérationnel de 6,4 ha inscrit dans un plan directeur d'urbanisme prévoyant à terme le renouvellement urbain de 20 ha. Elle est située en plein cœur de ville, sur les terrains d'un ancien hôpital et de friches militaires et ferroviaires. Dans ce quartier intégrant le risque inondation, plus de 1 500 logements (dont 25 % sociaux) ont vu le jour. Des services et petits commerces ainsi que de grands équipements publics structurent le projet. L'implantation de bâtiments universitaires et de recherche joue un rôle moteur dans l'attractivité du territoire et participe à transformer l'image du quartier, un aspect renforcé par l'implication de la ville en matière d'outils numériques.

Le projet comprend aussi un volet culturel, avec la préservation des éléments patrimoniaux et de la mémoire du lieu, et un volet environnemental, avec la gestion du tri, la prévention des déchets, la réintroduction de la nature en ville, la lutte contre les îlots de chaleur urbains et la réalisation de dispositifs hydrauliques et urbains permettant d'adapter le nouveau quartier aux aléas climatiques.

Les points forts à retenir :

- Le lien fait entre urbanisme et risque inondation, avec une action emblématique de désimperméabilisation de 15 % de la superficie de l'ancien hôpital
- Une réhabilitation fine de l'ancien site pour l'investir avec un nouvel équipement public moteur de l'attractivité du territoire (l'université) tout en respectant la mémoire des lieux (bâti, arbres remarquables) et en optimisant les ressources (gravats du mur d'enceinte broyés et recyclés sur place)
- La diversité sociale et fonctionnelle ambitieuse (exemple des pavillons d'entrée de l'université ouverts à des associations pour l'enfance)

4.5.9 - Palaiseau, ÉcoQuartier Camille Claudel



MOA : Communauté d'Agglomération Paris Saclay, Ville de Palaiseau (91), ScientiPôle Aménagement

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : Francois Leclercq, Éric Lapierre Experience, Alcyone Architecture, Jean-Christophe Quinton

Partenaires : Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Kaufman&Broad, Nexity Appolonia

Présentation du projet :

L'opération s'étend sur environ 19 ha, sur la partie plateau de la Commune de Palaiseau. L'ÉcoQuartier établit un lien entre les espaces agricoles, les quartiers existants et le Plateau de Saclay, situé au cœur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) « Paris-Saclay », destinée à créer un cluster scientifique et technologique au rayonnement international. Ce projet d'ÉcoQuartier ambitieux est ouvert, mixte et durable et vise à lutter contre le mitage urbain par une densité d'habitat adaptée, tout en préservant l'intimité des logements et en créant de nombreux espaces verts.

Il comprend la réalisation de 2 000 logements, dont 500 habitations temporaires, d'équipements publics (groupe scolaire, centre de loisirs, gymnase), d'espaces publics qualitatifs (place centrale, parvis d'entrée entre le centre aquatique et le lycée, placette d'entrée de quartier), de commerces de proximité, d'une crèche et d'une conciergerie. Une gestion alternative des eaux pluviales se développe, des liaisons douces ont été aménagées et le quartier est alimenté en chauffage et en eau chaude sanitaire grâce à une chaufferie biomasse.

Le projet participe à la création d'une nouvelle centralité en tirant parti des équipements existants et de la nouvelle gare TCSP, qui assure la liaison entre Massy et l'école Polytechnique.

Les points forts à retenir :

- La constitution d'une petite centralité, reliée à des quartiers existants dans une logique de « finir la ville »
- L'alimentation du quartier par un réseau de chaleur biomasse ayant un effet levier sur les filières locales
- La mise en place d'innovations, telles la conciergerie ou le LIFI (Internet via les ondes lumineuses)
- Des charges foncières et des prix de sortie encadrés

4.5.10 - Roncherolles-sur-le-Vivier, ÉcoQuartier des Arondes



MOA : Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier (76) et conseil départemental de Seine-Maritime

Type de projet : Extension maîtrisée sur dent creuse

MOE : Atelier de Saint George, Atelier des paysages, Bet Bailly, SCP Auvray, Bet GINGER Environnement et Infrastructure

Partenaires : CAUE Seine-Maritime, Ligue de Protection des Oiseaux, Logéal, Seine Manche Promotion, DREAL Normandie, DDTM 76

Présentation du projet :

La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier appartient à la Métropole Rouen Normandie, qui regroupe 71 communes et compte près de 500 000 habitants. Cette commune rurale située à 10 km de Rouen connaît depuis les années 1970 un fort essor, qu'elle tente de contrôler afin de ne pas subir la périurbanisation et de conserver son caractère rural.

Le projet d'ÉcoQuartier consiste en la réalisation d'un lotissement d'habitations et d'équipements publics sur l'ancien site de la ferme Debruynne, située en bordure du centre-bourg. Ce projet implique la création de 39 logements, d'un commerce, d'un parc public, la remise en état de la mare, la déviation de la route départementale 91, le réaménagement des écoles, la réhabilitation de la grange pour accueillir des bâtiments publics, 3 logements locatifs et la réalisation d'une place semi-piétonnière.

L'opération permet de lutter contre l'étalement urbain, de promouvoir les modes de déplacements doux et de restaurer le patrimoine communal. La création de nouveaux logements dans le centre-bourg permet de maintenir les activités de commerces et de services de la commune et d'assurer un renouvellement de la population.

Les points forts à retenir :

- Un cadre de vie agréable autour du parc, un choix des matériaux qui favorise l'intégration du projet dans son environnement
- La volonté de faire vivre le projet au-delà de la phase de livraison avec une animation régulière du quartier
- Le développement des modes doux et la préservation de la biodiversité

4.5.11 - Strasbourg, La Brasserie



MOA : Eurométropole de Strasbourg (67), SERS

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Urbanetic (Architecture et Urbanisme), SERUE (VRD), Acte2Paysage

Partenaires : Co-conception avec les promoteurs, les bailleurs et leurs architectes

Présentation du projet :

L'arrêt des installations de production et de conditionnement des Brasseries Kronenbourg en 2000 a conduit à la désaffectation de la partie Nord du site situé au cœur du quartier. Le terrain a ainsi libéré plus de 3 ha et demi de terrain, offrant l'opportunité de réaliser une reconversion exemplaire de cette friche industrielle. Dès l'achat du terrain par la SERS, en 2006, la volonté de construire un écoquartier était forte, alors même que le label n'existait pas encore. Le projet portait des objectifs de mixité urbaine et sociale, d'architecture recherchée et intégrée, de régulation de la voiture, de qualité des espaces publics et privés et de développement durable.

L'opération comprend la construction de 450 logements (dont 30 % de locatifs sociaux et 5 % en accession sociale) et d'un immeuble en autopromotion. La présence des cavités des anciennes canetteries a été prise en compte et un parking mutualisé souterrain a été construit. Sa dalle haute accueille des immeubles d'habitation. Ce choix permet de dégager des espaces verts collectifs en pleine terre en cœur d'îlot et de réserver l'espace public aux piétons et aux cyclistes.

Les points forts à retenir :

- **La gouvernance laissant sa place à la co-construction du projet entre les urbanistes, les paysagistes, les services de l'Eurométropole, les promoteurs, les architectes et les habitants**
- **L'offre de logement variée et un territoire d'expérimentation de l'autopromotion**
- **La volonté affirmée de réduire la place de la voiture au profit des mobilités actives et des transports en commun**

4.5.12 - Tréveneuc, Centre-Bourg



MOA : Commune de Tréveneuc (22)

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Agence NUNC Architectes/Valérie Huicq (Saint-Brieuc)

Partenaires : CAUE 22, École d'architecture de Rennes

Présentation du projet :

Cette commune littorale de 772 habitants, à forte identité rurale, est située à une vingtaine de kilomètres au nord de Saint-Brieuc et a mené une réflexion à partir des années 2000 pour transformer son centre, qui était traversé par 3 voies de circulation le long desquelles un bâti vétuste accueillait des commerces. En 2013, Tréveneuc a initié la redynamisation de son centre-bourg grâce à un projet d'aménagement et de reconstruction des espaces publics au niveau de la mairie.

L'opération achevée en 2017 offre à la commune un véritable cœur de bourg doté des fonctionnalités attendues d'un centre : des commerces (bar-tabac, boulangerie), des équipements publics (cantine scolaire, bibliothèque), une place publique piétonne, ainsi que trois logements, qui visent l'efficacité et la sobriété énergétique. En outre, le projet a été conduit en associant fortement les habitants dans les choix d'aménagement. Des espaces de rencontres mutualisables permettent de renforcer le lien social et l'organisation d'événements festifs.

Entre l'église, la mairie et le château, l'opération met en valeur l'identité patrimoniale et paysagère des lieux.

Les points forts à retenir :

- **Le souci constant d'associer habitants et acteurs clés dans les réflexions**
- **Une qualité architecturale et paysagère renforcée par l'intégration réussie avec les bâtiments emblématiques**
- **Des choix d'aménagement et architecturaux qui privilégient l'économie des ressources et le local**

4.5.13 - Vernon, Quartier Fieschi



MOA : Seine Normandie Agglomération (27) déléguée à Eure Aménagement Développement

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : INTERSCENE (architecte/urbaniste), SODEREF (VRD), AFCE (AMO AEU)

Partenaires : DREAL Normandie, EPFN, CG27, Région Normandie, État, ADEME

Présentation du projet :

Le site de Fieschi connaît un riche passé historique qui a vu se succéder couvent, filature de coton, atelier de construction des équipages militaires et caserne. Le départ de l'armée en 1998 libère 12 ha et offre une opportunité unique d'opération de renouvellement urbain au sein du tissu existant. Situé à proximité du centre-ville de Vernon, de la gare, des bords de Seine et des infrastructures de desserte structurantes, Seine Normandie Agglomération voit le potentiel urbain de cet espace, qui peut offrir une réponse à la demande existante en matière de logements, tout en luttant contre l'étalement urbain.

L'opération comporte la réhabilitation de bâtiments remarquables et leur transformation en habitat (bâtiment de la cour d'honneur, bâtiment d'État Major, atelier, bâtiment des charpentiers, pavillon, mur d'enceinte) ainsi que leur transformation en équipements communautaires (une partie du Couvent des Capucins). La première tranche de l'opération a vu la création de 184 logements, de 2 475 m² de tertiaire et de 1 200 m² de commerce.

Cette opération ambitieuse intègre pleinement la dimension environnementale, de la conception du projet à sa mise en œuvre, et permet de créer un quartier composé d'un programme d'habitat résidentiel diversifié et de qualité, animé de commerces et de services de proximité. Un traitement paysager de grande ampleur participe à la création d'un « parc habité ».

Les points forts à retenir :

- La mixité fonctionnelle et sociale importante associée à une dynamique de programmation évolutive
- Le renouvellement de la ville sur elle-même dans le respect de l'histoire du site
- L'offre de logements diversifiée permettant de répondre au marché de l'immobilier et aux attentes des usagers et des futurs habitants

4.5.14 - Villiers-le-Bel, Derrière-Les-Murs de Monseigneur - la Cerisaie



MOA : Commune de Villiers-le-Bel (95) (Mission rénovation urbaine)

Type de projet : Renouvellement – Quartier prioritaire

MOE : INUITS (paysagistes-urbanistes) Barrault & Pressacco (architectes), TRIBU (AMO environnement), Infraservices (BET VRD)

Partenaires : Communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ANRU, CAUE, DDT 95, CDC, OSICA, EFIDIS, Foncière logement, Atelier d'urbanisme sanitaire

Présentation du projet :

Le projet de renouvellement urbain Derrière-Les-Murs-La Cerisaie est la première phase d'un projet plus vaste, initié dès 2009 avec la signature par la commune d'une première convention de rénovation urbaine. La seconde phase relève du NPNRU.

Le projet est conduit par les grandes orientations programmatiques suivantes : désenclaver le quartier et de favoriser les liaisons douces, valoriser la qualité paysagère du site en créant notamment un parc et un square ainsi qu'en adoptant le principe d'une gestion alternative des eaux pluviales, améliorer le cadre de vie des habitants par une recomposition foncière et par une offre complète en équipements publics (« jardin des pluies », grande prairie, aires de jeu), intervenir sur l'habitat et diversifier l'offre de logements en visant des performances énergétiques importantes et en réhabilitant et résidentialisant le parc résidentiel existant, et, enfin, associer les habitants dans un esprit de projet partagé (co-construction des espaces de jeux avec les habitants, « jardin des délices »,...).

Les points forts à retenir :

- La participation exemplaire des habitants (de la démarche d'appropriation à la co-conception)
- La démarche innovante sur l'expérimentation d'une approche égalitaire du logement et de l'aménagement des espaces publics
- L'effet levier de la démarche, avec une véritable dynamique d'amélioration continue
- Une réflexion poussée sur la mobilité

4.6 - 9 labels « étape 3 » en 2018

Brest, **Le plateau des Capucins**

Lons, **La Verderie**

Lormont, **Les Akènes**

Marseille, **Parc des calanques**

Montévrain, **ÉcoQuartier - tranche 1**

Rouen, **Luciline - Rives de Seine - tranche 1**

Saint-Étienne, **ZAC Desjoyaux**

Saint-Nazaire, **ZAC du Courtil Brécard**

Vandoeuvre-lès-Nancy, **ZAC Biancamaria - tranches 1 et 2**

4.6.1 - Brest, Le plateau des capucins



MOA : Brest métropole océane

MOA déléguée : Brest métropole aménagement

Type de projet : Renouvellement - Quartier existant

MOE : Agence Fortier - Bruno Fortier (architecte urbaniste), Guillaume Boubet (architecte urbaniste – mandataire), Fernando Vega-Sanchez (architecte urbaniste), Jean-Therry Bloch (ingénieur), Michel Pena (paysagiste), Light Cibles (bureau d'études éclairagiste), Technip TPS (bureau d'études techniques), Inex (bureau d'études techniques spécialisé dans les fluides)

Partenaire : Brest métropole habitat

Présentation du projet :

Depuis une dizaine d'années, Brest métropole océane engage des actions de fond pour redynamiser son cœur d'agglomération : reconquête du front de mer, équipements culturels structurants, animations, réhabilitation et mise en valeur du patrimoine et arrivée du tramway en 2012.

Situé sur des terrains militaires au cœur de Brest, le plateau des Capucins est destiné à devenir une centralité avec des fonctions métropolitaines notamment grâce aux équipements publics, aux activités culturelles et économiques qu'il accueille. Doté d'un programme de 560 logements et desservi par le tramway et un téléphérique, l'écoquartier achève de connecter les quartiers de Recouvrance et de Quéliverzan avec le centre de Brest. Surplombant la Penfeld, fleuve emblématique du port militaire, le site est doté d'une forte identité patrimoniale et paysagère.

Les points forts à retenir :

- **Le projet du plateau des Capucins est la pierre angulaire d'un projet global de requalification de la centralité métropolitaine bientôt formalisé dans un plan-guide « Cœur de métropole - Penfeld » regroupant le NPNRU, le port du Château et Penfeld**
- **Un site « puissant » avec une forte centralité métropolitaine qui relie la rive droite de la Penfeld avec le cœur de Brest sur la rive gauche**
- **Un portage politique fort depuis le départ, une gouvernance élargie et à plusieurs échelles**
- **Un patrimoine et un paysage mis en valeur**
- **Des équipements majeurs et de qualité, une forte multifonctionnalité**
- **Des démarches innovantes en cours de déploiement à encourager : approche en coût global, une performance environnementale des bâtiments (expérimentation E+ C-), des outils d'évaluation sur les logements, les équipements et les espaces publics.**

4.6.2 - Lons, La Verderie



MOA : Crédit Agricole

Type de projet : Renouvellement urbain

MOE : Valérie Despagnet (architecte), Gleize énergie (bureau d'études fluides), Le fil du Bois (bureau d'études structure bois), ACE consulting (acousticien)

Partenaire : Ville de Lons

Présentation du projet :

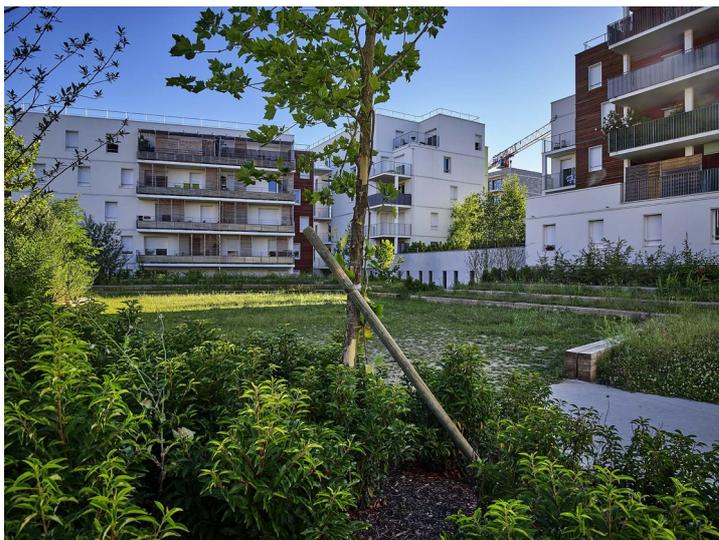
La parcelle se situe à l'entrée sud de la ville de Lons dans un quartier ancien nommé Le Perlic quartier qui est reconnu pour faire une large place à la nature dans la ville.

Ce terrain plat, en bordure de l'Ousse à la limite d'un massif forestier en fait un lieu très agréable et paisible pour ce projet de 52 logements locatifs sociaux. Deux bâtiments collectifs sont situés en entrée de parcelle et abritent 36 logements se répartissant en T2 et T3 tous traversant. Le cœur de parcelle se compose de 6 maisons T4 de plain pied, et d'un ensemble central accueillant des services aux résidents avec le logement du gardien, deux chambres partagées et une salle commune. Le fond de parcelle au sud est bordé de 9 maisons évolutives en R+1 allant du T4 au T5.

Les points forts à retenir :

- La volonté du bailleur de développer des logements locatifs sociaux qualitatifs avec des méthodes constructives innovantes s'appuyant sur des filières locales
- La recherche d'un mode de vie partagé avec des espaces en commun (grande salle d'activité et deux chambres partagées), dont l'animation est assurée par une gardienne habitant sur place

4.6.3 - Lormont, Les Akènes



MOA : Clairsienne (Entreprise Sociale pour l'Habitat) en sa qualité d'aménageur

Type de projet : Reconversion friche - Quartier existant

MOE : Atelier Bouriette & Vaconsin (urbanisme et espaces publics), CETAB Ingénierie (VRD), TERE0 (AMO Environnement et dépollution), Groupement conception/réalisation sur le coeur d'ÉcoQuartier : GTM / Teisseire & Touton (architectes) / Freddy Charrier (paysagiste)

Partenaires : Ville de Lormont, Bordeaux métropole

Présentation du projet :

Le projet (2 800 habitants, 1 198 logements dont 43,5 % de logements sociaux) est situé sur une emprise foncière de près de 13 hectares située sur la commune de Lormont de la rocade bordelaise et à proximité immédiate de l'opération de renouvellement urbain de Lormont Génicart.

Il entre dans le cadre d'une opération de requalification d'un secteur industriel en cœur d'agglomération, sur une ancienne friche industrielle acquise auprès de la société de production de composants électroniques « SIEMENS-EPCOS » en 2006.

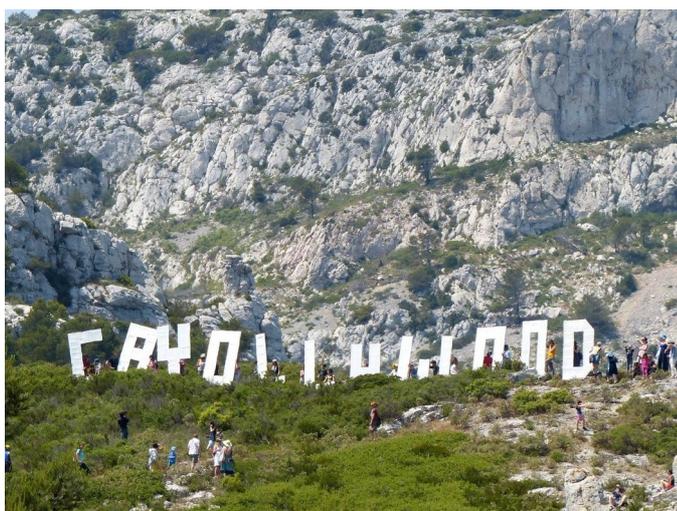
Clairsienne porte un projet d'aménagement à forte qualité environnementale alliant mixité sociale et mixité fonctionnelle. Intégré à une réflexion urbanistique globale ayant fait l'objet d'un plan-guide, le projet nommé « Les Akènes » doit contribuer à la création d'un véritable quartier innovant.

Ce nouveau quartier à fortes exigences environnementales, à la position stratégique d'entrée de ville, participe, par ses intentions urbanistiques et paysagères, au renouvellement du tissu urbain, en mêlant qualité, accessibilité et durabilité.

Les points forts à retenir :

- La diversité et la proximité des fonctions (habitat, commerces, services et équipements publics) sur un site stratégique en entrée de ville, à proximité d'une opération de renouvellement urbain
- La réflexion sur la forme urbaine pour allier densité et qualité du cadre de vie
- La création du parc central de 1 ha, s'inscrivant dans la trame des parcs et jardins de la ville de Lormont

4.6.4 - Marseille, Parc des Calanques



MOA : ville de Marseille, métropole Aix Marseille Provence

Maîtrise d'ouvrage déléguée : groupement d'intérêt public Marseille Rénovation Urbaine (GIP MRU)

Type de projet : Renouvellement – quartier prioritaire

MOE : J. Savignat architecte, Horizon paysage

Partenaires : Grand Delta Habitat, HMP, Logirem, Habitat 13, Ériia, GERES, MPM, associations locales

Présentation du projet :

L'ÉcoQuartier « Parc des Calanques », situé au sud de Marseille (9ème), s'étend jusqu'au parc national des calanques. Il était constitué initialement de noyaux villageois et de grands espaces maraîchers. Ce secteur, historiquement zone de transit et de déportation, s'est urbanisé progressivement au coup par coup, sans structuration d'ensemble ni plan de circulation, sans transports en commun ni services publics dignes de ce nom. Ce vaste ensemble de 118 ha situé dans un grand paysage identitaire de Marseille est devenu une juxtaposition de logements sociaux, de copropriétés privées, de pavillons, de zones commerciales et de services plus ou moins précarisés.

Le programme de rénovation urbaine contractualisé avec l'ANRU pour rattraper et remettre à niveau le quartier s'est fixé une nouvelle ambition. Entre mer et calanques, collines et campagnes, un « vivre autrement » s'est forgé peu à peu grâce aux importants aménagements, aux réhabilitations des logements sociaux, aux opérations d'accession et aux constructions de nouveaux équipements publics. Fruit d'une démarche transversale de concertation, c'est tout un territoire qui s'est fédéré autour du projet d'ÉcoQuartier.

Les points forts à retenir :

- **Un projet pensé collectivement et inscrit dans le temps long pour améliorer significativement la qualité de vie des habitants**
- **Un traitement des problématiques majeures du quartier avec des moyens relativement limités comparativement à d'autres projets de rénovation urbaine sur la ville**
- **Une implication exemplaire des différents acteurs (associations, habitants, bailleurs, ...)**
- **Des espaces publics lisibles et aménagés permettant la déambulation dans tout le périmètre**

4.6.5 - Montévrain, ÉcoQuartier - tranche 1



MOA : EPA MARNE, en partenariat avec la Ville de Montévrain

Type de projet : Extension urbaine maîtrisée

MOE : Atelier Philippe Madec, Folléa Gautier, Infraservices, Tribu, Urbicus

AMO Développement Durable : Écologie Urbaine et Citoyenne / AMO concertation & animation: Écologie urbaine & citoyenne, La Belle Friche

Partenaires : DRIEA Ile-de-France, Ile-de-France Mobilité, le SIT (syndicat de transport local), Région Ile de France, l'ADEME Ile-de-France, Conseil Départemental de Seine et Marne, SIETREM.

Présentation du projet :

Le site du projet, initié dans les années 90, comprend à terme 3200 logements sur 153 ha ; il prend place entre territoires agricoles et centralités urbaines existantes qu'il cherche à relier. L'arrivée du RER en 2001 fut, pour l'aménageur et la ville, l'opportunité de revoir le programme et de renforcer les objectifs de développement durable

L'ambition écologique du projet a été initiée par la Charte de Qualité Environnementale de la ZAC du Clos Rose et le parc du Mont Evrin. En 2009, l'EPAMARNE signe une charte ÉcoQuartier, fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé dans le développement durable et lance une nouvelle étude de programmation. À partir de cette date, la démarche d'intégration du développement durable au projet est consolidée. Depuis 2011, une nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine a réalisé un plan guide qui traduit concrètement les objectifs de la charte de développement durable. Ce sont les valeurs paysagères qui fondent le projet urbain au service de la qualité de vie. La première tranche livrée en est une illustration.

Les points forts à retenir :

- **Les formes urbaines des îlots qui permettent d'accueillir un offre en logements variée, entre habitat intermédiaire et collectif et de renforcer la mixité fonctionnelle au sein du quartier.**
- **Les exigences de qualité architecturale fortes et la conception bioclimatique des opérations alliant réduction de l'empreinte écologique, sobriété énergétique, énergies renouvelables, coûts d'usage faibles et confort d'usages.**
- **La mise en place d'un cœur agro-urbain, lieu de production agricole biologique pour des filières courtes de consommation de produits locaux.**
- **La priorité donnée aux circulations douces en hiérarchisant les différents modes de déplacements et en créant un espace public le plus confortable possible: choix des matériaux, fluidité des parcours, trame de circulation englobant tous les équipements publics, offre de stationnements sécurisés pour les vélos, etc.**
- **La diversité et la générosité des lieux de rencontre pour les résidents sur le quartier, en particulier autour de la maison de l'ÉcoQuartier, des équipements publics et des commerces.**

4.6.6 - Rouen, Luciline - rives de Seine - tranche 1



MOA : Ville de Rouen, Métropole Rouen Normandie

MOA déléguées : Rouen Seine Aménagement, EPFN, COFELY (réseau géothermie)

Type de projet : Reconversion de friches industrielles, renouvellement de quartier existant

MOE : Agence Devillers, OGI, Penicaud, EGIS Environnement, ANTEA, Saunier, Scet, CEDEN

Partenaires : USH Normandie, OHLM, promoteurs privés

Présentation du projet :

Symbole de la reconquête de la Seine et de ses quais, cet ancien site industriel est en cours de reconversion en un ÉcoQuartier de 1 000 logements (dont 25% sociaux) et 60 000 m² d'activités tertiaires et commerciales. Ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale globale : lutte contre l'étalement urbain, bâtiments Très Haute Performance Énergétique, recours aux énergies renouvelables (géothermie), gestion raisonnée des eaux pluviales, mise à jour d'une rivière souterraine (la Luciline) et promotion de la mobilité douce et des transports en commun.

La première tranche de l'opération Luciline, objet de la candidature 2018 à l'étape 3 du label ÉcoQuartier, permet d'anticiper la vision finale en intégrant toutes les dimensions et les fonctions du quartier : variété des offres de logements, tant en typologies (du F1 au F5) qu'en public cible (du logement locatif social à l'accèsion à la propriété), surfaces dédiées à l'activité (services et sociétés) et commerces (de proximité à la concession automobile).

Les phases suivantes permettront de renforcer le renouveau des quartiers ouest de la ville et leur connexion au centre-ville.

Les points forts à retenir :

- Une friche industrialo-portuaire reconvertie en quartier d'habitat, d'activités et de services sans rejeter en périphérie les activités existantes
- Une préoccupation environnementale à la fois climat/énergie et eau, biodiversité, etc.
- Une cohérence de projets urbains dans le cadre de l'ensemble Rives de Seine
- Un rayonnement des activités en interaction avec les activités hors quartier (concessions automobiles)
- Un effet levier sur les quartiers alentours

4.6.7 - Saint-Étienne, ZAC Desjoyaux



MOA : Ville de Saint-Étienne, SEDL

Type de projet : Renouvellement - Quartier existant

MOE : Cabinet d'architecture NOVAE +SOTREC+SE&ME

Partenaires : Saint-Étienne Métropole, ANRU, Conseil départemental, Région, EPF Ouest Rhône-Alpes, ADEME

MOE : Cabinet d'architecture NOVAE +SOTREC+SE&ME

Présentation du projet :

La ZAC Desjoyaux est un projet de 3,5 ha au cœur du quartier de rénovation urbaine du Crêt de Roc à Saint-Étienne.

Au nord de la colline et à mi-distance entre les gares Châteaureux et Carnot, elle a pour objet la recomposition urbaine du secteur (démolitions de bâtiments industriels et d'habitations vétustes, création d'un nouveau secteur résidentiel et d'espaces publics de proximité, requalification des voiries) tout en :

- développant un habitat intermédiaire confortable et contemporain,
- préservant un cœur vert en créant un quartier calme et relié à la ville,
- limitant les nuisances liées à l'automobile,
- créant un quartier « écologique » par l'utilisation des énergies renouvelables, des constructions bioclimatiques, la gestion des eaux pluviales.

Les points forts à retenir :

- **Le maintien des exigences depuis le lancement de l'opération en 2005 malgré un contexte difficile**
- **Des acteurs coopérant sur des objectifs communs pour la transformation du secteur et au-delà**
- **De nombreuses associations actives facilitant l'association des habitants au projet et consolidant le lien social**

4.6.8 - Saint-Nazaire, ZAC du Courtil-Brécard



MOA : Ville de Saint-Nazaire, **MOA déléguée :** SONADEV

Type de projet : Extension maîtrisée

MOE : In situ , Zhéphir, A2i infra

Partenaires : CARENE agglomération

Présentation du projet :

La zone d'aménagement concertée (ZAC) du Courtil-Brécard, d'une superficie d'environ 9,5 ha se situe dans le quartier de Saint-Marc-sur-Mer à Saint-Nazaire. Son périmètre correspond à un ancien secteur II Na du plan d'occupation des sols (POS) à environ 300 mètres du cœur du bourg de Saint-Marc-sur-Mer et 400 mètres des plages. L'opération d'aménagement constitue une extension urbaine maîtrisée sur des terrains pour bonne partie anciennement agricole (prairies) mais bâtis en périphérie, le long des axes principaux de circulation qui ceinturent l'opération.

Il s'agit d'une opération de référence pour l'agglomération dont les objectifs principaux sont :

- épaissir la centralité du bourg par une offre d'équipements publics à savoir l'agrandissement du groupe scolaire, la construction d'une salle de quartier et la réhabilitation d'un foyer pour anciens ;
- diversifier l'offre d'habitat par la création de 260 logements présentant une part conséquente de logements sociaux (46%) et une densité acceptable au regard du contexte local ;
- réussir la greffe urbaine.

Les points forts à retenir :

- **Des choix politiques affirmés sur l'aspect logement et mixité sociale**
- **Une expérimentation d'un urbanisme négocié**
- **Une opération d'extension maîtrisée, plus dense, bien intégrée**
- **Une qualité paysagère et architecturale, des équipements et espaces de rencontre facteurs d'acceptabilité sociale**
- **Un réseau de liaisons douces et une limitation de la place de la voiture**
- **Une bonne gestion des eaux pluviales en surface.**

4.6.9 - Vandoeuvre-lès-Nancy, ZAC Biancamaria - tranches 1 et 2



MOA: Métropole du Grand Nancy, commune de Vandoeuvre-Les-Nancy

Type de projet : Renouvellement - Quartier existant

MOE : SOLOREM, concessionnaire d'aménagement, Agence VERDIER-TAPPIA , maîtrise d'oeuvre urbaine, Marc VERDIER et Nathalie TAPPIA, architectes-urbanistes.

Partenaires : Bouygues Immobilier, Eiffage Immobilier, Kaufman&Broad, Nexity Appolonia

Présentation du projet :

Située en limite des communes de Nancy et de Vandoeuvre-lès-Nancy, l'opération d'aménagement Biancamaria d'une superficie de 9,6 Ha s'inscrit dans un vaste projet de reconquête urbaine visant à reconverter d'anciens sites militaires et à requalifier des espaces d'entrée d'agglomération actuellement dominés par le trafic urbain.

La concertation autour du projet a notamment été menée avec l'association « Les amis de Biancamaria ». C'est un acteur structurant du quartier qui est à l'initiative d'une charte du bien vivre ensemble, d'une newsletter, et de plusieurs actions de sensibilisation.

Les bâtiments sont construits autour du parc « infiltré » de 1,2Ha, qui constitue ainsi la colonne vertébrale du quartier, et qui a été réalisé en amont afin de garantir un cadre de vie agréable aux nouveaux habitants, dès leur emménagement.

Projet conçu en quatre phases, le programme global des constructions prévoit environ 650 à 700 logements en locatif social, accession sociale, accession et locatif privé. Des espaces sont également prévus pour des bureaux, des commerces et des équipements. Une diversité architecturale a été recherchée (types de logements, volumes composés, toitures, composition des façades, matériaux et couleurs...).

Les points forts à retenir :

- Une cohérence forte du projet avec les politiques publiques portées par le territoire en matière d'habitat et de déplacements
- Des choix concertés entre les partenaires et un dialogue avec la population locale
- Une trame verte urbaine renforcée par le projet
- Des opérations immobilières favorables à la mixité sociale

5 - Annexe : les 158 ÉcoQuartiers "Label - étape 2" (par région et par année)

Auvergne Rhône-Alpes (15 dont 2 en 2018)

Saint Chamond (42) - Éco-quartier des Aciéries (2013)
Loriol-sur-Drôme (26) - Projet Seringa - La Maladière (2014)

Saint-Étienne (42) - Manufacture de Plaine-Achille (2014)

Talaudière (La) (42) - Écoquartier Danton - Évrard (2014)

Chambon-Feugerolles (Le) (42) - Quartier des Molières (2014)

Bertignat (63) - ÉcoHameau de Puy Bayou (2014)

Saint-Étienne (42) - Châteaureux (2015)

Saint-Martin-D'Hères (38) - ZAC Daudet (2016)

Cognin (73) - ÉcoQuartier de Villeneuve (ZAC du coteau) (2016)

Argonay (74) - Quartier durable des Rigoles (2016)

Champagne (07) - Cours des Champenois - Square du Sonneur (2017)

Menet (15) - ÉcoQuartier de Menoire (2017)

Monistrol-sur-Loire (43) - Site Limousin (2017)

Saint-Étienne (42) - Quartier Jacquard (2018)

Meys (69) - Quartier de la Motte (2018)

Bourgogne Franche-Comté (10 dont 2 en 2018)

Vieux-Charmont (CA du Pays de Montbéliard) (25) - ÉcoQuartier Innovant Pays De Montbéliard (2014)

Besançon (25) - Les Vaites (2014)

Dijon (21) - L'Arsenal (2015)

Sochaux (25) - La Savoureuse (2016)

Dijon (21) - Quartier de la Fontaine d'Ouche (2017)

Besançon (25) - ÉcoQuartier Vauban (2017)

Authume (39) - Coeur de village (2017)

Lavans-lès-Saint-Claude (39) - ÉcoQuartier « Le Crêt du Bief » (2017)

Besançon (25) - Quartier durable Viotte (2018)

Ronchamp (70) - Reconversion de la Filature (2018)

Bretagne (16 dont 4 en 2018)

Chevaigné (35) - ÉcoHameau de la Branchère (2013)

Rennes (35) - la Courrouze (2013)

La Chapelle-Thouarault (35) - La Niche aux Oiseaux (2014)

Saint-Avé (56) - Beausoleil (2014)

Daoulas (29) - Éco-lotissement du Pouligou (2015)

Pleyber-Christ (29) - Quartier centre bourg (2015)

Veizin-le-Coquet (35) - Les Champs Bleus (2015)

Jugon-les-Lacs (22) - Centre-Bourg (2016)

Chantepie (35) - Bocage Citadin (2016)

Saint-Brieuc (22) - Quartier Robien (2017)

Langouët (35) - Centre-Bourg (2017)

Hennebont (56) - ÉcoQuartier du Quimpero (2017)

Pleslin-Trigavou (22) - Centre-bourg (2018)

Laz (29) - Coeur de bourg (2018)

Saint-Coulitz (29) - Écobourg (2018)

Argol (29) - Quartier Bourgogne (2018)

Centre-Val de Loire (6 dont 1 en 2018)

Bourges (18) - ÉcoQuartier Baudens (2013)

Lurais (36) - le Grand Claud (2014)

Les Hermites (37) - Les Arpents (2016)

Chambray-les-Tours (37) - La Guignardière (2017)

La Riche (37) - Plessis Botanique (2017)

Montlouis-sur-Loire (37) - Les huats de Montlouis
(2018)

Corse (1 en 2018)

Argiusta-Moriccio (2A) - Aménagement du village
(2018)

Grand-Est (15 dont 1 en 2018)

Nancy (54) - Le Plateau de Haye (2013)

Strasbourg (67) - Danube (2013)

Fraize (88) - Pôle de l'Éco-Construction des Vosges
(2013)

Reims (51) - Dauphinot Remafer (2014)

Nancy (54) - Projet Urbain Nancy GrandCoeur (2014)

Bitche (57) - Les Cuirassiers (2015)

Haguenau (67) - Quartier Thurot (2015)

Commercy (55) - ZAC des Capucins (2016)

Ostwald (67) - Rives du Bohrie (2016)

Cornimont (88) - ÉcoQuartier Daval/Saulcy (2016)

Chantraine (88) - Parc de l'Arsenal (2016)

Troyes (10) - ÉcoQuartier des Tauxelles (2017)

Metz (57) - Le Sansonnet (2017)

Illkirch-Graffenstaden (67) - Les Prairies du Canal
(2017)

Pont-Sainte-Marie (10) - ÉcoQuartier du Moulinet
(2018)

Guyane (2)

Rémire-Montjoly (973) - ÉcoQuartier Vidal (2014)

Cayenne (973) - Hibiscus (2017)

Hauts-de-France (9 dont 1 en 2018)

Roubaix (59) - L'Union (2013)

Senlis (60) - Écoquartier de la Gare (2014)

Méricourt (62) - ZAC Écoquartier Méricourt (2014)

Bailleul-sur-Thérain (60) - Entre Deux Monts (2015)

Lille et Hellemmes (59) - Fives Cail (2016)

Quesnoy-sur-Deûle (59) - L'Ange Gardien (2016)

Hénin-Beaumont (62) - Sainte-Henriette (2016)

Ors (59) - Habiter le bocage (2017)

Anor (59) - Requalification de la verrerie blanche
(2018)

Île-de-France (29 dont 3 en 2018)

Bois-Colombes (92) - ZAC PLM Bois-Colombes (2013)

Meaux (77) - Écoquartier Foch-Roosevelt (2014)

Carrières-sous-Poissy et Triel sur Seine (78) - Boucle
de Chanteloup (2014)

Bonnières sur Seine (78) - ZAC Cœur de Ville (2014)

Gif-sur-Yvette -Orsay- Saint-Aubin (91) - ZAC du
Moulon (2014)

Palaiseau (91) - ZAC du quartier de l'École
Polytechnique (2014)

Clichy (92) - ZAC du Bac d'Asnières (2014)

Ile-Saint-Denis (L') (93) - ÉcoQuartier fluvial (2014)

Chevilly-Larue (94) - Portes d'Orly (2014)

Saint-Germain-en-Laye (78) - Lisière Pereire (2015)

Maisse (91) - Gendarmerie de Maisse (2015)

Bagneux (92) - ÉcoQuartier Victor Hugo
Bagneux/Quartier Nord (2015)

Malakoff (92) - ZAC Dolet Brossolette (2015)

Bondy (93) - De Lattre de Tassigny (2015)

Saint Denis (93) - UniverSeine (2015)

Trilport (77) - L'Ancre de Lune (2016)

Rueil-Malmaison (92) - Arsenal (2016)

Vert-Saint-Denis (77) - ÉcoQuartier du Balory (2017) Bègles (33) - Terre Sud (2014)

Bussy-Saint-Georges (77) - Le Sycomore (2017) Sainte Bazeille (Val Garonne Agglomération) (47) -

Boigneville (91) - ÉcoQuartiers ruraux du Parc naturel régional du Gâtinais français (2017) ÉcoQuartier Montplaisir (2014)

Chevannes (91) - ÉcoQuartiers ruraux du Parc naturel régional du Gâtinais français (2017) Montagnac-Saint-Hippolyte (19) - Éco-lotissement Bois de Mars (2015)

Nanterre (92) - Nanterre Université (Provinces Françaises et Seine Arche) (2017) Bordeaux (33) - Bastide Niel (2017)

Villepinte (93) - La pépinière (2017) La Teste de Buch (33) - Les Portes du Pyla (2017)

Romainville (93) - Youri Gagarine (2017) Jaunay-Marigny (86) - ÉcoQuartier des Fonds Gautiers (2017)

Vitry-sur-Seine (94) - Rouget de Lisle (2017) Pau (64) - L'ÉcoQuartier Saragosse (2018)

Bezons (95) - Cœur de Ville (2017) Scorbé-Clairvaux (86) - ÉcoQuartier du Logis (2018)

Courbevoie (92) - Village Delage (2018)

Bessancourt (95) - Les Meuniers (2018)

Saint-Cyr-l'École (78) - Quartier Charles Renard (2018)

La Réunion (2)

Port (Le) (974) - Mail de l'Océan (2014)

Possession (La) (974) - ZAC Cœur de Ville (2014)

Normandie (4 dont 1 en 2018)

Havre (Le) (76) - Le Grand Hameau (2014)

Grossoeuvre (27) - Quartier des Chênes (2015)

Rouen (76) - ÉcoQuartier Flaubert (2017)

Fleury-sur-Orne (14) - Hauts de l'Orne (2018)

Nouvelle-Aquitaine (11 dont 2 en 2018)

Faux-la-Montagne (23) - ÉcoQuartier du Four à Pain (2013)

Poitiers (CA du Grand Poitiers) (86) - Montgorges (2013)

Souterraine (La) (23) - Le Puycharaud (2014)

Frontignan (34) - ZAC des Pielles (2014)

Saint Clar (32) - Bellevue (2015)

Prades le Lez (34) - Coste Rousse (2015)

Montpellier (34) - Ovalie (2015)

Castelnau-le-Lez (34) - ZAC Domaine de Caylus (2015)

Clapiers (34) - ZAC du Castelet (2016)

Vailhourles (12) - Mas des Noyers (2017)

Rodez (12) - Quartier Combarel (2017)

Toulouse (30) - Toulouse Aerospace (2017)

Toulouse (31) - ÉcoQuartier de La Cartoucherie (2017)

Olmét-et-Villecun (34) - Écohameau du Claux (2017)

Celles (34) - Revitalisation du village (2017)

Aucun (65) - ÉcoQuartier Lande Carrieu (2018)

Montpellier (34) - École d'application de l'infanterie (2018)

Lacapelle-Cabanac (46) - ÉcoQuartier (2018)

Pays-de-la-Loire (12 dont 1 en 2018)

Clisson (44) - ÉcoQuartier du Champ de Foire (2013)

Nantes (Nantes Metropole) (44) - ZAC Bottière-Chénaie (2013)

Angers (49) - Le plateau des capucins (2013)

Rezé (44) - ZAC de la Jaguère (2014)

Fercé-sur-Sarthe (72) - Quartier des Grands Jardins
(2014)

Roche sur Yon (La) (85) - Quartier Gare (2014)

Saint-Sylvain d'Anjou (49) - Réaménagement urbain
du Centre-Bourg (2016)

Guérande (44) - ÉcoQuartier Maison Neuve (2017)

Beaucouzé (49) - Le cœur de ville (2017)

Beaucouzé (49) - Les Hauts du Couzé (2017)

Beaucouzé (49) - Les nouveaux Échats (2017)

Rouez (72) - Quartier Le Grou (2018)

Nice (06) - ZAC Nice Méridia (2014)

Miramas (13) - Maille II (2014)

Avignon (84) - Joly-Jean (2016)

Volonne (04) - Coeur de village (2017)

Marseille (13) - Quartier 112 : Smartseille (2017)

Toulon (83) - Font-Pré (2017)

Antibes (06) - Marenda-Lacan (2018)

Miramas (13) - Maille I et Mercure (2018)

Toulon (83) - Quartier de la créativité et de la
connaissance Chalucet (2018)

Provence-Alpes-Côte d'Azur (11 dont 3 en 2018)

Roquebrune Cap-Martin (06) - Cap Azur (2013)

Nice (06) - Grand Arénas (2014)

6 - Annexe : les 338 ÉcoQuartiers "Label - étape 1" (par région et par année)

Auvergne Rhône-Alpes (32 dont 1 en 2018)

Bellerive-sur-Allier (03) - Les coteaux du Briandet (2013)
Grenoble (38) - Chatelet (2013)
Grenoble (38) - Flaubert (2013)
Fontaine (38) - Quartier durable Bastille (2013)
Fontaine (38) - Robespierre (2013)
Grenoble (38) - Teisseire (2013)
Cébazat (63) - Les trois fées (2013)
Chambéry (73) - Vetretex (2013)
Bellenave (03) - Les Grands chemins (2014)
Lagorce (07) - Écoquartier de l'Auche d'Ozil (2014)
Saint-Flour (15) - (2014)
Tullins (38) - Écoquartier du Salamot (2014)
Échirolles (38) - Projet de renouvellement urbain du Village 2 (2014)
Belleville (69) - Belleville Ouest-Gare (2014)
Villefranche-sur-Saône (69) - ÉcoQuartier Monplaisir / Quarantaine centre Villefranche-sur-Saône (2014)
Motte-Servolex (La) (73) - Éco-hameau des Granges (2014)
Trevoux (01) (2016)
Crolles (38) - Projet Quartier Durable (2016)
Saint-Genès-Champagnelle (63) (2016)
Annemasse (74) - Château Rouge (2016)
Viry (74) - Écovela (2016)
Mauriac (15) - ÉcoQuartier historique en rénovation dans l'îlot du Monastère Saint-Pierre (2017)
Champagnier (38) - Le Laca (2017)
Clermont-Ferrand (63) - Hôtel Dieu (2017)

Échalas (69) - ÉcoQuartier du bourg (2017)
Saint-Fons (69) - Programme de Rénovation Urbaine - Carnot Parmentier (2017)
Salins-Fontaine (73) (2017)
Cluses (74) - Écoquartier de la Boquette (2017)
Annemasse (74) - Étoile d'Annemasse (2017)
Saint-Marcel (01) - Le Domaine des 5 sens (2018)

Bourgogne Franche-Comté (12 dont 2 en 2018)

Charnay-Lès-Mâcon (71) - Nouvelle Coupée (2013)
Montferrand le Château (25) - Quartier Pasteur (2014)
Marcilly-sur-Tille (21) - ÉcoQuartier avec la commune d'Is-sur-Tille (2015)
Dijon (21) - Heudelet 26 (2015)
Grand Charmont (25) - Grand Bannot (2015)
Audincourt (25) - La Piscine (2015)
Hérimoncourt (25) (2015)
Dampierre-les-Bois (25) - Zac Combe Saint Laurent (2017)
Damparis (39) - Les vergers (2017)
Coulanges-lès-Nevers (58) - Éco-lotissement Le Champ de la Porte (2017)
Longvic (21) - ÉcoQuartier des Pommerets (2018)
Imphy (58) - Quartier Jean Jaurès (2018)

Bretagne (28 dont 3 en 2018)

Saint-Hilaire-des-Landes (35) - Coeur de bourg (2013)
Saint Aubin d'Aubigné (35) - (2013)

Séné (56) - Coeur de Pouffanc (2013)
Ploemeur (56) - ZAC Grand Pré Kéradehuen (2013)
Saint-Brieuc (22) - Croix Saint-Lambert (2014)
Lancieux (22) (2014)
Trébeurden (22) (2014)
Plouzané (29) - Éco Village de Lannilis (2014)
Janzé (35) - Lotissement La Lande aux Bruns (2014)
Pacé (35) - ZAC de Beausoleil (2014)
Saint-Nolff (56) - Écocité du Pré Vert (2014)
Paimpol (22) (2015)
Plestan (22) (2015)
Dol de Bretagne (35) - Maboué (2015)
Plouër-sur-Rance (22) (2016)
Saint-Cast-le-Guildo (22) (2016)
Plouezoc'h (29) - Écobourg (2016)
Plouvorn (29) (2016)
Chantepie (35 - ZAC des Rives de Blossne (2016)
Le Rheu (35) - ZAC des Acquets (2016)
Plouezec (22) (2017)
Quintin (22) (2017)
Collinée (22) - Le Méné (2017)
Le Ferré (35) (2017)
Saint-Malo (35) - Caserne Lorette (2017)
Lannion (22) - Les hauts de Pen ar Streng (2018)
Cleder (29) (2018)
Theix (56) - Brestivan (2018)

Centre-Val de Loire (11 dont 3 en 2018)

Boigny-sur-Bionne (45) - ZAC du Clos de la Poëlerie (2013)
Tours (37) - Casernes Beaumont-Chauveau (2014)
Veigné (37) - La Zac des Gués (2014)
Orléans (45) - GPV de la Source (2014)
Le Malesherbois (45) - Les jardins de Cassini à Coudray (2014)
Chalette-Sur-Loing (45) - Les Rives du Solin (2016)

Chécy (45) - Grainloup Est (2017)
Mareau aux Prés (45) - Écoquartier des Garennes
Épernon (28) - Quartier de la Savonnière (2018)
Lucé (28) - Olis (2018)
Cheillé (37) - Quartier durable (2018)

Corse (1 dont 1 en 2018)

Vico (2A) - Aménagement du centre-bourg (2018)

Grand-Est (19 dont 4 en 2018)

Reims (51) - ÉcoQuartier de la 12e escadre d'aviation (2013)
Joeuf (54) (2013)
Lingsolsheim (67) - ÉcoQuartier Tanneries (2013)
Vendenheim (67) - Les portes du Kochersberg (2013)
Brumath (67) - ZAC de la Scierie (2013)
Oberhoffen-sur-Moder (67) (2013)
Audun-le-Tiche (57) (2014)
Schiltigheim (67) - ÉcoQuartier Adelshoffen (2014)
Wattwiller (68) - Wattwiller (2014)
Communauté d'agglomération Val de Fensch (siège Hayange) (57) - ZAC de la Paix (2015)
Chalindrey (52) - Quartier du Sonjeot (2017)
Wangen (67) - Mairie de Wangen (2017)
Seebach (67) - Opération « Coeur de village » (2017)
Dannemarie (68) - Arrière du site Peugeot (2017)
Uxegney (88) - Ancienne Filature Victor Perrin (2017)
Reichstett (67) - Les Vergers de Saint Michel (2018)
Strasbourg (67) - Elsau (2018)
Ungersheim (68) - Éco-Hameau Le Champré (2018)
La Wantzenau (67) - Smartdorf (2018)

Guadeloupe (7)

Commuanuté d'Agglomération Cap Excellence (971) -

L'Assainissement, l'éco quartier de Cap Excellence (2013)

Le Moule (971) - Derrière le Fort (2017)

Sainte Anne (971) - Dupré (2017)

Sainte Anne (971) - French (2017)

Petit-Bourg (971) - Saint Jean (2017)

Les Abymes (971) - Les Esses-les Quartiers

Morne-à-l'Eau (971) - Vieux bourg (2017)

Guyane (4 dont 2 en 2018)

Cayenne (973) - Jardins Partagés Cézaire (2017)

Mana (973) - Commune entière (2017)

Cayenne (973) - Les jardins de Jasmins (2018)

Cayenne (973) - Quartier Palika (2018)

Hauts-de-France (18 dont 1 en 2018)

Brasles (02) - Les Garats (2013)

Crézancy (02) (2013)

Ressons le Long (02) La Trésorerie (2013)

Louvroil (59) - Le pot d'Argent (2013)

Maubeuge (59) - Eurasambre (2013)

Communauté d'Agglo du Beauvaisis (60) - ZAC

Beauvais - Vallée du Thérain (2013)

Boulogne-sur-Mer (62) - ÉcoQuartier de la Liane (ou Gare République Éperon) (2013)

Saint-Omer (62) - Quartier Saint Bertin (2013)

Loison-sous-Lens (62) (2013)

Laigneville (60) (2015)

Billy-sur-Aisne (02) - Le Colombier (2016)

Septmonts (02) - La Jonchère (2016)

Crouy (02) - Sous-Clémencins (2016)

Sissonne (02) - Le vieux château (2016)

Roubaix (59) Quartiers NPNRU (2017)

Fourmies (59) - Site Verrerie (2017)

Avesnelles (59) - Zone du Fort (2017)

Libercourt (62) Éco-pôle de la gare (2018)

Île-de-France (39 dont 8 en 2018)

Poissy (78) - Éoles (2013)

Levallois-Perret (92) - Collange (2013)

Paris (75) - ZAC Gare de Rungis (2014)

Paris (75) - ZAC Pajol (2014)

Saint-Yon (91) - Écoquartier du Pont Guérin et ÉcoQuartier Les Cezardières (2014)

Blanc Mesnil (Le) (93) - Éco quartier Eiffel-Molette (2014)

Blanc Mesnil (Le) (93) - Les Tilleuls (PRU) (2014)

Louvres - Puisseux en France (95) - ÉcoQuartier Louvres Puisseux (2014)

Puteaux (92) - Les Bergères (2015)

Rosny-sous-Bois (93) - ÉcoQuartier Coteaux Beauclair (2015)

Rosny-sous-Bois (93) - Mare Huguet (2015)

Maurepas (78) - Pariwest (2016)

Aubervilliers (93) - le fort d'Aubervilliers (2016)

Moissy-Cramayel (77) - Chanteloup (2017)

Melun (77) - ÉcoQuartier Plaine de Montaigne (2017)

Bonnelles (78) - Coeur de village (2017)

Maurepas (78) - Les 40 arpents (2017)

Perray-en-Yvelines (78) - La Perche aux Mares (2017)

Le Mesnil-Saint-Denis (78) - Quartier Sully (2017)

Sonchamp (78) - Val de Briquesart (2017)

Villeneuve-la-Garenne (92) - Galliéni (2017)

Sceaux (92) - Quartier des 4 chemins (2017)

Châtenay-Malabry (92) - ZAC Châtenay-Malabry Parc-Centrale (2017)

Issy-les-Moulineaux (92) - ZAC Coeur de ville (2017)

La Garenne-Colombes (92) - ZAC des Champs Philippe (2017)

Asnières-sur-Seine (92) - ZAC Parc d'Affaires (2017)

Clichy-sous-Bois (93) - Projet de renouvellement urbain (2017)

Melun (77) - ÉcoQuartier des Mézereaux

Les Mureaux (78) - Les Profils

Épinay-sous-Sénart (91) - Les Cinéastes

Saint-Denis (93) - Quartier Gare Confluence

Voisins-le-Bretonneux (78) - La remise (2018)

Clamart (92) - Grand canal (2018)

Clichy (92) - Pont de Genevilliers - Avenue de la Liberté (2018)

Nanterre (92) - Les Groupes (2018)

Suresnes (92) - Liberté - Mont Valérien (2018)

Villeneuve-la-Garenne (92) - NPNRU Centre-Ville (2018)

Cergy (95) - La plaine des Linandes (2018)

Montigny-lès-Cormeilles (95) - Grand canal (2018)

La Réunion (7 dont 1 en 2018)

Saint André (974) - Bel Ombre / Cressonnière Centre ville (2013)

Saint-Pierre (974) - ZAC Pierrefonds village (2013)

Saint André (974) - PNRU Saint-André (2017)

Saint-Leu (974) - La Salette (2017)

Saint-Denis (974) - Prunel (2017)

Saint-Paul (974) - ZAC La Saline (2017)

Saint-Paul (974) - Cambaie-Omega (2018)

Martinique (3)

Fort-de-France (972) - Bon Air : ÉcoQuartier Caribéen (2015)

Vauclin (972) - Pointe Chaudière (2015)

Le Lamentin (972) - Vieux-Pont (2015)

Normandie (17 dont 3 en 2018)

Les 74 ÉcoQuartiers « label - étapes 3 et 4 » 2013-2018

Hérouville-Saint-Clair (14) - Caen Presqu'île (2013)

Audrieu (14) - Coeur de Bourg (2013)

Évreux (27) - ÉcoQuartier Cité Lafayette (2013)

Évreux (27) - Les Pannettes (2013)

Mont-Saint-Aignan (76) - Le Parc des Oiseaux (2013)

Offranville (76) - Quartier du Colombier (2013)

Granville (50) - ÉcoQuartier de la Clémentière (2015)

Lisieux (14) - Quartier de Hauteville (2016)

Douvres-la-Délivrande (14) - ÉcoQuartier des Hauts Prés (2017)

Léry (27) - Les Sentiers (2017)

Le Teilleul (50) (2017)

Sartilly-Baie-Bocage (50) - Chemin vert (2017)

Sourdeval-Vengeons (50) - Éco-Lotissement Roger Hallot (2017)

Montivilliers (76) - Jardins de la ville (2017)

Ézy-sur-Eure (27) - ÉcoQuartier Garceau (2018)

Sartilly (50) - ÉcoQuartier le Chemin Vert (2018)

Vire Normandie (commune déléguée : Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont) (14) - Éco-Hameau « L'Écrin vert » (2018)

Nouvelle-Calédonie (1)

Nouméa (988) - Vallée de Sakamoto (2014)

Nouvelle-Aquitaine (36 dont 6 en 2018)

Aytré (CA La Rochelle) (17) - Bongraine (2013)

Saintes (17) - Le Vallon (2013)

Saintes (17) - Saint Louis (2013)

Brive-la-Gaillarde (19) - Caserne de Brune (2013)

Brive-la-Gaillarde (19) - Le Pilou (2013)

Saint Pantaléon-de-Larche (19) (2013)

Saint-Fiel (23) - ÉcoQuartier Saint-Fiel (2013)

Saint Sulpice le Guérétois (23) - Les jardins du bourg

(2013)
Saint-Aulaye (24) - ÉcoQuartier de Lavalade (2013)
Périgueux (CA Périgourdine) (24) - Redynamisation durable du quartier de la gare de Périgueux (2013)
Meyrals (24) (2013)
Vasles (79) Gaïa (2013)
Lorigné (79) (2013)
Saint Priest-sous-Aixe (87) - ÉcoQuartier de videllerie (2013)
Aixe-sur-Vienne (87) - Maisons créatives (2013)
Saint Pardoux (87) - Quartier de l'étang (2013)
Blond (87) (2013)
Couronne (La) (16) - Les sables (2014)
Saint Jean d'Angély (17) - Le quartier Voyer (2014)
Limoges (87) - Les Portes Ferrées (2014)
Couzeix (87) - (2014)
Nantiat (87) - (2014)
Allasac (19) - (2015)
Bourganeuf (23) - Secteur de la Gare (2015)
Andernos (33) - (2015)
Marennes (17) - La Marquina (2016)
L'Houmeau (17) - ZAC de Monsidun, cœur de bœuf et le chêne (2017)
Saint-Priest-la-Feuille (23) - (2017)
Poitiers (86) - Moulin Apparent
Poitiers (86) - Saint-Cyprien
Saint-Sever (40) (2018)
Allasac (19) (2018)
Bourganeuf-en-Creuse (23) (2018)
Lizières (23) (2018)
Guéret (23) (2018)
Couzeix (87) (2018)

Occitanie (28 dont 4 en 2018)

Narbonne (11) - Aménagement de l'entrée Est (2013)
Cavanac (11) - (2013)

Nîmes (30) - Secteur du Mas Lombard (2013)
Montpellier (34) - Jardins de la Lironde (2013)
Montpellier (34) - Malbosc (2013)
Castelnau-le-Lez (34) - Mas de Rochet (2013)
Artagnan (65) - ÉcoQuartier du centre bourg (2013)
Grisolles (82) - Le quartier de tous les voyages (2013)
Félines-Minervoises (34) - Foyer communal (2014)
L'Isle-Jourdain (32) - ZAC Porterie Barcelonne (2014)
Marsillargues (34) - ZAC de la Laune (2014)
Ramonville Saint-Agne (31) - Quartier du Métro (2014)
Ribaute (11) (2014)
Toulouse (Toulouse Metropole) (31) - ÉcoQuartier La salade (2014)
Toulouse (31) - Les Izards (2014)
Villeneuve-Tolosane (31) - ZAC Las Fonses - Bois Vieux (2014)
Castelnaudary (11) - Zac des Vallons du Griffoul (2015)
Bernac-Dessus (65) - Aménagement durable du quartier Labarthe Sud (2016)
Gruissan (11) - La Sagne (2017)
Luc-sur-Aude (11) - Pech des possibles (2017)
Luc-La Primaube (12) (2017)
Auch (32) - Grand Garros (2017)
Saint-Nazaire (66) (2017)
Florac-Trois-Rivières (48) - Éco-hameau du Malzac
Le Grau du Roi (30) - ÉcoQuartier Méditerranéen (2018)
Rochefort du Gard (30) - Le Galoubet (2018)
Saint-Mathieu-de-Trévières (34) - Le Solan (2018)
Montauban (82) - ÉcoQuartier de l'Hippodrome - ZAC des Pays-Bas (2018)

Pays-de-la-Loire (32 dont 3 en 2018)

Le May-sur-Evre (49) - La Baronnerie (2013)

Baugé-en-Anjou (49) - (2013)
 Arçonnay (72) - Plaine du Longuet et de la Métairie (2013)
 Connéré (72) (2013)
 Étriché (49) - Le clos de la Roulière (2014)
 Saint-Barthélémy d'Anjou (49) (2014)
 Soultré (72) - Quartier Saint-Anne (2014)
 Saint Hilaire-de-Loulay (85) – Renouveau Urbain MUY (Le) (83) - Quartier des Cadenades (2013) (2014)
 Mûrs-Érigné (49) - Domaine Saint Vincent
 La Guierche (72) ÉcoQuartier du clos Saint-Anne (2015)
 Mamers (72) (2015)
 Saint-Mars-la-Brière (72) - Coeur de bourg
 Vibraye (72) (2015)
 Saint-Gilles-Croix-de-Vie (85) (2015)
 Mauges-sur-Loire (49) - Quartier des vignes (2016)
 Malicorne-sur-Sarthe (72) ÉcoQuartier de l'ancienne gare (2016)
 Marçon (72) ÉcoQuartier de l'ancienne gare (2016)
 Souigné-Flacé (72) (2016)
 Saint-Nazaire (44) - Site de Sautron (2017)
 Boussay (44) - ZAC de l'Ardillais (2017)
 Pornic (44) - ZAC de la Corbinière (2017)
 Laval (53) - Quartier Ferrié (2017)
 Ruaudin (Le Mans métropole) (72) - Quartier du Grand Plessis (2017)
 Le Grez (72) - Quartier La Guerenne (2017)
 Carquefou (44) - ZAC de la Fleuriaye 2
 Nantes (44) - Éco-quartier de la Prairie-au-duc
 Nantes (44) - Erdre Porterie
 Roche sur Yon (La) (85) - Aménagement du centre bourg du quartier du Bourg sous la Roche
 Roche sur Yon (La) (85) - Requalification urbaine du quartier des Halles
 Angers (49) - PRU Quartier Monplaisir (2018)
 Trélazé (49) - Les Allumettes (2018)

Trélazé (49) - ZAC de la Quantinière (2018)

Provence-Alpes-Côte d'Azur (43 dont 6 en 2018)

Valbonne (06) - Bourrelles (2013)
 Villefranche-sur-Mer (06) - (2013)
 Salon de Provence (13) - Quartier de la gare (2013)
 Solliès Pont (83) - Quartier des Laugiers sud (2013)
 Orange (84) - Colline Saint-Eutrope (2013)
 Manosque (Durance Lubéron Verdon Agglo) (04) - ZAC Chanteprunier (2014)
 Briançon (05) - ZAC Coeur de Ville (2014)
 Cannes (06) - Coeur de Quartier Ranguin (2014)
 Marseille (13) - Le Parc Saint-Loup (2014)
 Marseille (13) - Les Hauts de Sainte Marthe (2014)
 Marseille (13) - Projet Osmose (2014)
 Marseille (13) - PRU La savine (2014)
 Marseille (13) - Quartier du Stade Vélodrome (2014)
 La Fare-Les Oliviers (13) - Quartier St Exupéry (2014)
 Marseille (13) - ZAC Regny (2014)
 Septème les Vallons (13) - Quartier gare-centre ville (2015)
 La Bouilladisse (13) - ZAC La Chapelle (2015)
 Saint-Laurent-du-Var (06) - Secteur de la porte blanche (2016)
 Port-de-bouc (13) - Aigues Douces - La Lègue (2016)
 Saint-Mitre-les-Remparts (13) - Quartier de l'Anglon (2016)
 Bouc-Bel-Air (13) (2016)
 Hyères-les-Palmiers (83) - ZAC de la Crestade Demi-Lune (2016)
 Reillanne (04) - Écohomeau (2017)
 Saint Maime (04) - Folastière Sud (2017)
 Mane (04) - La Bourgade (2017)
 Sainte-Tulle (04) - La Burlière (2017)

*Saint-Cézaire-sur-Siagne (06) - Centre-village
contemporain (2017)*

Mouans-Sartoux (06) - La Chapelle (2017)

7 - Annexe : les appels à projets ÉcoQuartier de 2009 et 2011

7.1 - Les résultats de l'appel à projets ÉcoQuartier de 2009

Fin 2007, le Grenelle de l'Environnement a confirmé l'attente de la société française vis-à-vis de solutions d'aménagement durable local, à l'échelle du quartier. Citoyens, élus et professionnels plébiscitent tous un nouvel art de vivre-ensemble, dont l'EcoQuartier est en passe de devenir le symbole.

Aussi, en 2009, le ministère du Développement durable a lancé **l'appel à projets EcoQuartier**, qui avait vocation à :

- mettre en œuvre, via un **Palmarès national**, des opérations d'aménagement faisant état de progrès significatifs dans la réponse des projets aux besoins des habitants, aux enjeux économiques locaux et aux nécessités environnementales ;
- susciter, de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la ville, un partage de la connaissance et une émulation via le **Club National EcoQuartier**.

Chacun des **160 dossiers déposés pour l'appel à projets EcoQuartier 2009** a été analysé par un Comité technique dédié, composé d'experts internes et externes au ministère.

Les dossiers et analyses du Comité technique ont ensuite été présentés à la Commission d'analyse et d'appui du Plan Ville durable. Sur la base des travaux du comité technique, cette Commission a proposé aux ministres de récompenser **28 projets** :

- **Un Grand prix national EcoQuartier** sélectionné pour son approche globale, incluant les ambitions générales du projet urbain, la gouvernance, le management et le montage du projet, la mixité sociale et fonctionnelle et le respect des piliers environnementaux :

- le lauréat 2009 est l'opération de la **ZAC de Bonne** (Grenoble - 38).

- **Un Palmarès thématique** sur les thèmes de l'eau, de la biodiversité, du traitement des déchets, de la mobilité, de l'énergie, des formes urbaines et de l'éco-construction, au regard de critères techniques environnementaux. Les lauréats 2009 sont les suivants :

- *Catégorie Eau* : Les opérations **La Clémentière** (Granville - 50) et **les Rives de la Haute-Deûle à Lille et Lomme** (Communauté Urbaine Lille Métropole - 59).

- *Catégorie Biodiversité urbaine et Nature en ville* : les opérations **Le Raquet à Douai et Sin-le-Noble** (Communauté d'Agglomération du Douaisis - 59), la **ZAC des Perrières** (La Chapelle-sur-Erdre - 44) et **la Prairie au Duc** (Communauté Urbaine Nantes Métropole - 44).

- *Catégorie Déchets* : l'opération **ZAC du Séqué** (Bayonne - 64).

- *Catégorie Sobriété énergétique* : les opérations **Ginko** (Communauté Urbaine de Bordeaux - 33), **ZAC des Pielles** (Frontignan - 34) et **Fréquel-Fontarabie** (Paris - 75).

- *Catégorie Mobilité* : les opérations **Villeneuve à Cognin** (Communauté d'Agglomération Chambéry Métropole - 73), **Nancy Grand-Cœur** (Communauté Urbaine Grand Nancy - 54) et **Quartier durable "Danube"** (Communauté Urbaine de Strasbourg - 67).

- *Catégorie Densité et formes urbaines* : les opérations **Lyon Confluence** (Communauté Urbaine du Grand Lyon - 69) et **ZAC Bottière Chénaie** (Nantes - 44).

Mention spéciale « projet de rénovation urbaine » : l'opération **Quartier de la Muette** (Garges-lès-Gonesse - 95).

- *Catégorie Eco-construction* : les opérations **Moulin Apparent** (Communauté d'Agglomération de Poitiers - 86), **Dauphinot-Rémafer** et **12ème Escadre d'Aviation** (Communauté d'Agglomération de Reims Métropole - 51).

● **Un Palmarès spécifique** pour :

- *les projets ruraux*, avec les opérations **Saint-Germain** (Vitteaux - 21), **les Petites Grèves** (Douzy - 08) et **Four à Pain** (Faux la Montagne - 23)

- *les petites villes*, avec les opérations **Vigneret** (Châteaurenard - 13) et **Bois des Granges** (Claye-Souilly - 77).

- *les projets d'avenir*, avec les opérations **Foch Roosevelt à Meaux** (Ville et Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - 77), **Pou de les Colobres** (Perpignan - 66), **l'Union à Roubaix, Tourcoing, Wattrelos** (Communauté Urbaine Lille Métropole - 59) et **Les Rives de l'Allier** (Vichy - 03).

7.2 - Les résultats de l'appel à projets ÉcoQuartier de 2011

Le 2^{ème} appel à projets ÉcoQuartier a été lancé le 19 janvier 2011, à l'occasion de la 2^{ème} Conférence nationale de la Ville durable.

393 dossiers ont été déposés par les collectivités (contre 160 pour le premier appel à projets en 2009).

Le palmarès 2011 a été annoncé le 30 novembre 2011 au Muséum national d'Histoire naturelle, à Paris. Il a récompensé **24 projets primés** selon la typologie suivante :

- **Grand Prix National : le Plateau de Haye** (Communauté Urbaine du Grand Nancy et villes de Nancy, Laxou et Maxéville - 54) et **L'Union** (Communauté Urbaine de Lille Métropole et villes de Roubaix, Tourcoing et Wattlelos - 59)

- **Prix d'avenir** : l'ÉcoQuartier **Vidal** (Rémire Montjoly - Guyane) et l'ÉcoQuartier **Fluvial** (L'Île Saint-Denis - 93)

- **Palmarès thématique** autour des 3 enjeux suivants :

- *Performances écologiques* : « Approche écologique globale », avec les opérations **Le Nouveau Mons** (Mons-en-Barœul - 59) et **Parc Marianne** (Montpellier - 34) ; et « Innovation », avec les opérations **Seguin Rives de Seine** (Boulogne Billancourt - 92) et **Cap Azur** (Roquebrune - Cap Martin - 06) ;

- *Nature en ville*, avec les opérations **La Courrouze** (Rennes - Saint-Jacques-de-la-Lande - 35) et **Les Grisettes** (Montpellier - 34) ;

- *Qualité du projet à la vie de quartier*, avec les opérations **Vidailhan** (Balma - 31), **Maria** (Cannes - 06) et **Monconseil** (Tours - 37).

- **Palmarès « Territoires stratégiques »**, autour des 4 thématiques suivantes :

- *Milieu rural*, avec les opérations **Écohameau** (Bertignat - 63) et **L'Esprit village** (Limans - 04).

- *Petite Ville*, avec les opérations du **Champ de Foire** (Clisson - 44) et **ZAC Maison Neuve** (Guérande - 44).

- *Ville moyenne*, avec les opérations **La Ravine Blanche** (Saint-Pierre, La Réunion) et **Baudens** (Bourges - 18)

- *Renouvellement urbain* : « Rénovation de quartier », avec les opérations de **La Duchère** (Lyon 9^{ème} Arr. - 69) et **Wolf-Wagner** (Mulhouse - 68) ; et « Requalification urbaine », avec les opérations **Manufacture Plaine Achille** (Saint-Étienne - 42) et **Hoche-Sernam** (Nîmes - 30).
Mention spéciale « Innovation éco-numérique » pour l'opération **Fort d'Issy** (Issy-les-Moulineaux - 92).

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec
les collectivités territoriales

92 055 La Défense cedex

www.ecologique-solidaire.gouv.fr - www.cohesion-territoires.gouv.fr